

# SWIPSER

Étude ethnographique sur la prostitution  
des femmes subsahariennes à Schaerbeek



Marche dans le quartier rouge des carrées après le meurtre d'Eunice en Juin 2018 © BRUZZ

## COLOPHON

Auteurs : Sarah ADEYINKA\*, Sophie SAMYN\*, Sami ZEMNI et Ilse DERLUYN

\* co-premier auteur

### Commission :

Municipalité de Schaerbeek  
Service d'appui thématique et territorial / Programme de prévention urbaine

### Équipe de recherche :

Chercheuses : Sarah Adeyinka et Sophie Samyn  
Promoteurs : Prof. Dr. Ilse Derluyn et Prof. Dr. Sami Zemni  
CESSMIR (Centre for the Social Study of Migration and Refugees) Département du travail social et de la pédagogie sociale  
Université de Gand

### Comité d'accompagnement :

**MM. Alain Vlaemynck et Johan Debuf :**

Police de la zone Bruxelles-Nord - Unité de lutte contre la traite des êtres humains

**Mme Anne-Sophie Dutrieux :**

Pag-Asa

**M. Bertrand Dhyvetter :**

Unité de coordination du Programme de prévention urbaine

**Mme Emilie Haquin et Mme Hélène Morvan :**

Service d'appui thématique et territorial de la commune de Schaerbeek

**M. Franz Vandelook :**

Police fédérale - Unité de lutte contre la traite des êtres humains

**Mme Isabelle Jaramillo :**

Espace P

**M. Marc Weber et Mme Alice Dobrynine :**

Représentants de la commune de Schaerbeek

**M. Mehmet Bilge et Mme Esma Cosgun :**

Conseiller à la prévention et cheffe de cabinet

**Mme Neila Jellouli :**

Service de police administrative de la commune de Schaerbeek

**Prof. Dr. Gert Vermeulen :**

Chef du Département de criminologie, droit pénal et droit social, Université de Gand

### Traduction de la version anglaise:

Dhaxley translations

### Éditeur responsable :

CESSMIR

Université de Gand

Département du travail social et de pédagogie sociale

Henri Dunantlaan 2, 9000 Gand

Tél. : +32 9 264 64 02

E-mail : [ilse.derluyn@UGent.be](mailto:ilse.derluyn@UGent.be)

*Nous souhaitons reconnaître les contributions constructives pour améliorer la première version de ce rapport faites par Dr. Simon McMahon, Rik Samyn, Prof. Dr. Michel Vandebroek et Dr. An Verelst.*

© Université de Gand 2019 tous droits réservés

## Résumé

Le projet SWIPSER a été commandé par la municipalité de Schaerbeek pour mieux comprendre la vie des quelques 150 femmes subsahariennes qui se prostituent dans le quartier chaud des carrées<sup>1</sup>, un quartier à la fois résidentiel et commercial. Ce projet répondait à un contexte préoccupant pour la société : plusieurs cas de trafic d'êtres humains et un problème général de sécurité dans la zone (petits vols, trafic de drogue et violence physique), qui a abouti au meurtre d'une jeune Nigériane en juin 2018.

Cette étude combinant outils qualitatifs part de l'angle du bien-être de ce groupe particulier de femmes, un point de départ ancré dans un cadre de droits humains et de dignité humaine. L'étude s'est concentrée sur les expériences des femmes elles-mêmes, complétées par les points de vue des responsables locaux et des acteurs du terrain, afin de mieux comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et la manière dont elles les gèrent, et de proposer quelques recommandations. L'équipe de recherche était composée de deux chercheuses, une Nigériane et une Belge, et de deux superviseurs.

Les chercheuses ont recueilli des données au cours de visites de terrain, environ deux fois par semaine sur une période de six mois, qui ont donné lieu à des notes de terrain étendues et détaillées. L'équipe de recherche a parlé avec plus de 70 femmes travaillant dans la prostitution dans le quartier et a mené des entretiens avec 38 d'entre elles, comme l'indique le tableau ci-dessous qui montre également la diversité du groupe. En outre, onze acteurs travaillant dans la région, dont des membres de la police fédérale et locale, des organisations non gouvernementales et des fonctionnaires de la municipalité de Schaerbeek, ont été interviewés.

Origine		Shift de travail		Emplacement de la carrée		Group d'âge <sup>2</sup>	
Ghana:	8	Nuit:	13	Schaerbeek:	8	18 – 30:	15
Nigeria:	29	Jour:	25	Saint-Josse:	25	31 – 45	11
Incertain:	1			l'un ou l'autre/ les deux	5	45+:	12

Les résultats de cette recherche sont le fruit de l'analyse combinée des données recueillies sur le terrain (entretiens avec les femmes et les acteurs locaux) ainsi que des données documentaires sur le sujet (littérature scientifique et législation nationale).

La recherche met en évidence les principaux défis suivants, qui ont également été exprimés par les femmes :

(1) *(In) sécurité* : Le problème de la (in)sécurité a été l'un des sujets les plus mentionnés par les femmes et

---

<sup>1</sup> un des deux types de lieux où la prostitution en vitrine a cours à Bruxelles. Une carrée renvoie à la partie rez-de-chaussée d'un bâtiment, utilisée pour la prostitution. Seule la personne qui loue officiellement l'endroit est autorisée à y travailler et la sous-location est illégale. Bien que l'espace serve à des fins commerciales, la loi lui attribue une utilisation résidentielle.

<sup>2</sup> Les âges sont pour la plupart estimés car nous n'avons pas demandé aux femmes de nous donner leur âge. Néanmoins, la question a été soulevée dans certaines conversations, et bien que nous ayons soupçonné que certaines d'entre elles avaient moins de 18 ans, nous n'avons pas pu le vérifier.

les acteurs locaux, car presque toutes les participantes ont raconté leur propre histoire de violence perpétrée par des clients et par d'autres qui se font passer pour des clients. Il s'agit notamment de récits de brutalités physiques, de coups, de violences sexuelles et de menaces de mort. Si les travailleuses de jour et de nuit ont confirmé que la zone était effectivement dangereuse, les rencontres violentes se produisaient souvent la nuit, ce qui rendait les travailleuses de nuit - en situation irrégulière pour certaines - encore plus vulnérables. Du fait de leur situation de séjour irrégulier, ces dernières n'osent pas rapporter les violences vécues à la police. Les femmes se sont plaintes du nombre insuffisant et de l'irrégularité des patrouille de police dans les rues ainsi que du temps de réponse extrêmement lent des policiers lorsqu'ils sont appelés à l'aide en cas d'agression par des clients ou de «faux clients».

(2) *Stigmatisation (perçue)* : La plupart des participantes ont donné plusieurs exemples de situations ou d'événements dans lesquels elles ont été victimes de stigmatisation ou d'une forme de discrimination. Certains événements impliquaient des rencontres avec la police qui, selon elles, se range souvent du côté des clients violents et ne donne pas la priorité au bien-être des femmes. D'autres événements impliquaient des passants et des résidents du quartier qui les prenaient parfois en photo lorsqu'ils passaient devant, crachaient sur elles et jetaient des œufs crus et brisaient même leurs vitres. En réaction, certaines femmes (mais pas beaucoup) tentent de lutter contre la stigmatisation en rejoignant une alliance qui soutient les droits des femmes dans la prostitution et encourage les autres à le faire. Les femmes ont également révélé leur propre conflit interne concernant le travail dans la prostitution et plusieurs ont exprimé des sentiments de culpabilité et de honte à ce sujet, car la prostitution n'est pas considérée comme une profession acceptable ou respectable dans la société nigériane.

(3) *Insuffisance / manque d'accès aux soins de santé* : Ce thème a été fortement souligné par les femmes au cours de la recherche. Bien que les chercheurs aient pu contacter des organisations offrant des services de soutien en matière de santé sexuelle et physique, il s'agit toujours d'un besoin important. L'accès aux soins de santé est plus compliqué car toutes les femmes qui travaillent dans le quartier des carrés ne sont pas domiciliées en Belgique ou ne disposent pas de papiers, ce qui signifie également que certaines d'entre elles ne sont pas assurées. Elles ont également fait part de leurs difficultés à comprendre et à accéder au système de soins de santé belge.

(4) *Exploitation et la traite des êtres humains* : L'activité de prostitution est organisée de manière informelle et autorégulatrice. La grande mobilité découverte des femmes et la concurrence entre elles rendent certaines d'entre elles vulnérables à des formes d'exploitation (par exemple, un loyer élevé ou des faibles revenus), provoquent du stress et augmentent les tensions au sein du groupe. Bien que cette recherche ne l'ait pas expressément mis en évidence, les cas de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle semblent évidents dans le quartier. La majorité des femmes nigérianes travaillant dans le quartier sont originaires de l'État d'Edo, considéré comme le centre de la traite des êtres humains au Nigeria, et plusieurs d'entre elles ont indiqué être arrivées en Europe de manière irrégulière avec l'aide de réseaux. En outre, certaines femmes ont reconnu avoir remboursé leurs «dettes» aux trafiquants, mais elles ont subi des violences et des abus au cours de leur séjour, ce qui peut avoir des conséquences importantes sur leur bien-être. Pendant le travail de terrain, les chercheurs ont fait des observations qui ont révélé des cas potentiels de traite des êtres humains, car certaines des jeunes femmes (estimées par les chercheuses entre 16 et 20 ans) ont refusé de participer à la recherche. Elles avaient l'air effrayées et étaient clairement observées par quelqu'un dans la rue, derrière une autre fenêtre ou derrière un rideau à l'intérieur du même carré. L'atmosphère anarchique qui règne dans le quartier en fait indéniablement un lieu facile d'accès pour les trafiquants, surtout la nuit.

(5) *Négligence structurelle de la zone (y compris de ses travailleurs et de ses résidents)* : Si le quartier de la

gare du Nord est entouré de bâtiments commerciaux et administratifs, il abrite également certains des quartiers les plus pauvres et les plus délabrées de Bruxelles. L'état du quartier, y compris les rues malpropres, les bâtiments mal entretenus où se trouvaient plusieurs des carrés et plusieurs bâtiments abandonnés ne font que renforcer l'aspect négligé du quartier, ce qui affecte le sentiment de dignité et de respect des femmes qui y travaillent.

# TABLE DE MATIÈRE

GLOSSAIRE .....	3
<b>I : INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
1.1 Cadre .....	7
1.1.1 Prostitution .....	7
1.1.2 Le bien-être et l'agentivité.....	8
1.2 Littérature .....	10
1.2.1 La prostitution et la ville .....	10
1.2.2 Prostitution et migration .....	10
1.2.3 Prostitution et politique .....	11
<b>II : PLAN DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>13</b>
2.1 Objectifs de l'étude .....	13
2.2 Méthodes .....	13
2.2.1 Ethnographie.....	13
2.2.2 Entrevues avec les responsables locaux et acteurs de terrain .....	14
2.2.3 Participantes .....	14
2.2.4 Notes de terrain .....	15
2.2.5 Analyse.....	16
2.3 Difficultés rencontrées.....	17
2.4 Considérations éthiques .....	18
2.5 Poursuite de la recherche .....	19
<b>III : CONTEXTUALISATION HISTORIQUE.....</b>	<b>21</b>
3.1 La législation belge.....	21
3.2 Le quartier des carrées .....	22
3.2.1 Comment tout a commencé.....	22
3.2.2 L'arrivée des femmes subsahariennes .....	24
3.2.3 La législation locale .....	25
3.3 Les réseaux nigériens de traite des êtres humains.....	26
<b>IV : RÉSULTATS .....</b>	<b>28</b>
4.1 PROSTITUTION ET VILLE : LE CADRE.....	28
4.1.1 Contexte démographique .....	29
4.1.2 Négligence structurelle de la zone et de ses habitants .....	30
4.1.3 Stigmatisation .....	32
4.1.4 Insécurité .....	33
4.2 PROSTITUTION ET MIGRATION : LA CONDITION MIGRATOIRE ET LA COMMUNAUTÉ SUBSAHARIENNE.....	43
4.2.1 Statut légal et accès aux services.....	43
4.2.2 Un Nigeria en miniature.....	47

4.2.3 Mobilité transnationale .....	48
4.2.4 Différences internes.....	51
4.3 PROSTITUTION ET POLITIQUE : LE MODUS OPERANDI DU QUARTIER ROUGE DES CARRÉES.....	55
4.3.1 La législation communale .....	55
4.3.2 Réglementation informelle .....	58
4.3.3 Service de soutien au travail du sexe.....	61
4.3.4 Exploitation malveillante et traite des êtres humains.....	62
4.4 QUATRE DIFFICULTÉS.....	65
<b>V : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>68</b>
5.1 Principales conclusions .....	69
5.2 Implications et recommandations pour les politiques, la pratique et la recherche .....	74
RÉFÉRENCES .....	80
ANNEXES .....	I
A. Carte du quartier .....	i
B. Dépliants pour le recrutement des participantes .....	ii
C. Dépliant avec le réseau d'orientation .....	iii
D. Liste de questions .....	iv
E. Règlement Communal d'Urbanisme sur les lieux de prostitution en vitrine (2011) .....	v
F. Règlement le plus récent de police relatif à la prostitution en vitrine à Saint-Josse-ten-Noode (2018).....	vii
G. Règlement de police le plus récent relatif à la prostitution en vitrine à Schaerbeek (2013) .....	x
H. Formulaire de demande de conformité (NL) .....	xiv

## Glossaire

**Carrée** : un des deux types de lieux où la prostitution en vitrine a cours à Bruxelles. Une carrée renvoie à la partie rez-de-chaussée d'un bâtiment, utilisée pour la prostitution. Seule la personne qui loue officiellement l'endroit est autorisée à y travailler et la sous-location est illégale. Bien que l'espace serve à des fins commerciales, la loi lui attribue une utilisation résidentielle.

**Edo/Bini** : groupe ethnique du Sud-Sud du Nigeria (une des six zones géopolitiques du Nigeria) originaire principalement de l'État d'Edo, un des 36 États que compte le pays. Benin City, sa capitale, est le foyer où s'organise la traite à des fins d'exploitation sexuelle en Europe. Cette ville est reconnue comme l'un des principaux centres de traite des êtres humains en Afrique.

**Juju** : renvoie à un système de croyances spirituelles qui implique des rituels où des objets sont dotés de pouvoirs magiques. Il est souvent appelé « vaudou » dans le contexte européen et a été utilisé par les trafiquants pour contraindre les femmes exploitées à rester fidèles à leurs « bienfaiteurs » et à rembourser le coût (extrêmement disproportionné) de leur voyage difficile à l'étranger.

**Maquerelle** : femme se livrant au proxénétisme, c'est-à-dire qui exploite une maison de prostitution, organise la prostitution d'autrui ou le trafic des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

**Pidgin nigérian** : langue pidgin ou créole d'origine anglaise parlée comme « lingua franca » sur le territoire du Nigeria. Bien que son origine soit étroitement liée à l'anglais, il est inintelligible pour les locuteurs de langue maternelle anglaise.

**Quartier Rouge** : lieu où se pratique la prostitution en vitrine.

**Saint-Josse-Ten-Noode** : une des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale, souvent dénommé Saint-Josse. C'est la plus petite commune de la Région bruxelloise en taille, située dans le nord.

**Salon ou bar (pour la prostitution en vitrine)** : un des deux types de lieux où la prostitution en vitrine a cours à Bruxelles. Il s'agit d'un bâtiment ou d'une partie d'un bâtiment comportant une pièce à l'avant dans laquelle une ou plusieurs personnes travaillent comme prostituées. Les salons sont catégorisés comme propriétés commerciales et le travail est organisé en quarts de jour et de nuit.

**Schaerbeek** : une des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale, située dans la nord-est de la Région. C'est la 2<sup>ème</sup> commune de la Région bruxelloise en nombre d'habitants, derrière Bruxelles-Ville.



**Traite des êtres humains :** (au sens du Protocole de Palerme) désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation (UN, 2000).

**Yemeshe :** pratique consistant à sous-traiter illégalement une carrée en échange d'un pourcentage des recettes, ce qui implique généralement que la femme qui travaille le jour sous-traite la carrée pendant la nuit à une autre qui « donne » jusqu'à 50 % de son salaire.

**Yoruba :** un des trois principaux groupes ethniques du Nigeria.

L'histoire unique crée des stéréotypes, et le problème avec les stéréotypes n'est pas qu'ils sont faux, mais qu'ils sont incomplets. Ils font de l'histoire unique la seule histoire (...) Elle vole leur dignité aux gens. Elle nous empêche de nous considérer égaux en tant qu'humains.

Chimamanda Ngozi Adichie

# I : Introduction

En 2018, deux événements ont temporairement focalisé l'attention nationale sur le quartier rouge des carrées, situé derrière la gare de Bruxelles-Nord. Tout d'abord, le procès de la notoire « Mama Leather », qui exposait publiquement les formes violentes d'exploitation et de trafic qui avaient cours dans la zone (De Standaard, 2018 ; HLN, 2018). Ensuite, une jeune Nigériane assassinée devant sa carrée par un habitant mineur de la zone (De Morgen, 2018 ; HLN, 2018). Ces événements étaient des signes manifestes d'une situation dégénérative et ont soulevé des questions sur la sécurité des femmes et la qualité de vie dans la zone. Cependant, comme nous l'a confié une femme : « Les soldats vont, les soldats viennent, les casernes demeurent », un dicton populaire au Nigeria qui signifie : « Peu importe ce qui arrive et combien de changements sont opérés, certaines choses demeurent identiques, interchangeable et immuables ».

les responsables locaux et acteurs de terrain estiment aujourd'hui à 150 le nombre de femmes subsahariennes qui se postent encore derrière les vitrines des carrées (communication personnelle avec les responsables locaux/acteurs de terrain) dans un quartier caractérisé par (1) des bâtiments désuets et négligés, (2) des actes criminels (drogue, violence physique, trafic, blanchiment de capitaux, etc.), (3) les nuisances (voitures, bruit, pollution) et (4) le conflit lié au double aspect résidentiel et commercial du quartier (Bailly, 2015). Bien qu'on y trouve encore une minorité de femmes françaises et belges âgées (plus de 60 ans), la plupart des femmes qui y travaillent sont d'origine nigériane ou ghanéenne.

Le nouveau plan prostitution de Schaerbeek (2011) prévoit plus d'assistance pour les femmes et travaille à leur autonomisation vis-à-vis des proxénètes et des réseaux de traite des êtres humains. Les responsables locaux et acteurs de terrain conviennent que cette approche a conduit à des améliorations substantielles dans les salons de la rue d'Aerschot, l'autre quartier rouge à proximité, mais n'a pas résolu les griefs soulevés dans la zone des carrées.<sup>3</sup> Les acteurs « présents » dans la zone (notamment les assistants sociaux de l'Espace P, la police administrative de Schaerbeek et la police locale et fédérale) ont exprimé les difficultés qu'ils ont à établir des relations de confiance avec les femmes d'origine subsaharienne et à bien comprendre ce qui se passe (communication personnelle avec les responsables locaux/acteurs de terrain). À côté des barrières culturelles et linguistiques, l'existence d'une méfiance institutionnelle, souvent présente dans les groupes marginalisés, rend la démarche encore plus difficile. C'est dans ce contexte qu'est né le projet SWIPSER (étude ethnographique sur la prostitution des femmes subsahariennes à Schaerbeek), commandé et financé par la municipalité de Schaerbeek et réalisé par une équipe de recherche nigérian-belge (Sarah Adeyinka et

---

<sup>3</sup> Bien que l'étude ait été pensée pour décrire la situation à Schaerbeek, c'est toute la zone des carrées qui est prise en compte, y compris la (plus grande) partie à Saint-Josse. La zone est relativement petite (trois rues) et les limites municipales sont peu visibles. De ce fait, la plupart des femmes/clientes ignorent l'existence de ces limites.

Sophie Samyn) de l'Université de Gand (groupe de recherche CESSMIR). L'étude a été menée entre septembre 2018 et décembre 2019. Un comité composé de plusieurs responsables locaux et acteurs de terrain a accompagné l'équipe tout au long du projet.

Dans la présente introduction (Partie I), nous présentons notre cadre théorique. Cette présentation est suivie d'une brève analyse documentaire des thèmes pertinents relatifs à l'étude sur la prostitution. Par la suite, dans la Partie II, nous exposons le plan de recherche utilisé pour recueillir les données, en accordant une attention particulière aux défis et aux considérations d'ordre éthique. La Partie III fournit une contextualisation historique de la zone, en mettant l'accent sur (1) la législation, (2) l'évolution historique du quartier rouge et (3) les réseaux nigériens de traite des êtres humains. La Partie IV présente les résultats en quatre chapitres.

Les trois premiers chapitres explorent la façon dont les femmes naviguent dans différentes réalités: (1) le milieu dans lequel elles travaillent, (2) la condition migratoire et la communauté subsaharienne, puis (3) le fonctionnement du quartier rouge des carrées. Ces résultats se fondent sur les témoignages subjectifs et les expériences hétérogènes des femmes et reflètent les thèmes brièvement abordés dans la littérature (prostitution et ville, prostitution et migration, prostitution et politique). Dans le quatrième chapitre, les quatre défis principaux sont identifiés. Après avoir résumé les principales conclusions, nous présentons enfin les recommandations destinées à éclairer les politiques et les pratiques des acteurs qui sont en contact étroit avec ces femmes.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la contribution et les commentaires très utiles du comité d'orientation et des divers acteurs qui ont consacré du temps pour nous rencontrer et nous soutenir. Notre reconnaissance va également aux femmes elles-mêmes qui se sont montrées très ouvertes et nous ont permis de mieux connaître leurs conditions de travail et/ou de vie. Recevez toute notre profonde gratitude. Comme il est dit au Nigeria, « we hail una o » (nous vous saluons).

## **1.1 Cadre**

### 1.1.1 PROSTITUTION

La politique – dans le cas de la prostitution – est inévitablement façonnée par le jugement moral. Les politiques relatives à la prostitution varient d'un pays à l'autre, allant de la criminalisation à la décriminalisation et même à la réglementation de cette activité. D'une manière générale, il existe deux approches juxtaposées du sujet. Tandis que la perspective abolitionniste assimile toutes les formes de prostitution à la violence faite aux femmes, la considérant par nature comme une pratique déviante, la perspective règlementariste, quant à elle, la considère comme une forme légitime de travail (Showden,

2011). La commune de Schaerbeek ne prend pas position dans ce débat. Elle admet l'existence de la prostitution sur son territoire et s'attache à éliminer les nuisances et pratiques criminelles liées à cette activité (Seinpost Adviesbureau, 2008 ; Bailly, 2015 ; É. Haquin et H. Morvan, communication personnelle, 18 octobre 2018).

Le choix d'utiliser l'expression « femmes travaillant dans la prostitution » n'est pas fortuit, car la plupart des femmes approchées dans le cadre de l'étude ne se sont pas identifiées comme des prostituées, mais comme des personnes « travaillant comme prostituées » ou « travaillant dans la prostitution » de façon temporaire. Le terme « travailleuses du sexe », bien que préféré par les règlementaristes et jugé plus neutre par certains (Wagenaar, Amesberger, et Altink, 2017), possède une connotation de droit du travail qui n'émerge que marginalement des discours des participantes. De plus, pour épouser l'argument de Peršak et Vermeulen, le « travail du sexe » néglige l'important aspect stigmatisant de la prostitution qui façonne profondément la façon dont celle-ci se pratique et se vit (2004).<sup>4</sup>

### 1.1.2 LE BIEN-ETRE ET L'AGENTIVITE<sup>5</sup>

L'étude s'inscrit dans une perspective centrée sur les droits de l'homme et la dignité humaine.<sup>6</sup> Le point de départ est une prise de conscience d'un problème social, une préoccupation pour certains membres de la société, à savoir le bien-être des femmes subsahariennes travaillant dans les carrées. En outre, comme l'indique l'introduction, il existe une volonté politique de leur « apporter un soutien » et de réfléchir aux moyens d'assurer leur dignité sur leur lieu de travail. Par la suite, SWIPSER a pour vocation d'éclairer les politiques ainsi que les services de police et de soutien.

En premier lieu, il convient d'expliquer tout d'abord pourquoi la question du bien-être est particulièrement importante pour les femmes qui travaillent dans la prostitution. Au-delà de la position morale, la prostitution est considérée par tous les protagonistes comme une activité à haut risque (Kinnell, 2006 ; Sander, 2004 ; Vermeulen et Peršak, 2014). En 2016, Amnesty International a attiré l'attention sur les multiples violations des droits humains dont sont victimes les travailleuses et travailleurs du sexe dans le monde (Amnesty International, 2016). Les risques potentiels comprennent l'exposition à différentes formes de violence, l'exploitation malveillante, la toxicomanie, la stigmatisation, le harcèlement de la part de la police et des communautés, et les questions de santé (Hubbard et Teela, 2003 ; Pitcher, 2006).

---

<sup>4</sup> Dans ce texte, nous utilisons parfois le terme "travailleur/euse du sexe" lorsque celui est utilisé par l'auteur ou l'organisation à laquelle nous faisons référence.

<sup>5</sup> 'L'agentivité' est la capacité des individus d'agir indépendamment et de faire librement leur propre choix (Barker, 2003).

<sup>6</sup> Voir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : article 7. "Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination."

En second lieu, dans la logique des récentes études qui considèrent la prostitution comme un « objet social et relationnel complexe » (Vermeulen et Peršak, 2014 ; Wagenaar, Amesberger et Altink, 2017), il est important de reconnaître le contexte politique et social général qui influence les conditions de travail. Chaque quartier rouge a son propre tissu géographique et social, bien que ce tissu soit en constante évolution et influence le bien-être des femmes qui y travaillent.

Le concept de bien-être risque d'être surutilisé et qu'il puisse être « vide » de sens. Cependant, l'une de ses principales qualités est qu'il offre une perspective holistique (White, 2008). Le concept de bien-être ne suppose pas de catégories objectives pour évaluer la vie d'autrui (logement, soins de santé, réseau social, etc.), mais se concentre plutôt sur ce que les gens apprécient (Diener et al., 1997; Tiberius, 2014) et permet des perspectives culturelles divergentes, par exemple en ce qui concerne le bien-être individualiste et collectif (Suh et al., 1998). En tant que tel, le bien-être est simplement compris comme le fait de « se porter bien – se sentir bien » (White, 2008).<sup>7</sup> Nous nous sommes intéressés à la situation actuelle des femmes et nous n'avons pas posé de questions sur leurs expériences passées (de la vie dans leur pays ou éventuellement de la traite), si elles n'en ont pas parlé elles-mêmes. En abordant les femmes, les chercheuses leur ont simplement demandé : « Est-ce que ça va ? » et « Quels sont les défis que vous rencontrez ? ». Ainsi, nous avons pu identifier les aspects bénéfiques de même que certaines « difficultés » perçues comme des éléments ou circonstances menaçant leur bien-être.

Force est de ne pas négliger l'action des femmes dans la détermination et la préservation de leur propre bien-être, partant du principe sous-jacent qui veut que les individus soient des créateurs actifs de sens qui sont constamment en train de construire, reconstruire et défendre le sens de leurs réalités vécues (Elabor-Idemudia, 2003). Les femmes ont développé des tactiques et des stratégies précieuses (de Certeau, 1984) pour faire face aux défis inhérents à leur vie professionnelle. Il est important de reconnaître ces dynamiques et de les prendre en compte dans notre évaluation afin d'élaborer des recommandations politiques adéquates qui serviront effectivement à protéger leur bien-être. C'est également en tant que des expertes de leur propre vie que nous les avons abordées et leur avons posé des questions directes telles que : « Quels sont les changements qui pourraient améliorer votre situation de travail ? » et « Quelles suggestions faites-vous en matière de politique dans cette zone ? »

---

<sup>7</sup> Ce qui réunit trois paramètres en interrelation : le paramètre matériel associé à un certain niveau de vie, le paramètre subjectif rattaché à certaines aspirations affectives, et le paramètre relationnel. Cet aspect relationnel est très important, car le bien-être se définit aussi par rapport aux autres ou par rapport à la place qu'on occupe dans la société (White, 2008).

## 1.2 Littérature

### 1.2.1 LA PROSTITUTION ET LA VILLE

La prostitution est souvent considérée par rapport au lieu où elle se pratique. C'est particulièrement le cas dans le contexte urbain, où les femmes prostituées sont confrontées à des interventions de planification urbaine, à des opérations policières et très souvent à la résistance communautaire (Sander, 2007 ; Campbell et O'Neil, 2006 ; Weitzer, 2014). La prostitution en vitrine et la prostitution de rue sont les formes les plus visibles d'exploitation sexuelle à des fins commerciales et attirent donc le plus l'attention (Pitcher, Sanders et O'Neill, 2009).

Dans le monde, les zones de prostitution en vitrine sont appelées « quartiers rouges », en référence à l'éclairage au néon (Weitzer, 2014). Bien que les femmes restent à l'intérieur, elles sont visibles de la rue à travers les vitres, d'où elles attirent les clients. Weitzer (2014) distingue les zones à usage unique qui sont pour la plupart éloignées du centre-ville et offrent uniquement des services liés au sexe, et les zones polyvalentes qui accueillent également d'autres commerces et fonctions. Dans ce dernier cas en particulier, la perception de la société à l'égard de la prostitution, ou la signification qu'elle lui donne, est importante. La visibilité des vitrines expose les femmes non seulement aux yeux des clients, mais aussi à ceux de tous les résidents et passants, ce qui les rend plus vulnérables au harcèlement (Campbell et O'Neil, 2006).

Bien que les recherches tendent à mettre en évidence la prostitution en tant que phénomène urbain (Vermeulen et Peršak, 2014), les tendances récentes à l'embourgeoisement incluent également une dimension morale. La criminalisation contemporaine et les politiques criminelles se concentrent sur l'exclusion de la prostitution des espaces publics urbains (Vermeulen et Peršak, 2014). De plus en plus, la prostitution se pratique dans des maisons privées et des maisons closes, un phénomène facilité par l'abondance de publicités par Internet (Vandecandelaere, 2019).

### 1.2.2 PROSTITUTION ET MIGRATION

Parce que les avantages financiers du travail dans l'industrie du sexe sont relativement élevés, un nombre croissant de femmes immigrées y travaillent au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens, expliquent Pitcher, Sander et O'Neill (2009). Pour de nombreuses immigrées, la prostitution offre un travail peu qualifié et flexible (avec un revenu direct en liquide) qui paie mieux que les travaux ménagers ou de nettoyage, d'autres secteurs qui attirent depuis toujours les femmes immigrées (Augustin, 2013 ; Rodriguez, 2014). Depuis les années 1970, le travail de la prostitution en Europe est dominé par les femmes immigrantes, notamment en provenance d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe orientale (Kempadoo, Sangera et Patanaik, 2012). Bon nombre des défis auxquels elles sont confrontées (en rapport avec la

prostitution), comme l'accès limité ou inexistant aux soins de santé ou la vulnérabilité à l'exploitation au travail, sont interdépendants et étroitement liés à leur condition migratoire (Sassen, 2003).

Avec l'évolution des mouvements migratoires, la diversité des marchés du sexe s'est également accrue et révèle la nécessité d'effectuer des recherches spécifiques au contexte. Thorbek et Patanaik (2002) soulignent la diversité des expériences en matière de prostitution des migrantes et migrants, par exemple pour ce qui est des migrants permanents et des migrants temporaires. Il est donc important d'étudier les trajectoires et les conditions migratoires spécifiques des femmes et la façon dont ces paramètres impriment des marques sur leur travail dans la prostitution.

La littérature sur la prostitution et la migration est souvent associée à la recherche sur la traite des personnes, car les migrants provenant de milieux économiquement défavorisés sont particulièrement vulnérables à l'exploitation (Pitcher, Sanders et O'Neil, 2009). C'est également le cas de la plupart des femmes nigérianes qui finissent dans la prostitution (Carling, 2003). Un nombre important de ces femmes sont arrivées en Europe à travers les réseaux de traite centrés autour de Benin City et dont le *modus operandi* a fait l'objet de recherches approfondies et documentées depuis les années 2000 (IOM, 2006 ; UNODC, 2018). En ce qui concerne la politique, Pitcher, Sander et O'Neill attirent l'attention sur le conflit entre l'accent mis sur le caractère criminel de la migration illégale et la nécessité d'une approche plus humanitaire envers les victimes de la traite (2009).

### 1.2.3 PROSTITUTION ET POLITIQUE

Le lien complexe entre migration, exploitation et prostitution en a toujours fait un sujet difficile pour les décideurs politiques (Wagenaar, Amesberger, et Altink, 2017). Les politiques sont souvent basées sur des stéréotypes et prêtent rarement attention aux expériences des hommes et des femmes concernés. En outre, sa réglementation est influencée et profondément façonnée par différentes opinions (Aronowitz, 2014 ). De la criminalisation complète à la légalisation, la plupart des pays appliquent une politique de tolérance et mettent en place certaines réglementations ou pratiques pour « surveiller » l'activité. Des recherches récentes ont étudié les effets de différents modèles législatifs sur la vie des femmes prostituées (Campbell et O'Neil, 2006 ; Di Ronco, 2014 ; Vermeulen et Peršak, 2014), mais les conclusions divergent, souvent en fonction de l'hypothèse idéologique des auteurs (Wagenaar, Amesberger et Altink, 2017). Toutefois, il est clair que les politiques ont une influence directe sur le bien-être des personnes engagées dans des formes publiques de prostitution telles que la prostitution de rue et la prostitution en vitrine. Dans certains cas, en raison du caractère informel et en constante évolution du phénomène, les politiques ont un effet inverse et peuvent conduire à la violence ou au déplacement de l'activité (Wagenaar, Amesberger et Altink, 2017). C'est pourquoi il est important d'examiner continuellement la relation entre l'intention et l'effet de la politique



tout en plaçant le bien-être des hommes et des femmes au centre. Enfin, nous ne devrions jamais perdre de vue la façon dont certaines zones où la prostitution est pratiquée sont activement façonnés par les travailleuses du sexe (Hubbard et Sanders, 2003).

Depuis les années 1980, la proportion des services de soutien destinés aux hommes et aux femmes travaillant dans l'industrie du sexe a augmenté, au départ dans le cadre de la prévention du VIH (Campbell et O'Neil, 2006). L'objectif s'est étendu avec les années et il est désormais généralement reconnu que les organismes et les projets de soutien aux travailleuses et travailleurs du sexe doivent œuvrer de façon holistique afin de prendre en compte la diversité des expériences et des besoins de ces personnes (Pitcher, 2006). L'importance de fournir des conseils confidentiels et sans préjugés a été soulignée comme étant bénéfique dans la surveillance des situations d'exploitation. Cependant, l'ensemble des hommes et des femmes travaillant dans la prostitution est un 'groupe' très hétéroclite et les recherches ont démontré que ces personnes n'ont pas toutes les mêmes besoins ou ne sollicitent même pas toutes l'accès aux services (Pitcher, 2006).

## II : PLAN DE LA RECHERCHE

### 2.1 Objectifs de l'étude

Le projet SWIPSER est une étude descriptive, ethnographique et qualitative, qui, à l'aide de méthodes ethnographiques vise à mieux comprendre les expériences des femmes subsahariennes travaillant dans le quartier rouge à Bruxelles. Ces dernières sont considérées comme expertes de leur propre vie et les données sont basées sur leurs expériences et interprétations subjectives. L'étude se fixe les objectifs suivants :

1. Décrire, à travers un travail ethnographique de terrain, les expériences de travail et les interactions des femmes subsahariennes impliquées dans la prostitution dans le quartier rouge des carrées ;
2. Identifier les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées et comprendre comment elles y font face.
3. Formuler des recommandations pour l'élaboration d'interventions et de politiques adéquates pour le bien-être des femmes.

Ces objectifs nous amènent à formuler les questions de recherche suivantes : Quelles sont les expériences des femmes subsahariennes travaillant dans la prostitution dans le quartier rouge des carrées ? Quelles sont les difficultés auxquelles elles sont confrontées et comment les surmontent-elles ? Quels changements peut-on apporter pour améliorer leur bien-être ?

### 2.2 Méthodes

Les données ont été recueillies à l'aide d'une approche qualitative reposant sur plusieurs méthodes, et principalement par le biais d'un travail ethnographique de terrain comprenant des observations détaillées, des entretiens informels et un groupe de discussion. De plus, ces résultats ont été enrichis par des entretiens avec des intervenants, l'analyse de documents et des entretiens avec deux victimes de la traite de personnes qui travaillaient auparavant dans la zone.

#### 2.2.1 ETHNOGRAPHIE

Pour comprendre certaines dynamiques sociales, il est indispensable d'écouter les histoires de leurs protagonistes et d'observer la société selon leur point de vue. L'utilisation de méthodes ethnographiques, qui offre un processus de représentation des personnes généralement peu écoutées (Sanders, 2004), donne la priorité aux points de vue des femmes. Ceci démontre une volonté d'inclure ces dernières dans le processus d'élaboration des politiques et affirme l'importance de la « réalité vécue » (dans toute sa diversité) de toutes les personnes impliquées dans le commerce du sexe comme base pour les théories, la pratique,

etc. (Campbell et O'Neill, 2006). En mettant au premier plan les expériences subjectives, la recherche qualitative remet très nécessairement en question les théories sur la prostitution et la migration qui sont fortement influencées par la politique et les idéologies.

Comme l'expriment Vermeulen et Peršak, c'est le visage qui ajoute la personnalité, qui distingue l'individu féminin de la masse, où elle ne représente qu'une unité numérique. Le visage sépare ; il démarque et empêche la généralisation excessive, qui ne peut se produire que si l'on ne perçoit pas la différence entre les expériences individuelles (2014).

Enfin, le caractère informel et marginal des quartiers rouges exige une attitude tout d'abord prudente afin de trouver des méthodes adaptées au contexte et dont l'application convient à une communauté donnée. L'ethnographie offre la possibilité d'une telle approche flexible et holistique nécessaire pour saisir les complexités, révéler des vérités surprenantes et défier des opinions préconçues. Nous avons commencé par attribuer une sorte de « normalité » au terrain à partir de l'hypothèse selon laquelle la prostitution se caractérise par une variété de formes, de conditions de travail et de possibilités d'action, de résistance et de négociation (2014). Ensuite, nous avons écouté les expériences des femmes. L'examen de la façon dont elles naviguent dans ce cadre particulièrement difficile nous aide à comprendre comment elles donnent un sens à leur environnement et prennent des décisions éclairées (Campbell et O'Neill, 2006 ; Maria Augustin, 2006).

#### 2.2.2 ENTREVUES AVEC LES RESPONSABLES LOCAUX ET ACTEURS DE TERRAIN

Entre octobre 2018 et mai 2019, des entretiens semi-structurés ont eu lieu avec les responsables locaux et les membres du comité d'accompagnement suivants pour recueillir les connaissances existantes des personnes ayant une expérience sur le terrain : représentants d'Espace P, de la Police administrative de Schaerbeek, de PAG-ASA, de la Police locale de Bruxelles Nord (y compris la Section Traite des êtres humains), de la Police fédérale (Section Traite des être humains - Unité Afrique) et des personnes chargées de projets Prostitution et Participation citoyenne du Programme de Prévention urbaine de Schaerbeek.

#### 2.2.3 PARTICIPANTES

Le travail de terrain s'est déroulé dans le quartier rouge des carrées entre janvier et juin 2019. Tout d'abord, les chercheuses ont consacré du temps dans la zone à s'entretenir avec les principaux intervenants en leur expliquant le but de l'étude. Elles ont distribué des brochures comprenant leurs coordonnées et une courte explication du projet. Les deux chercheuses sont toujours allées ensemble sur le terrain, arborant des gilets jaunes marqués du logo de l'université afin de pouvoir être facilement identifiées. Le travail de terrain se déroulait environ deux fois par semaine, au cours de la journée ou dans la soirée.

Les participantes ont été recrutées essentiellement sur la base de leur volonté de participer à l'étude et ont été interrogées directement dans leur vitrine ou, à quelques occasions, dans des magasins et bars du quartier. De plus, certaines femmes ont été recrutées par « effet boule de neige », c'est à dire par des recommandations au sein de la communauté. Les chercheuses ont parfois distribué des préservatifs, petites attentions très appréciées qui parfois ont encouragé des conversations, sans pour autant compromettre la neutralité des chercheuses.<sup>8</sup> L'utilisation du pidgin nigérian et, dans certains cas, du yoruba et du twi par un membre de l'équipe de recherche a été très importante dans le processus d'établissement du contact avec les femmes, et a littéralement « ouvert des portes ». Enfin, certains événements survenus dans les carrées ont déclenché des participations, et en raison des injustices dont les femmes ont été la cible durant cette période, elles ont été plus ouvertes et désireuses de s'exprimer. Au total, 38 d'entre elles ont été interviewées, et leurs différents profils figurent dans le tableau ci-dessous. Il s'agit d'un paramètre important, car il révèle en partie la diversité qui caractérise le groupe de participantes.

Origine		Quart de travail		Emplacement de la carrée		Tranche d'âge <sup>9</sup>	
Ghana :	8	Nuit :	13	Schaerbeek :	8	18 – 30 ans :	15
Nigeria :	29	Jour :	25	Saint-Josse :	25	31 – 45	11
Indéterminée :	1			L'un ou l'autre ou les deux :	5	> 45 :	12

En dehors du terrain, deux entretiens ont été menés auprès des femmes reconnues comme victimes de la traite et hébergées dans un refuge d'une ONG spécialisée. Elles avaient travaillé pendant de longues périodes (8 mois à 2 ans) dans le quartier rouge des carrées depuis 2017. L'entretien leur a donné l'occasion de décrire leur connaissance du quartier sans aborder explicitement leurs histoires personnelles ou leurs expériences de traite.

Dans la dernière phase de la rédaction du rapport, nous avons discuté des recommandations avec certaines des participantes. Bien que le renouvellement rapide de cette population au sein du quartier n'ait permis de retrouver qu'une partie des femmes interviewées pour cette recherche, leurs commentaires ont été très instructifs et ont contribué à la formulation de nos recommandations.

#### 2.2.4 NOTES DE TERRAIN

Les données recueillies sur le terrain ont permis d'élaborer des notes de terrain exhaustives portant sur les

<sup>8</sup> À la fin du travail de terrain, nous avons également remis de petits cadeaux de remerciement avec des préservatifs, des gels désinfectants pour les mains, des lingettes intimes, etc.

<sup>9</sup> Il s'agit d'une estimation. Aucune question n'a été posée aux femmes au sujet de leur âge exact.

observations détaillées et les entretiens. Les entretiens n'étaient pas enregistrés, la prise de notes se déroulait non pas pendant, mais après les entretiens. Les chercheuses rédigeaient les notes après chaque séance de travail de terrain et pouvaient donc s'assurer de toujours disposer de deux lectures et deux perspectives quant à ce qui s'était passé ou ce qui avait été dit sur le terrain.

Les échanges avec les femmes se déroulaient essentiellement à l'intérieur des carrées et étaient relativement concis et directs, afin de leur éviter de perdre un « temps de travail » précieux. Les entretiens informels et les conversations de suivi reposaient sur une liste de questions (voir annexe D) qui ont été constamment adaptées au cours de l'étude. Les échanges allaient de brèves discussions à des entretiens plus approfondis avec les participantes à la recherche (avec de nombreuses conversations de suivi). Certaines des femmes gardaient contact avec les chercheuses en dehors du terrain, notamment à travers des conversations et des messages téléphoniques occasionnels.

De plus, un groupe de discussion s'est tenu tôt le matin avec plusieurs femmes qui travaillaient la nuit et venaient d'achever leur quart de travail. Le cadre de groupe a facilité l'obtention d'informations sur leurs sentiments et opinions et a permis une mise en lumière inattendue des multiples différences existant entre les femmes elles-mêmes.

Pendant leur séjour dans la zone, les chercheuses ont également rencontré d'autres personnes qui la fréquentaient sans pour autant faire partie du groupe cible (c'est-à-dire qui ne travaillaient pas dans la prostitution dans la zone et/ou n'étaient pas d'origine subsaharienne). Il s'agissait plutôt de personnes menant des activités dans la zone, de résidents, de femmes belges impliquées dans la prostitution, etc. Ces rencontres (environ 14) se présentaient comme des « participations fortuites » souvent déclenchés par la curiosité que suscitaient les chercheuses, qui fréquentaient la zone régulièrement. Elles ont permis de recueillir d'autres points de vue et de mieux comprendre la zone, et, dans quelques cas, ont aidé à établir le contact avec le groupe cible.

#### 2.2.5 ANALYSE

Toutes les données recueillies ont été codées selon une analyse thématique dont le but était d'identifier les thèmes, modèles et structures récurrents dans l'ensemble des données.<sup>10</sup> Dans ce processus inductif de signification, nous avons essayé de rester le plus près possible des mots utilisés par les femmes. De plus, grâce à un processus de triangulation (résultant de l'approche multiméthode de collecte des données), les expériences des participantes ont été comparées au corpus des connaissances existantes et aux théories

---

<sup>10</sup> Pour l'analyse, MAXQDA a été utilisé : il s'agit d'un logiciel spécifiquement conçu pour la gestion assistée par ordinateur de données qualitatives et de méthodes mixtes

générales afin d'augmenter la profondeur, la qualité et la portée des résultats.

### 2.3 Difficultés rencontrées

Le quartier rouge des carrées est un terrain d'étude difficile. Pour cette raison, le recrutement des participantes et la collecte de données ont été marqués par certains défis, dont les suivants :

- \* Les échanges avec les participantes se déroulaient pendant leurs heures de travail et sur le lieu de travail, durant les pauses, pendant que les femmes attendaient l'arrivée des clients.
- \* Il y avait très peu d'endroits dans la zone où les chercheuses pouvaient se trouver sans constituer un obstacle, car il y avait toujours des clients potentiels alentour et les femmes ne voulaient pas que la recherche interfère avec leur travail. Par conséquent, les visites dans la zone étaient brèves et les entretiens se déroulaient à l'intérieur des carrées.
- \* Les femmes ne font généralement pas confiance aux étrangers (en partie en raison de leurs antécédents et de leur contexte de vie actuel), ce qui rendait difficiles leur participation et les conversations plus poussées. Un minimum de confiance est essentiel pour bien mener une recherche qualitative. Avoir une équipe de chercheuses diversifiée sur les plans culturel et ethnique représentait une valeur ajoutée considérable, assurant une approche sensible à la culture qui était indispensable. La nationalité nigériane de l'une des chercheuses a suscité une curiosité qui s'est révélée favorable, car les femmes pouvaient parler dans leur langue familière et engager facilement de petites discussions, souvent à propos du Nigeria ou de la vie des Africains à l'étranger. Ce climat a permis d'établir un climat de confiance en très peu de temps.
- \* Il y a un remplacement très rapide des femmes derrière les vitrines. De ce fait, les chercheuses ne pouvaient pas maintenir le contact avec la plupart des femmes pendant plus longtemps. En conséquence, les chercheuses exploitaient le plus possible le temps que leur accordait chaque participante pendant les entretiens, sachant qu'elles ne la reverraient peut-être jamais, comme cela a finalement été le cas pour bon nombre d'entre elles.
- \* La plupart des femmes préféraient ne pas évoquer leur vie privée (ce qui peut être lié à la stigmatisation associée à la prostitution), même avec les chercheuses. Celles-ci respectaient les souhaits des femmes et restaient concentrées sur les entretiens, les conversations et les observations dans le quartier rouge des carrées.

Tous ces éléments ont abouti à une sorte d'« ethnographie volatile » qui nécessitait une méthode de recherche extrêmement modulable. La constance des visites des chercheuses sur le terrain a été l'un des facteurs qui ont le plus contribué à renforcer leur crédibilité, au même titre que leur participation à d'autres activités économiques dans le quartier (la commande/l'achat de repas préparés, de produits d'épicerie et une visite chez le coiffeur). Ainsi, l'observation a constitué un moyen important de collecte des données.

Ensuite, d'autres défis étaient liés à l'impact de l'activité de recherche sur les chercheuses mêmes, notamment :

- \* le travail sur le terrain a eu un impact émotionnel sur les chercheuses associé au choc de voir des femmes vivre dans des situations de privation et de vulnérabilité, comme en témoignaient la négligence dont elles étaient victimes dans la zone et les récits de violences qu'elles avaient subies. Toutefois, les chercheuses étaient témoins de la résilience des femmes, qui les accueillaient souvent avec beaucoup d'hospitalité, ce qui était très réconfortant.
- \* La zone est marquée par la présence de trafic de drogue, de personnes en état d'ébriété et de voleurs à la sauvette, résultant par moments d'un sentiment d'insécurité vécu par les chercheuses au cours de leur travail. Ceci permet de comprendre et de se rendre compte du niveau d'insécurité auquel ces femmes sont confrontées. Par souci de sécurité, les chercheuses disposaient d'un protocole de sécurité leur permettant d'informer les coordinateurs de la recherche lorsqu'elles se trouvaient sur le terrain, de quitter la zone en cas d'agitation et de demeurer vigilantes en tant qu'équipe. Elles évitaient également de visiter la zone en pleine nuit.
- \* Les chercheuses avaient des origines différentes, ce qui s'est traduit par des expériences différentes sur le terrain, surtout en ce qui concerne la sécurité dans la zone, qui renforce l'idée selon laquelle notre perception de la sécurité et de la sûreté dépend de notre passé et de nos expériences antérieures.

## **2.4 Considérations éthiques**

Le projet SWIPSER a obtenu l'approbation du Comité d'éthique de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Gand. Le protocole éthique a été créé avant le début d'enquête de terrain dans le but d'assurer la qualité et l'intégrité de l'étude ainsi que le bien-être des participantes. Cependant, le processus de recherche a soulevé une série de questions éthiques qu'il a fallu aborder au cours des différentes étapes du projet de recherche (dont certains sont décrits ci-dessus) et auxquels nous avons fait face grâce à une réflexion continue au sein de l'équipe de recherche.

L'obtention du consentement éclairé des participantes a permis de garantir que leur participation était volontaire et qu'elles étaient bien renseignées. Elles ont été informées de la finalité des données qui seraient recueillies, du but de la recherche et de leurs droits en tant que participantes, tels que le droit d'arrêter leur participation à tout moment. Dans ce contexte, il n'était pas possible d'exiger un consentement éclairé écrit car les femmes sont naturellement méfiantes à l'égard des formulaires et des signatures sur papier, vue leur position marginalisée au sein de la société. Les participantes étaient plutôt appelées à confirmer verbalement leur consentement (devant les deux chercheuses). L'enquête de terrain a consisté en des moments informels passés avec les participantes, et les chercheuses arboraient toujours leur tenue de l'UGent afin de mettre en évidence leur profil de chercheuses. En dehors des préservatifs distribués (et d'un petit cadeau de

remerciement à la fin), aucune des participantes n'a reçu une quelconque rémunération, garantissant le caractère volontaire de leur participation. Certaines (jeunes) femmes travaillant la nuit étaient manifestement surveillées (par des autres femmes et hommes subsahariens) et ne souhaitaient pas être interrogées. Respectant ce souhait, les chercheuses évitaient de leur mettre la moindre pression pour qu'elles participent à la recherche.

Leurs relations avec les femmes ont fait émerger des tensions avec d'autres « rôles » pour les chercheuses, par exemple celui du travailleur social ou du thérapeute (en lien avec des expériences professionnelles précédentes) ou même d'amie. Il était parfois difficile de se contenter d'observer. Puis, l'étude était accompagnée de réflexions constantes sur les interprétations et les limites.

Nous avons au préalable créé un réseau d'orientation composés de services de soutien spécialisés, au cas où du soutien supplémentaire venait à être nécessaire. Chaque femme a reçu un dépliant mentionnant ce réseau d'orientation à la fin de la recherche (voir annexe C).

Un plan de gestion des données a été élaboré, conformément à la législation européenne la plus récente qui garantit le stockage et l'utilisation correcte des données. Nous avons encouragé les participantes à nous fournir de faux noms et nos notes de terrain ont été codées pour protéger tout renseignement personnel. Cependant, l'anonymisation des résultats est un processus complexe dans le contexte d'un espace géographiquement défini et connu. La question de la « petite population » a été abordée par rapport aux études ethnographiques qui se concentrent généralement sur un village ou une ville en particulier, où il existe une forte possibilité que des individus se reconnaissent dans les propos des autres (Saunders, Kitzinger et Kitzinger, 2015). Différentes techniques de pseudonymisation, d'anonymisation et de généralisation ont été employées dans ce rapport pour assurer la protection de l'identité des participantes.

Enfin, la migration et la prostitution sont des phénomènes insaisissables qui se produisent en marge de la société et sont parfois en violation de la loi. Si on considère l'ethnographie un outil puissant pour l'accès à la vie des femmes (Sanders, 2004), il est important de tenir compte du public auquel le rapport s'adresse ainsi que des risques de mauvaise interprétation ou de mauvais usage. Révéler des secrets peut entraîner des conséquences indésirables, en particulier pour celles qui ont développé des stratégies de survie qu'elles pourraient préférer tenir secrètes. C'est pour cette raison que nous sommes retournés sur le terrain par la suite pour recueillir les commentaires des participantes sur les recommandations.

## **2.5 Poursuite de la recherche**

La recherche présente quelques limites nécessitant un examen plus approfondi, dont voici les plus importantes :



- \* L'étude s'est essentiellement concentrée sur le bien-être des femmes subsahariennes travaillant dans le quartier rouge. Les résultats accusent un défaut de données sur la qualité de vie des femmes « en dehors du travail » : logement, réseaux sociaux, temps libre, niveau d'intégration, etc. Même si pour une grande partie de celles qui travaillent dans les carrées, l'écart entre leur vie privée et leur vie professionnelle est restreint, il est essentiel d'en savoir plus pour parvenir à une véritable évaluation de leur bien-être.
- \* Les entretiens ont porté sur le bien-être subjectif des femmes et n'ont fourni qu'une connaissance limitée d'une évaluation plus objective de leur santé mentale et physique. Cette évaluation est pourtant nécessaire pour éclairer les politiques en matière de santé afin d'apporter un soutien adéquat aux femmes.
- \* L'étude fait clairement état des tensions et des hostilités entre les différents acteurs qui opèrent dans la zone. Cependant, à travers le regard des femmes, elle a permis de mieux comprendre leur perception des acteurs locaux (groupes sociaux, police, etc.) et l'expérience qu'elles ont de la discrimination et de la corruption. Une analyse complète de la dynamique sociale dans le quartier rouge des carrées nécessiterait l'étude des expériences et des perceptions de tous les autres acteurs qui vivent ou fréquentent cette zone: les résidents, les clients, les délinquants locaux (ceux qui harcèlent les femmes), etc. Quelles sont leurs expériences et leurs éventuels griefs ?
- \* La recherche et la théorisation de stratégies de sortie possibles seraient importantes : Que se passerait-il si le quartier des carrées fermait ? Où iront les femmes ? Que pourrait-on faire pour rendre ce processus plus humain ?
- \* Des études supplémentaires sont nécessaires sur la relation entre la politique locale en matière de prostitution et les conditions de travail et de vie des femmes subsahariennes qui se prostituent dans d'autres villes européennes. Etablir des comparaisons entre les différents contextes pourraient contribuer à l'élaboration de politiques plus efficaces.

Le domaine de la prostitution est très peu étudié, mais pour contrer les politiques qui ne sont basées que sur des opinions idéologiques, il est important de fournir des informations sur la situation réelle.

## III : Contextualisation historique

Le présent chapitre fournit les renseignements généraux nécessaires pour mieux comprendre le contexte général du cadre de l'étude. Tout d'abord, nous apportons une courte description de la législation belge en matière de prostitution. Ensuite, nous considérons le quartier rouge des carrées sur le plan historique en tant qu'un quartier ayant un passé long (et mouvementé) concernant la prostitution en vitrine. Enfin, nous vous donnons un aperçu de la question des réseaux nigériens de traite, qui est trop souvent mal représentée dans les médias.

### 3.1 La législation belge

L'activité de prostitution en Belgique, comme dans la plupart des pays européens, occupe une zone de flou juridique.<sup>11</sup> Avant 1948, il incombait aux municipalités de réglementer la prostitution sur leur territoire. Elles instaurèrent un système d'enregistrement obligatoire et des contrôles médicaux (Vande Velde, De Vrieze, De Proost, 2007). En 1948, une loi fédérale a aboli ce mandat local. Sans interdire l'activité de prostitution ni le recours payant à des services sexuels, toute réglementation officielle de cette activité est devenue illégale depuis ce moment-là (Meheus, 1999).<sup>12</sup> Les lois fédérales (avec les modifications apportées en 1946 à l'article 380) ne régissent que les activités *relatives* à la prostitution : (1) la location de locaux à des fins de prostitution dans l'intention de « réaliser un profit anormal » ; (2) la tenue d'une « maison de prostitution » ; (3) l'exploitation de la prostitution d'autrui ; (4) la publicité relative à la prostitution sont toutes devenues punissables en droit pénal belge<sup>13</sup>. La criminalisation de toute participation de tiers a été critiquée pour ses effets néfastes sur le secteur (Vandecandelaere, 2019 ; Vermeulen, 2007).

En général, la Belgique reconnaît l'existence de la prostitution sur son territoire et tolère les formes de prostitution qui sont volontaires (Vermeulen et Peršak, 2014). Au niveau municipal, il est possible d'édicter des règles relatives à la moralité et à la tranquillité publiques (par le biais des réglementations urbaines et policières locales). Dans le secteur privé (escortes, bars à champagne, etc.), qui s'est considérablement développé avec l'essor des médias sociaux et d'Internet, l'ingérence est relativement faible (Seinpost adviesbureau, 2008).

Pendant la plus grande partie de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les gouvernements locaux ont permis une

---

<sup>11</sup> La législation sur la prostitution en Europe varie d'un pays à l'autre.

<sup>12</sup> La Belgique souscrit à la Convention de New York de 1950 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

<sup>13</sup> Voir Code Pénal article 380. § 1. Dans un mouvement de dépénalisation, les points 1 à 4 ont été omis dans une proposition du ministre Geens juste avant la chute du gouvernement Michel I en 2018. Il n'est pas certain que le nouveau gouvernement élu aille dans la même direction.

sorte de « tolérance non réglementée » pour les formes publiques de prostitution, laissant à ce secteur le soin de se réglementer tout seul (Reinschmidt, 2016). Cependant, depuis les années 2000, les municipalités ont commencé à édicter des réglementations locales plus substantielles<sup>14</sup>, sous prétexte de garantir l'ordre public et la tranquillité, en réaction à ce qui se passe sur leur territoire (Vandecandelaere, 2019). Ceci a été facilité par le fait qu'elles sont désormais (depuis 1999) habilitées à appliquer directement des sanctions administratives (amende SAC), en plus des sanctions pénales dont la mise en application était lente et inefficace (Vandecandelaere, 2019). En conséquence, au cours des deux dernières décennies, les quartiers rouges de Belgique ont été profondément remodelés : délocalisation, restriction ou fermeture. Les municipalités ont adopté des approches très différentes, influencées par la réponse publique et les idéologies politiques (Vandecandelaere, 2019).

Au niveau national, rien n'indique une volonté politique d'évoluer vers une vision à long terme au sujet de la prostitution (Rodriguez, 2014 ; Vermeulen, 2014), une apathie qui a entraîné des situations de confusion dans certaines parties du pays, plus particulièrement à Bruxelles.<sup>15</sup> Chacune des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale a sa propre administration locale. Quatre d'entre elles sont confrontées à des formes de prostitution publique sur leur territoire, mais aucune approche commune n'a été adoptée (J. Debuf, communication personnelle, 5 octobre 2018). Le quartier rouge des carrées, qui ne couvre que trois petites rues, est situé à la frontière de deux municipalités aux approches très différentes, ce qui rend le cas d'étude particulièrement complexe.

## **3.2 Le quartier des carrées**

### 3.2.1 COMMENT TOUT A COMMENCÉ

Derrière la gare de Bruxelles-Nord, des néons éclairent les vitrines du rez-de-chaussée où les femmes vendent des faveurs sexuelles aux hommes. Aujourd'hui, on distingue clairement deux quartiers rouges : (1) la célèbre rue d'Aerschot, entièrement sur le territoire de Schaerbeek, qui s'étend parallèlement à la voie ferrée sur environ un demi kilomètre et (2) le quartier rouge des carrées, situé dans et autour des rue Linné et rue des Plantes, sur la limite avec la commune voisine de Saint-Josse-ten-Noode. La première abrite des vitrines commerciales, appelées salons ou bars, où les femmes d'Europe centrale et orientale travaillent par quarts. Le quartier rouge des carrées, au contraire, est situé dans une zone résidentielle, et seules les femmes qui louent officiellement les locaux sont autorisées à y travailler. Quelques femmes « plus âgées » (plus de

---

<sup>14</sup> Elles sont parfois en violation de la loi fédérale, en particulier les lois sur la confidentialité (Vandecandelaere, 2019).

<sup>15</sup> Dans certains cas, elle n'a eu que des conséquences bénignes. Dans la Kortrijksesteenweg (aussi appelé Chaussée d'amour à cause des nombreux bordels), l'un des bordels se distingue des autres par son éclairage tape-à-l'œil. Il est situé à l'abri des regards dans une autre municipalité dont la législation n'est pas restrictive en ce qui concerne l'aspect extérieur des établissements.

60 ans), belges et françaises, sont assises aux côtés d'une majorité de femmes subsahariennes de tous âges. C'est ce quartier, localement appelé *Le quartier des carrées*, qui constitue le centre d'intérêt dans la présente recherche.

Bien que le système actuel de prostitution en vitrine soit un phénomène relativement récent, le quartier Nord a attiré des activités de prostitution sous différentes formes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, avant même l'arrivée de la gare du Nord à l'endroit où se trouvaient de nombreux petits complexes de spectacles (Difficile et Vileyn, 2018). Après la Seconde Guerre mondiale, la prostitution se serait répandue sur le territoire de la municipalité de Saint-Josse-ten-Noode, qui abritait alors la première communauté de migrants italiens ayant progressivement quitté le pays dans les années 1970 (Vandecandelaere, 2019). Bernard Clerfayt, le bourgmestre de l'époque, explique dans un article que la prostitution était installée dans des rues invisibles. Les carrées du rez-de-chaussée ressemblaient à des appartements dont les habitants laissaient les rideaux ouverts. Au moyen d'une lumière de couleur vive, les « résidentes » montraient qu'elles étaient en attente de clients. Selon l'urbanisme, les carrées étaient considérées comme des maisons (Difficile et Vileyn, 2018).

Clerfayt (Difficile et Vileyn, 2018) révèle ici comment le modèle législatif actuel de la carrée peut être compris du point de vue historique. Les rues autour de la rue Linné et de la rue des Plantes se sont progressivement muées en un quartier rouge dans un secteur résidentiel. D'après des témoignages, la zone était occupée par des femmes belges, quelques Françaises et quelques Africaines, qui travaillaient de manière autonome dans leur carrée (Vandecandelaere, 2019). Les femmes connaissaient bien les résidents. Elles ne travaillaient que pendant la journée et envoyaient parfois les enfants du quartier faire des courses (A. Vlaemynck, communication personnelle, 5 octobre 2018). Bien que le nom « carrée » vienne du vocabulaire militaire argotique qui signifie « chambre, logement » (É.Haquin, communication personnelle, 7 janvier, 2020), il pourrait aussi renvoyer à la forme des deux pièces carrées du rez-de-chaussée : la pièce avant, où la femme sollicite les clients, et la pièce arrière, où les interactions sexuelles ont lieu (Vandecandelaere, 2019).

Bruxelles est une ville où la demande pour le commerce du sexe est très élevée.<sup>16</sup> Outre le fait de desservir le marché « domestique », il existe un lien avec le caractère mobile de la ville (Vandecandelaere, 2019) : le tourisme, les affaires, la présence d'institutions internationales et les migrations font de Bruxelles le domicile (temporaire) de nombreuses personnes. De plus, conformément à une tendance abolitionniste dans certains pays européens, la France a rendu la prostitution illégale, criminalisant l'achat de sexe, et donc les clients. Ainsi, « les touristes du sexe » français franchissent plus fréquemment leur frontière nationale et se rendent également dans le quartier rouge de Bruxelles (J. Debuf, communication personnelle, 5 octobre 2018).

---

<sup>16</sup> « Une campagne de sensibilisation contre le trafic de la fondation Samalia en 2017 a mis en lumière la forte demande de sexe à vendre à Bruxelles » (J. Debuf, communication personnelle, 5 octobre 2018).

Toutefois, comme l'a observé Vandecandelaere, les femmes qui travaillent dans les quartiers rouges partout en Belgique se plaignent depuis quelques années d'une diminution de la clientèle, probablement due à l'augmentation substantielle des autres formes privées de prostitution via Internet (2019).

### 3.2.2 L'ARRIVEE DES FEMMES SUBSAHARIENNES

À partir des années 1980, dans le contexte de flux migratoires plus larges vers l'Europe, de nombreuses femmes migrantes – venant de régions moins favorisées du monde – ont fait irruption sur le marché de la prostitution à Bruxelles. Comme les possibilités de gagner sa vie étaient limitées, l'aspect lucratif de la prostitution est devenu attrayant et, en raison de leur présence, le marché de la prostitution s'est développé et a profondément évolué (Siegel, 2012). Dans un premier temps, les femmes subsahariennes (de différentes nationalités) recueillaient des clients dans les bars et allaient « travailler » ailleurs. Elles ont investi le quartier rouge des carrées que dans les années 90 (J. Debuf, communication personnelle, 5 octobre 2018). Certaines femmes belges ou françaises se sont retirées et leur ont cédé les vitrines. Le nombre de carrées a également augmenté considérablement (Vandecandelaere, 2019).<sup>17</sup> Beaucoup de ces femmes ont obtenu la citoyenneté par le biais de procédures d'asile ou du mariage. Avec le durcissement des règles d'immigration pour les non-Européens dans les années 1990, il est devenu plus difficile de voyager légalement ou d'obtenir des titres de séjour, ce qui a rendu les migrantes subsahariennes plus vulnérables aux situations d'exploitation (Olaniyi, 2011).

Dans ce contexte de l'expansion de la prostitution à la fin des années 1990, de nombreux propriétaires ont vendu leur propriété à des investisseurs d'origine turque, qui ne vivaient pas nécessairement dans la zone. Ces derniers à leur tour ont loué les carrées à des immigrantes nouvellement arrivées qui acceptaient de payer davantage, ce qui aurait contribué au départ des prostituées belges (Vandecandelaere, 2019).

En mai 1998, les carrées ont été attaquées par une centaine de jeunes hommes, brisant des vitrines et lançant des cocktails Molotov (Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, 1998). L'éclatement de cette violence était une preuve que les relations entre les femmes et la communauté se détérioraient. Plusieurs pétitions ont circulé pour demander la suppression de la prostitution (Robert, 1998).<sup>18</sup>

Depuis le début des années 2000, il y a eu un afflux de femmes d'origine nigériane dans la zone. Leur arrivée a remis en question le modèle de travail traditionnel de la carrée. Ignorant le principe « une femme par carrée », les femmes partagent désormais des espaces, sous-louent, transmettent des contrats, partagent

---

<sup>17</sup> Le nombre de carrées est passé de 83 en 1993 à 107 en 2001 à Saint-Josse. À Schaerbeek, il a toujours fluctué autour de la trentaine.

<sup>18</sup> À cette époque, il y avait aussi deux peep-shows dans la zone et la prostitution de rue (de femmes latines et de transgenres) s'y rencontrait également (Vandecandelaere, 2019).

les loyers, etc. (T. Tylova, communication personnelle, 6 février 2019). En outre, les femmes subsahariennes qui travaillaient encore dans la rue d'Aerschot se sont progressivement installées dans le quartier rouge des carrées (J. Hendriks et F. Vandeloek, communication personnelle, 10 novembre 2018), créant ainsi une ségrégation géographique basée sur la race et l'ethnicité. Plus de 90 % des femmes qui travaillent aujourd'hui dans les carrées sont d'origine subsaharienne (entretiens avec les intervenants).

### 3.2.3 LA LEGISLATION LOCALE

En 2011, les municipalités de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode ont collaboré à l'élaboration d'une politique commune de gestion du quartier rouge des carrées : (1) délimitation de la zone, (2) nouvelles exigences de planification et (3) application de la même politique fiscale. Pour Schaerbeek, l'initiative s'inscrivait dans le cadre d'un projet plus vaste visant à améliorer les conditions de la prostitution de vitrine sur son territoire, principalement dans le quartier rouge de la rue d'Aerschot.<sup>19</sup>

Le nouveau règlement d'urbanisme et de police est basé sur le « modèle anversoïse »<sup>20</sup>, mis en place pour éviter l'expansion de la zone tolérée et minimiser les nuisances et la criminalité. Un « certificat de conformité » obligatoire a été institué avec trois implications majeures : (1) les carrées doivent répondre à certaines exigences matérielles (imposant des conditions minimales concernant la superficie, les sanitaires, les installations électriques et d'eau, la sécurité incendie, etc.) ; (2) les femmes sont tenues de se faire enregistrer auprès de la police administrative, qui exige qu'elles résident légalement avec un permis de travail ; (3) une adresse ne peut être associée qu'à un seul certificat afin que la même carrée ne compte pas plus d'une femme. La police peut alors facilement s'assurer de la conformité.

À Schaerbeek, la transition a débuté en 2013 et s'est en grande partie achevée. Toutefois, il est reconnu que la préoccupation portait initialement prioritairement sur le quartier rouge de la rue d'Aerschot, dont la plupart des salons étaient insalubres à l'époque et qui était une grande source de nuisances pour les habitants (É. Haquin, communication personnelle, 18 octobre 2018). Cette approche a cependant été abandonnée en 2012 par l'administration de Saint-Josse, la municipalité voisine, et le gouvernement local actuel cherche des moyens de mettre fin à la prostitution dans sa municipalité. Ces tentatives se heurtent à la résistance des travailleuses du sexe et contredisent des lois qui ne relèvent pas de la compétence de la municipalité.<sup>21</sup> Tout cela aboutit aujourd'hui à un quartier rouge négligé et autorégulé (communication

---

<sup>19</sup> Par exemple, ils ont mis en place des normes d'hygiène moins strictes pour les carrées car la commune craignait que dans cette zone les travaux retombent systématiquement sur les personnes qui y travaillaient plutôt que sur les propriétaires (É. Haquin, communication personnelle, 7 janvier 2020).

<sup>20</sup> Le modèle anversoïse : en 1999, Anvers a lancé une nouvelle politique intégrée sur la prostitution en vitrine, encore en vigueur aujourd'hui. En Belgique, le lieu de prostitution d'Anvers est considéré comme l'exemple d'un quartier rouge réussi. (voir Vandecandelaere, 2019; Weitzer, 2014).

<sup>21</sup> Les deux derniers règlements de police de Saint-Josse ont été contestés par le Conseil d'État qui s'est prononcé en

personnelle avec les responsables locaux/acteurs de terrain ; Vandecandelaere, 2019).

### **3.3 Les réseaux nigériens de traite des êtres humains**

Dans le contexte des flux migratoires mondiaux des années 1980 et 1990, une vaste diaspora de Nigériens s'est formée principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Italie, mais aussi dans des pays comme les Pays-Bas, l'Irlande, l'Allemagne et la Belgique (Zibouh et Martiniello, 2015). Les Edo, un groupe ethnique du Sud-Sud du Nigeria, se sont installés pour la plupart en Italie, où des hommes et des femmes étaient venus travailler dans les champs de tomates, faire du commerce de textiles et de bijoux, et passer des séjours touristiques en tant que pèlerins chrétiens (Ellis, 2016). Les spécialistes s'accordent à dire que c'est à cette époque que certaines femmes Edo ont découvert l'activité lucrative de la prostitution, partageant ainsi le marché avec d'autres femmes migrantes (Olaniyi, 2011).

Dans les années 1990, l'Europe a introduit des politiques migratoires plus strictes et il est devenu de plus en plus coûteux de voyager, ce qui a donné lieu au système de dette ou de prêt dans le contexte migratoire. Certaines femmes Edo de la première génération des immigrés en Italie sont devenues les premières maquerelles ou sponsors à faire venir des filles pour travailler dans la prostitution. Née d'un geste bienveillant visant à faciliter le voyage des proches en versant une avance d'argent, cette pratique a progressivement pris la forme d'une activité lucrative et d'exploitation, avec des bénéfices énormes (Simoni, 2013). Très vite, les premières maquerelles se sont emparées de l'entreprise, qu'elles ont maintenue sous le contrôle des femmes Edo.

Le mode opératoire des réseaux est bien connu et n'a cessé de se développer avec des changements mineurs (Carling, 2005; Okojie, Okojie, Osakue, 1997 ; Plambech, 2017 ; Samyn, 2018 ; Vincent-Osaghae et Kalu, 2003). Les femmes, la plupart âgées entre 15 et 25 ans, sont recrutées par un parent ou une connaissance de la famille qui travaille pour une maquerelle en Europe. Avant de partir, la femme/jeune fille effectue un rituel juju par lequel elle promet de rembourser sa dette (frais de voyage avec intérêts) et restera fidèle à sa bienfaitrice. Elle est ensuite accompagnée en Europe par des hommes (appelés également « trolleys »), qui organisent le voyage<sup>22</sup>. Celui-ci peut se faire par voie terrestre (en passant par le Maroc ou la Libye) ou par voie aérienne (avec de faux documents). Une fois en Europe, la femme rencontre sa maquerelle et se met à travailler dans la prostitution jusqu'à ce qu'elle ait fini de payer sa dette.

L'aspect lucratif du phénomène a changé la situation économique et sociale de nombreuses communautés de l'État d'Edo. Une fois les réseaux, les infrastructures et les attentes établis, le flux migratoire a été renforcé

---

faveur de leur annulation au profit des travailleuses du sexe.

<sup>22</sup> Ce phénomène a lui aussi évolué au fil du temps et ces voyageuses ne sont plus nécessairement accompagnées par des hommes.

et a continué de croître malgré les opérations de lutte contre la traite des êtres humains (Plambech, 2017; Samyn, 2018). Outre les gains financiers réalisés par les sponsors, d'autres activités sont apparues qui profitent du mouvement de ces femmes comme les transferts de fonds pour les familles, le trafic de migrants, le secteur du sauvetage (lié à la traite des êtres humains), détention et rapatriement des migrants (voir Plambech, 2017). De plus, les prêtres traditionnels et évangélistes, les agents d'immigration et les avocats sont connus pour profiter de ce commerce (United States Department of State, 2018).

Depuis le milieu des années 1990, la Belgique a mis en place des outils et d'expertise destinés à lutter contre la traite des êtres humains et à protéger les victimes : de nouvelle législation<sup>23</sup>, des efforts policiers et des refuges. En 1994, l'équipe Team Afrika a été créée au sein de la gendarmerie belge, avec pour mission exclusive d'enquêter sur les réseaux de prostitution nigériens. Elle a par la suite été intégrée à la police judiciaire fédérale. Il s'agissait d'une réponse à la présence observée et en constante augmentation de jeunes Nigérianes dans la prostitution à Bruxelles (J. Hendriks et F. Vandelook, communication personnelle, 10 novembre 2018). Bien que de nombreux cas aient fait l'objet d'inspections dans toute la Belgique au fil des années<sup>24</sup>, le quartier rouge des carrées à Bruxelles est demeuré un cadre d'enquête constant. La section traite des êtres humains (TEH) de la police locale (PoIBruNo) collabore avec l'unité fédérale pour repérer les victimes potentielles.

---

<sup>23</sup> Voir <https://www.payoke.be/about-us/legislation/>

<sup>24</sup> Entre 1994 et 2019, ils ont découvert 18 réseaux de traite nigériens qui ont fait un total de 266 victimes et 182 suspects (J. Hendriks et F. Vandelook, communication personnelle, 10 novembre 2018).



## IV : Résultats

Cette quatrième partie présente les résultats qui découlent de l'analyse du travail sur le terrain. Etant donné que nous considérons la prostitution comme un objet relationnel, déterminé par le contexte politique, social et géographique dans lequel elle a lieu (Vermeulen et Peršak, 2014), nous examinons les expériences des femmes en relation avec le cadre (4.1), la condition migratoire et la communauté diasporique (4.2) ainsi que le fonctionnement du quartier rouge des carrées (4.3). Dans le dernier chapitre (4.4) nous identifions quatre difficultés qui ressortent de ces constatations et qui mettent en péril le bien-être des femmes. Le texte est enrichi de nombreux extraits des notes de terrain des chercheuses. À l'occasion, nous faisons référence à la littérature qui confirme ou contredit les résultats ou qui fournit une explication aux observations qui ont été faites. De cette façon, nous tentons d'établir un dialogue entre cette étude de cas et les théories et connaissances existantes en matière de prostitution.

### 4.1 PROSTITUTION ET VILLE : le cadre

« Vous devez voir ça. Regardez cette vidéo ! C'était si effrayant. Vraiment. Vous voyez ? »

Après quelques mois de travail sur le terrain, nous sommes dans l'un des bars de la zone, autour d'une table avec quelques-unes des femmes. Nous regardons le téléphone qu'Edith nous a passé. Il contient les images de ce qui s'est passé la veille du jour de l'An. Des jeunes hommes, dont le visage est masqué, sont dans la rue. Il y a de la fumée partout et les gens crient. Didi nous dit que ces hommes sont venus pour les intimider. Ils ont brûlé des ordures, cassé des vitrines de carrées, retourné une voiture... Les femmes se sont cachées dans des bars et des maisons. La police est arrivée mais n'est pas intervenue et après que les choses se sont calmées, il n'y a jamais eu de réaction politique. Six mois seulement après, les femmes sont descendues dans la rue pour demander à être protégées, après le meurtre d'Eunice<sup>25</sup>, rien ne semble avoir changé. (notes de terrain, avril 2019)<sup>26</sup>

Ce récit troublant illustre bien les nombreux problèmes qui se posent dans le quartier rouge des carrées. Ce chapitre portera sur la relation entre les femmes et leur environnement direct : comment se déplacent-elles dans cet espace troublant ? Comment l'interprètent-elles ? Et enfin, comment y font-elles face ?

---

<sup>25</sup> Eunice était une Nigériane de 23 ans assassinée en juin 2018 à l'extérieur de sa carrée.

<sup>26</sup> L'utilisation de citations mot pour mot dans ce rapport permet l'accès le plus direct et le moins filtré possible à la voix des femmes. Toutefois, les entretiens n'étaient jamais enregistrés, et les citations utilisées sont extraites des notes de terrain. Certaines phrases sont des réminiscences littérales, tandis que d'autres reprennent l'essence de ce qui a été dit. Afin d'améliorer la compréhension, les textes ont été légèrement adaptés et dans ce rapport traduits en français restant aussi proches que possible des originales. Enfin, tous les noms sont fictifs et certains renseignements personnels ont été omis dans le but de garantir l'anonymat complet des participantes.

### 4.1.1 Contexte démographique

Après Dubaï, Bruxelles est la ville ayant le pourcentage le plus élevé de résidents d'origine étrangère (World Migration Report, 2015) et elle est une ville de contradictions et d'inégalités. Bien qu'elle soit un chef-lieu de la diplomatie et du lobbying, 30 % de ses habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2018). Le quartier Nord, dans lequel se situe le quartier rouge compte tenu de sa proximité avec la gare du Nord, a toujours été un lieu de passage et se caractérise par d'importants mouvements de population. Il s'agit à la fois d'un espace où les nouveaux migrants s'installent définitivement et d'une zone de transit (Di Ronco, 2014; Gsir, 2017). Ici, les différences ethniques se traduisent en inégalités socio-économiques et le revenu moyen dans le quartier Nord est inférieur à la moyenne régionale (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2018). En outre, la population est très jeune, avec un pourcentage élevé de jeunes célibataires, des familles nombreuses et une représentation publique majoritairement masculine (Renovas, 2018). Le quartier Nord attire aussi de nombreux « visiteurs ». Les magasins de la rue de Brabant offrent une diversité impressionnante de produits du monde entier qui ne se trouvent pas facilement ailleurs, notamment de la nourriture, des meubles, des herbes, des vêtements, des chaussures, etc. Plus haut sur la frontière entre Saint-Josse et Schaerbeek se trouve un autre axe commercial important : la « petite Anatolie ». Ce tronçon de la chaussée de Haecht se distingue par une forte identité ethnique, à savoir celle de la communauté turque (Renovas, 2018).

« Nous sommes en terre arabe ici ! » (Lucy, notes de terrain, mai 2019)

Les femmes utilisent souvent de manière interchangeable les termes « arabe » et « marocain » pour désigner d'autres personnes (non noires) issues de l'immigration, principalement d'origine turque ou marocaine<sup>27</sup>. En outre, elles associent ces termes à une identité musulmane ou au fait qu'une personne parle ce qu'elles comprennent comme étant de l'arabe. Les « Marocains » sont considérés comme différents des « Belges », que les femmes qualifient de blancs.

Les loyers bon marché, en particulier dans les appartements du quartier rouge des carrées, ont attiré de nombreux migrants nouvellement arrivés et, plus récemment, des familles de pays d'Europe de l'Est (É. Haquin et H. Morvan, communication personnelle, 18 octobre 2018). Le taux de vacance est élevé (IBSA, 2016), ce qui peut engendrer des situations de précarité, comme l'illustre la note de terrain suivante.

Aujourd'hui, nous assistons à une expulsion dans la zone. Une femme d'origine rom, issue de l'immigration, se tient debout dans la rue avec son petit garçon. Elle pleure. Un serrurier est occupé à changer les serrures. « Ils nous ont mis dehors, moi et mon bébé », nous dit-

---

<sup>27</sup> Il y a également des résidents ayant des origines roms, mais on ne sait pas très bien comment les femmes les perçoivent.

elle. « Nous squattions dans un des appartements. Maintenant, nous n'avons nulle part où aller. » (notes de terrain, mai 2019)

Enfin, les activités de prostitution, le trafic de drogue et les bars attirent des personnes de l'extérieur, de jour comme de nuit : depuis les acheteurs innocents jusqu'aux « individus désordonnés » (Weitzer, 2014).

Il y a un manque de cohésion sociale et les gens se blâment mutuellement de l'état des choses, ont expliqué plusieurs des intervenants (communication personnelle). Dans les contextes de privation, les gens ont tendance à faire preuve de favoritisme envers leur propre « groupe » et affichent des réactions négatives envers les étrangers. Ce conflit peut ouvrir la voie aux préjugés et à la discrimination (Turner, 1975) et c'est une chose que nous avons pu observer dans la zone.

« Les enfants jouent au football dans la rue. C'est quoi, ce comportement ? Nous ne sommes pas dans un parc. Ils devraient jouer dans le parc. Ce n'est pas un endroit pour jouer ici. La balle peut briser une vitrine. ». (Nancy, notes de terrain, mai 2019)

Bien que les femmes plus âgées parlent souvent un peu français, la plupart des femmes subsahariennes de la zone s'expriment en anglais ou en pidgin nigérian (en dehors des langues maternelles comme l'edo, le yoruba, etc. ou une autre langue acquise comme l'italien ou l'espagnol). La plupart des résidents parlent cependant le français, le turc, l'arabe ou d'autres langues. De plus, les opinions morales concernant les drogues, l'alcool et la prostitution compliquent parfois davantage les interactions que les barrières linguistiques et culturelles.

#### **4.1.2 Négligence structurelle de la zone et de ses habitants**

Diamond dit que l'Italie lui manque, tandis qu'elle regarde le plafond où la peinture s'écaille et les taches d'eau laissent des endroits décolorés. « Regardez l'état des bâtiments. Bruxelles est une ville vieille et sale. En plus, l'appartement où je vis est vieux. Ce n'est pas comme en Italie. » (notes de terrain, février 2019)

La zone autour de la gare du Nord abrite à l'avant un centre administratif (avec des gratte-ciels et des bâtiments gouvernementaux) et certains des quartiers les plus pauvres et défavorisés de Bruxelles à l'arrière (Opbouwwerk Brussel, 2002). Ici, les catégories de classe et de couleur séparent les personnes géographiquement (Deboosere, Eggerickx, Van Hecke et Wayens, 2009). Dans les espaces urbains, les groupes qui sont à l'écart du courant dominant sont souvent confinés, ou du moins on tente de les confiner dans des ombres cachées, loin des lieux publics légitimes et de leurs droits à une pleine citoyenneté (Sanders, 2004).

Certaines carrées ont été scellées. C'est le résultat d'enquêtes policières en cours et de l'achat de certaines

carrées par la commune de Saint-Josse (communication personnelle avec les responsables locaux/acteurs de terrain). Par conséquent, ces bâtiments abandonnés ne sont pas entretenus et contribuent à l'aspect délaissé du quartier. Les chercheuses ont observé des déversements illégaux d'ordures, des nuisances olfactives et des bris de vitres de bars et de carrées.

« L'endroit est sale. Ils crachent et urinent sur mon trottoir. Nous devons le nettoyer avant de commencer. » (Roxy, notes de terrain, juin 2019)

À plusieurs reprises, les chercheuses ont vu des femmes verser de l'eau sur le trottoir et nettoyer laborieusement leur carrée. Cela se produisait surtout entre 18 h et 19 h, lorsque les travailleuses commençaient le quart de nuit, et pouvait être interprété comme un moyen pour les femmes de garder le contrôle de leur environnement et de protéger leur dignité.

Il y a peu de présence institutionnelle ou gouvernementale dans la zone. Les femmes ont exprimé leur appréhension lors des entretiens.

Mary nous emmène dans un bar et nous lui offrons un café. Elle veut nous expliquer comment les choses se passent dans la zone. « Il n'y a ni amour ni respect. Les gens ne se soucient pas de cette zone », dit-elle. Elle est clairement frustrée. (notes de terrain, février 2019)

La négligence structurelle affecte leur sentiment de dignité et leur identité. Seul Espace P, un organisme de soutien aux travailleuses et travailleurs du sexe, a une certaine présence. Son bureau est situé dans le quartier et les travailleurs sociaux sortent parfois dans la rue et vont à l'intérieur des carrées (distribuant du gel lubrifiant et des préservatifs). « Depuis 2013, nous nous occupons spécifiquement des femmes subsahariennes. Ce processus a été lent et difficile parce que la plupart d'entre elles ne nous font pas confiance », explique Teresa Tylova, une travailleuse sociale d'Espace P (communication personnelle, 6 février 2019).

Bien qu'il n'y ait pas de plaintes officielles de la part des résidents au sujet de la prostitution dans le secteur des carrées, Hélène Morvan explique que les résidents, y compris les femmes, en ont peut-être assez de la situation, mais ne pensent pas que les choses peuvent changer ou vont changer. Souvent, ils n'ont pas accès aux voies officielles pour formuler leurs plaintes, par manque de connaissance des rouages, de compétences (linguistiques, par exemple) et de confiance dans le système (H. Morvan, communication personnelle, 18 octobre 2018). Les lieux marginalisés ne bénéficient pas de l'influence politique, ce qui, comme le conclut Weitzer en ce qui concerne la situation bruxelloise, permet à la ville de poursuivre sa politique d'engagement minimal et de tolérance du statu quo (2014).

### 4.1.3 Stigmatisation

Vermeulen et Peršak soutiennent que l'ordre moral tend à être régulé spatialement dans le cadre urbain (2014). La prostitution ou le fait d'offrir des services sexuels en échange d'argent a défié la morale conventionnelle et les structures familiales tout au long de l'histoire (Rodriguez, 2016). La prostitution est considérée par beaucoup comme une menace à l'ordre conventionnel et le terme « prostituée » est parfois utilisé pour décrire le comportement déviant des femmes. Les témoignages des participantes ont révélé des expériences de stigmatisation.

« S'ils savent quel genre de travail vous faites, ils ne vous regarderont pas », répond Stella quand je lui demande si elle a eu des contacts avec des ressortissants belges. (notes de terrain, juin 2019)

La stigmatisation alimente les attitudes sociales à l'égard de la prostitution, favorisant un environnement où le manque de respect, la dévalorisation et même la violence sont des réponses acceptables aux personnes stigmatisées (Benoit, Jansson, Smith et Flagg, 2018). Dans le quartier rouge des carrées, les femmes subissent des harcèlements liés à la stigmatisation de la prostitution (communication personnelle avec les responsables locaux/acteurs de terrain). Certaines qui travaillent la nuit affirment que parfois les passants prennent des photos. Elles trouvent cela très troublant et s'inquiètent de ce qu'il adviendra de ces photos.

« Hier encore, une femme arabe prenait des photos des vitrines avec son téléphone. Ce n'est pas sympa. Ils ne veulent pas de nous ici » (Rose, notes de terrain, juin 2019)

La réaction de Rose montre que cette réponse de la société entraîne un sentiment d'inhospitalité. Sa citation révèle également les tensions entre les groupes dans la zone, en utilisant les pronoms « ils » et « nous ».

Beauty est devant sa vitrine quand nous arrivons. Elle nous parle d'une réunion qui a été organisée dans la zone, mais souligne qu'elle n'y est pas allée : « Bien sûr que je n'irai pas, c'est ridicule de s'attendre à ce que je participe à une réunion de groupe - comme si la prostitution était quelque chose dont je suis fière. » (notes de terrain, mai 2019)

La citation de Beauty illustre la façon dont certaines femmes intériorisent la stigmatisation de la prostitution. Elle a honte de faire ce genre de travail. Quand nous avons demandé à Celia où elle allait à l'église, elle a répondu :

« Comment puis-je faire ce travail tout en allant à l'église ? Certes, je prie, mais je ne peux pas mettre les pieds à l'église pour le moment. » (Celia, notes de terrain, mars 2019)

La connotation pécheresse que certaines femmes attribuent elles-mêmes à la prostitution génère des sentiments de honte et de culpabilité. Dans la plupart des régions du Nigeria, la prostitution est inacceptable.

Elle est considérée comme un tabou.<sup>28</sup> En dehors des carrées, la plupart des femmes occultent le fait qu'elles travaillent dans la prostitution.

« Si l'une des filles me voit un jour en Italie et me salue ou me demande si ce n'est pas moi qui ai travaillé dans les carrées à Bruxelles, je le nierai parce que ce n'est pas une chose dont je suis fière. » (Lulu, notes de terrain, mai 2019)

La stigmatisation externe et intériorisée a un impact sur la santé mentale et la résilience émotionnelle des femmes prostituées (Sanders et al., 2017). Elle peut aussi affecter la capacité des femmes à lutter pour leurs droits fondamentaux. Cependant, dans le groupe des femmes subsahariennes qui travaillent dans les carrées, différentes attitudes à l'égard de la prostitution existent et il y a aussi une minorité qui essaie de résister à la stigmatisation au moyen d'un discours basé sur les droits.

« Nous ne faisons que notre travail, nous ne dérangeons personne. J'ai le droit de faire de mon corps ce qui me plaît. » (Agnes, notes de terrain, février 2019)

#### 4.1.4 Insécurité

Au cours des six mois d'enquête de terrain, la sécurité a été le principal sujet de conversation. La quasi-totalité des femmes parlaient de « sécurité » ou plutôt du « manque de sécurité » lorsqu'on leur demandait quel était le plus grand défi à relever dans la zone. Elles se référaient à la situation à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leurs carrées.

Joma et Isabella affirment que les clients peuvent devenir agressifs, surtout la nuit. Toutes les deux ont des cicatrices. Joma en a une à l'intérieur des mains et Isabella montre son cou du doigt. (notes de terrain, mai 2019)

« S'ils ne peuvent pas améliorer la situation, ils devraient fermer la zone. » (Mary, notes de terrain, février 2019)

Les notes de terrain démontrent le sentiment d'urgence autour de ce thème. Les responsables locaux et acteurs de terrain ont déclaré que la zone est très peu sûre et que la criminalité y a gagné du terrain au cours des dernières années. Elles soutiennent que la violence à l'intérieur du quartier rouge n'est pas spécifiquement liée à l'activité de prostitution, mais qu'elle vise souvent les femmes.

« La criminalité est un phénomène récent. Je pense que cela date d'il y a cinq ans environ. En tant que femmes, nous n'avons rien à voir avec cela. Avant, ce lieu foisonnait de clients. Les voitures étaient alignées. Les choses ont changé parce que la zone est dégradée et qu'il

---

<sup>28</sup> L'ethnie Edo (Bénin), n'accepte traditionnellement pas la prostitution dans la société (voir Aloba et Ndifon, 2014).

y a désormais du trafic de drogue. C'est sale et dangereux. » (Nancy, notes de terrain, février 2019)

La nuit surtout, l'obscurité contribue à une atmosphère déstabilisante. Certaines parties de la rue Linné et de la rue des Plantes sont assez désertes, contrairement à la rue de la Prairie, où les gens sur la rue sont visiblement en état d'ébriété et où les hommes se rassemblent en petits groupes.

Observer le contexte dans lequel les femmes vivent et travaillent contribue à faire la lumière sur les risques auxquels elles sont exposées. Bien que la sensation d'(in)sécurité puisse être considérée comme une notion subjective dont les récits constituent la source d'information la plus précieuse, les chercheuses ont à leur tour ressenti de l'hostilité/insécurité par la façon dont elles ont été regardées et abordées par certaines personnes.

## HARCELEMENT

Une étude à grande échelle sur la prostitution à Bruxelles, réalisée en 2008, a constaté que les résidents et les commerçants du quartier Nord sont en conflit avec le secteur sexuel sur trois points : (1) les nuisances telles que les embouteillages, les problèmes de stationnement, les bruits, les effractions de voitures, les comportements des visiteurs (p. ex., langage offensant, bagarres), (2) les propriétaires des bâtiments qui ne réparent pas leurs bâtiments, et (3) l'image érotique de la zone, qui s'oppose aux sensibilités musulmanes locales (Seinpost adviesbureau, 2008).

Ces facteurs sont des griefs légitimes de la part des membres de la communauté. En particulier dans les zones densément peuplées, la prostitution publique n'est pas facilement compatible avec d'autres activités, tant résidentielles que commerciales. Certaines personnes affirment que les résidents ne devraient pas se plaindre parce qu'ils savaient très bien qu'il y avait de la prostitution avant de déménager dans la zone, souligne l'un des intervenants. Cependant, dans le contexte bruxellois où le logement bon marché est rare, tout le monde n'a pas le choix équitable du lieu de résidence (É. Haquin, communication personnelle, 18 octobre 2018).

Au cours des deux dernières années, ces griefs ont donné lieu à une recrudescence du harcèlement direct et de l'intimidation envers les femmes (communication personnelle avec les responsables locaux/acteurs de terrain).

« Ils lancent des œufs. Pourquoi feraient-ils l'effort d'aller acheter des œufs pour nous les lancer ? » (Violet, notes de terrain, mai 2019)

Violet exprime son angoisse face au fait que des gens font tout leur possible pour les harceler sans autre

objectif. C'est difficile à comprendre pour elle. Nous ne savons pas si cela vient des habitants de la zone elle-même ou des gens de l'extérieur. Les femmes disent que ce sont surtout des hommes et des enfants turcs qui causent des problèmes. À quelques reprises au cours de l'enquête de terrain, les chercheuses ont vu des hommes dans la rue qui insultaient les femmes en criant.

Rose, qui travaille aussi la nuit, partage cet avis : « Les petits garçons sont un problème. Ils sont impolis avec nous. Ils disent "va te faire foutre" ou nous font des gestes. Quel genre de parents laissent faire cela ? Le problème vient des parents. Les garçons n'ont que 14 ou 15 ans. » (notes de terrain, mai 2019)

Il y a aussi des actes de vandalisme qui entraînent des dommages matériels. Des vitrines sont très souvent cassées de façon délibérée. Au cours des six mois de travail sur le terrain, les chercheuses ont vu plus de vingt vitrines brisées. Certains bars de la zone ont également été attaqués. C'est devenu un sujet de conversation récurrent.

Lors de la discussion de groupe, Maya raconte aux autres : « Ma vitrine est à nouveau cassée. Cela s'est déjà produit il y a deux mois, je l'ai fait réparer, et cela vient de se reproduire. La réparation coûte tellement cher. » (groupe de discussion, notes de terrain, mai 2019)

Outre l'effet direct de l'agression, qui est assez considérable si la femme est postée derrière sa vitrine, il y a aussi une conséquence financière. Le remplacement d'une vitrine coûte entre 300 et 800 euros. Certaines femmes ou propriétaires retardent le remplacement, ce qui contribue à l'état délabré de la zone.

Les harcèlements sont également dirigés contre les clients. En fait, les femmes établissent un lien entre la diminution du nombre de clients (dont il a été question plus haut) et la baisse de la sécurité. Elles parlent d'hommes « turcs » ou « marocains » qui ciblent leurs clients.

« Les gars cassent les vitres des voitures des clients. Ils les volent. Les clients belges ne viennent plus après minuit. C'est trop dangereux. » (Maya, notes de terrain, mai 2019)

« J'ai vu la zone changer au cours des dix dernières années. Avant, les affaires marchaient bien. Les clients allaient et venaient, belges et étrangers. Maintenant, les choses sont différentes. Les Turcs qui vivent ici chassent les clients. Ils ciblent en particulier les hommes blancs qui viennent dans la zone » (Ani, notes de terrain, janvier 2019)

L'atmosphère hostile est semblable à ce qui a été observé dans d'autres milieux urbains où 'les travailleuses et travailleurs du sexe' subissent de l'intimidation et du harcèlement de la part des communautés où ils travaillent et vivent parfois (Sanders, 2004). Kinnell note qu'au Royaume-Uni, les insultes verbales, les crachats et les jets d'objets comme des pierres, des pétards et des bouteilles sont courants (2006).



## VIOLENCE PHYSIQUE

La violence dans le quartier rouge est avant tout une violence à motivation économique (É. Haquin, communication personnelle, 18 octobre 2018). Beaucoup d'argent circule dans la zone à cause du trafic de drogue, de la prostitution, etc. Cela peut attirer des personnes désespérées.

« Un client a payé pour passer la nuit avec moi dans ma carrée. Le matin, il s'est réveillé et a voulu s'enfuir avec mon téléphone. » (Roxy, notes de terrain, juin 2019)

« Ils dérobent aussi. Ils volent aussi bien parmi les blancs que parmi les filles. Ça m'est arrivé une fois. Ils ont dérobé tout mon argent. Quand j'étais dans l'autre rue, celle qui a été fermée, un homme m'a volé 1800 euros pendant que j'étais aux toilettes. 1000 euros m'appartenaient et 800 appartenaient à une amie, je dois les lui rembourser. » (Issy, notes de terrain, janvier 2019)

Presque tous les participantes à l'étude ont eu de mauvaises expériences avec des clients ou ceux qui se faisant passer pour tels et qui venaient avec des motifs cachés, la plupart du temps le vol. Dans certains cas, les hommes menacent de recourir à la violence (avec ou sans armes), tabassent réellement les femmes ou leur font peur en leur disant qu'ils les dénonceront à la police comme des sans-papier. Bon nombre des femmes interrogées, en particulier celles qui travaillent la nuit, ont confirmé que cela leur était arrivé. De plus, des femmes ont rapporté que les hommes réclamaient souvent le remboursement de leur argent s'ils n'avaient pas pu éjaculer. Kinnell (2006) identifie ce phénomène comme l'un des quatre principaux « facteurs déclenchants » de la violence chez clients masculins des prostituées (Sanders, O'Neill, et Pitcher, 2009).

Elle dit qu'une fois elle a eu affaire à un client qui exigeait une pratique sexuelle à laquelle elle n'était pas disposée à se prêter. Il a saisi la clé de la porte, et lorsqu'elle s'est refusée à lui obéir, il l'a frappée au visage et lui a fait un œil au beurre noir. (Isabella, notes de terrain, mai 2019)

Aujourd'hui, nous rencontrons Hilary pour la première fois. Nous lui demandons pourquoi elle n'a pas été présente avant. « Je n'étais pas disponible parce qu'un client m'avait tellement battu que je n'étais pas en mesure de travailler. Je n'ai repris le travail que tout récemment. » (notes de terrain, mai 2019)

Enfin, certaines femmes ont également rapporté des expériences de violence sexuelle. Elles signalent que certains clients demandent à avoir des rapports sexuels sans préservatif, même si elles ne sont pas disposées à le faire.

Anjie explique, tout en imitant la scène : « Le client nous demande de nous retourner pour nous prendre par derrière, mais il le fait pour pouvoir enlever le préservatif de façon discrète. » (notes de terrain, mai 2019)

## UN SENTIMENT D'ANARCHIE

« Il y a un sentiment du *tout est permis* dans la zone », a déclaré l'un des intervenants (É. Haquin, communication personnelle, 18 octobre 2018).

« Il n'y a pas de sécurité. C'est comme si la police ne se souciait pas de nous. Parfois, nous appelons la police, quand un incident se produit. Ceux qui répondent au téléphone ne comprennent pas l'anglais ou ne nous prennent pas au sérieux. Si nous avons de la chance et qu'ils se présentent, ils arrivent après 45 minutes ou une heure, alors que le criminel a déjà quitté les lieux. Puis ils nous demandent de décrire le criminel, les vêtements qu'il portait, etc., mais c'est trop tard. » (Mabel, notes de terrain, janvier 2019)

Hormis le passage occasionnel d'une voiture, il n'y a pas de présence policière régulière dans les rues. La nuit, une seule unité de patrouille est en place. Elle compte deux policiers en stand-by pour l'ensemble du quartier de la rue de Brabant (où se trouve le quartier rouge, et qui comprend la rue de Brabant très animée et la rue d'Aerschot). Si les femmes appellent le numéro d'urgence, elles accèdent au point central à Bruxelles et non au poste le plus proche. Elles éprouvent parfois des difficultés à se faire comprendre au téléphone et si la police vient, elle met du temps à arriver.

« La police ne fait rien du tout. les agents se limitent à recueillir notre "déclaration". Nous ne voulons pas faire de déclarations. » (Keke, notes de terrain, janvier 2019)

Les femmes ont généralement une compréhension simple et terre à terre de la justice. Elles s'attendent à une réponse directe de la police dans le sens où elle devrait venir sur-le-champ et se saisir de la personne qui leur a causé du tort. Elles ne sont pas pleinement conscientes de la complexité du processus de gestion des plaintes administratives, ignorant que ça n'est souvent pas aussi simple qu'elles l'imaginent. De nombreuses femmes ont l'impression que le système de justice travaille contre elles plutôt que pour leur bien-être. Des événements comme ceux de la Saint-Sylvestre servent également à conforter ce sentiment. C'était une nuit particulièrement agitée (décrit dans une note de terrain au début de ce chapitre) qui a profondément marqué les femmes.

« À un moment donné, la police est arrivée, mais elle n'a rien fait et a regardé ces choses horribles se produire. Est-ce que ce sont des policiers ? » (Didi, notes de terrain, mai 2019)

Presque tout le monde a dit vouloir voir des policiers en uniforme dans la rue. D'autres suggestions ont été faites par les femmes, notamment l'installation de caméras de surveillance ou de boutons d'alarme à l'intérieur des carrées :

Quand je parle d'Anvers, Momo dit qu'elle préférerait que tout soit officiel. « Qu'ils construisent quelque chose et que tout soit en ordre (...) La police peut nous protéger, et nous pouvons faire notre travail avec dignité. » (notes de terrain, mai 2019)

En 2008, on a noté que certaines femmes travaillant derrière les vitrines (dans tout le quartier Nord) se plaignaient d'un manque de surveillance policière dans la rue, surtout le week-end (Seinpost adviesbureau). Il est intéressant de noter que l'une des recommandations de ce rapport, qui concernait le succès de la réorganisation du quartier rouge d'Anvers, était de faire installer un bureau de police dans cette zone ou à proximité afin d'y garantir une surveillance étroite et une réaction rapide en cas de violence (Seinpost Adviesbureau, 2008). En 2018, un nouveau bureau de police a officiellement ouvert ses portes au coin de la rue de la Prairie, juste à la limite du quartier rouge, en face de la première carrée. Le nouveau bureau, assez grand et visible, crée une présence bien remarquable. Cependant, sa présence n'est pas rassurante pour les femmes, car le taux de criminalité n'a fait qu'augmenter dans la zone.

« J'aimerais que le poste de police ferme et soit déplacé ailleurs, parce qu'au lieu d'apporter du réconfort, une certaine forme de consolation et un sentiment de sécurité, il a engendré plus de violence et de peur. » (Jojo, notes de terrain, janvier 2019)

La plupart des femmes peinent à comprendre comment l'anarchie peut régner dans la rue-même où se trouve un grand poste de police. Les femmes ont une idée du rôle de la police dans le sens où elle devrait être là pour les protéger.

« Tout le monde parle de l'Afrique et de la manière dont les choses vont mal là-bas. Mais au Ghana et dans d'autres parties de ce continent, personne n'oserait jamais passer devant un agent de police en vendant de la drogue, jamais ! C'est une chose impossible, car vous savez que ce qu'ils vous feraient serait horrible. Pourtant, ici, les gens le font tout le temps et s'attaquent à vous, mais rien ne se passe. » (Edith, notes de terrain, mai 2019)

Le mardi 5 juin 2018 au matin, Eunice, 23 ans, a été retrouvée gravement blessée sur le trottoir de la rue Linné 130 à Schaerbeek. Le meurtre a eu un impact énorme sur les femmes qui travaillent dans les carrées. Il a déclenché une forte réaction émotionnelle (T. Tylova, communication personnelle, 6 février 2019) et pour la première fois, les femmes subsahariennes se sont unies pour parler de l'insécurité dans la zone. Une grève et une marche ont été organisées pour exiger des changements. Plus d'un an après les faits, tout le monde croit que justice n'a pas été faite parce que rien ne semble avoir changé dans le quartier. La nature aléatoire de l'acte donne aux femmes l'impression qu'il peut être réitéré n'importe quand et contre n'importe qui.

« La situation est dangereuse actuellement. Vous pouvez être tuée et il ne se passera rien. »  
(Stella, notes de terrain, juin 2019)

Quelques journalistes ont qualifié l'histoire de traite d'êtres humains, celle d'une pauvre femme africaine qui

a été trompée afin d'être amenée en Europe pour subir une exploitation sexuelle et se faire tuer (Romans, 2018). Le fait qu'elle ait été abattue « de manière aléatoire » par un mineur et l'insécurité dans la zone en général n'ont été évoqués que marginalement. Dans la semaine qui a suivi le meurtre, des femmes ont vu le garçon dans le secteur. Elles étaient inquiètes.

« Lorsque la fille nigériane a été tuée, ils n'ont pas attrapé le meurtrier. Il marchait dans les rues. Il n'y a personne ici pour nous protéger. S'ils ne peuvent pas attraper un tueur, que feront-ils à un homme qui me tabasse ou qui me dérobe quelque chose ? » (Gold, notes de terrain, janvier 2019)

Dans les zones urbaines marginalisées où la prostitution a lieu, la violence peut être perpétrée par des clients, des proxénètes ou des gérants, des trafiquants de drogue, des voleurs, d'autres travailleurs ou travailleuses du sexe, des passants ou parfois des résidents locaux, dont les activités peuvent quelques fois basculer dans de l'auto-défense, selon Sanders, O'Neill, et Pitcher (2009). En fait, nous avons découvert que l'absence de police dans le secteur des carrées a créé un vide sécuritaire qui prédispose à ce phénomène. Nous avons appris que des acteurs « officieux » offrent la sécurité aux femmes.

« Quand j'ai affaire à un client agressif et que je parviens à sortir, je l'enferme dans la carrée et je cours chercher de l'aide. Les noirs qui sont dehors viennent et le mettent dehors immédiatement. » (Joma, notes de terrain, mai 2019)

Anjie faisait référence à des hommes d'origine subsaharienne qui traînent habituellement au carrefour principal du quartier. Keke a affirmé qu'elles sont prêtes à payer une contribution pour leur sécurité. Si la police n'offre rien de semblable, se dit-elle, elles sont obligées de se tourner vers d'autres acteurs.

« Si j'ai des ennuis, j'ai le numéro de quelques types noirs que je contacte, et ils viennent m'aider. Il y a aussi un Marocain qui protège aussi la fille qui travaille la nuit. Je lui donne 50 euros par semaine pour qu'on ne lui fasse rien et que personne ne brise ma vitrine. » (Keke, notes de terrain, janvier 2019)

Même si, pour Keke, elle a réussi à obtenir un « accord » raisonnable, tout le monde n'est pas enclin à vouloir payer pour la sécurité. Certaines femmes ont rapporté qu'elles devaient payer une somme hebdomadaire ou même quotidienne comme « argent de protection » (environ 10 ou 20 euros). La note de terrain suivante d'une conversation qui a eu lieu à l'intérieur d'une des carrées est révélatrice.

« Il y a un Marocain qui demande 10 euros à chaque fille tous les soirs dans cette partie du quartier », nous dit Edith. Lucy, qui travaille, appelle depuis l'arrière du rideau : « Je refuse, je vais appeler la police avant de payer cet homme. » « La police ne viendra pas, tu devrais payer et te sauver la vie », réplique Edith. (notes de terrain, mai 2019)

Aux yeux des femmes, ces hommes sont plus influents, ou du moins ils contrôlent plus la situation que la police. Cependant, les intérêts de ces 'justiciers' sont ambigus, ce qui crée un sentiment de sécurité complexe et très fragile. D'une part, les femmes se sentent protégées, mais d'autre part, elles paient par crainte des représailles. Les notes de terrain suivantes montrent que la ligne de démarcation entre ceux qui harcèlent et ceux qui protègent les femmes est très ténue.

« Vous souvenez-vous de cette nouvelle femme dans la rue de la Prairie ? », Nancy demande aux autres, « Elle n'était pas là quand ils sont venus chercher l'argent le samedi. Elle l'ignorait parce qu'elle venait d'arriver. Ils ont fracassé sa vitrine tout simplement parce qu'elle était absente au moment où ils sont passés chercher l'argent. » (notes de terrain, mai 2019)

« ...Même si les femmes ne prennent peut-être pas de leur propre chef la décision rationnelle de se prostituer, leurs réactions face aux dangers quotidiens auxquels elles sont confrontées révèlent souvent des stratégies de résistance » (Sanders, 2004, p. 1708) et des solutions pour reprendre le contrôle de leur environnement. Compte tenu du manque de sécurité, les femmes développent des tactiques pour s'en sortir par elles-mêmes.

« Je travaillais dans les carrées la nuit, mais je ne veux pas recommencer. C'était horrible. Une fois, un client m'a menacé au couteau. Des hommes marocains m'ont aussi menacé. Dieu a été bon envers moi et j'ai pu échapper à toutes les mauvaises situations. À l'extérieur, dans la rue, c'est assez sûr, mais c'est à l'intérieur, quand je suis seul avec un "client" ou un "soi-disant client", que la situation devient difficile. » (Issy, notes de terrain, janvier 2019)

Issy procède à une évaluation des risques liés à la situation en matière de sécurité. Elle conclut que l'ambiance est plus dangereuse la nuit et à l'intérieur de la carrée lorsqu'elle est seule. Toutes les femmes à qui nous avons parlé ont confirmé qu'il est plus dangereux de travailler la nuit. Certaines ont simplement choisi de ne pas travailler la nuit (un peu comme Issy).

« Je ne travaille jamais la nuit. J'arrête vers 18 h et je rentre chez moi à Anvers où je vis. »  
(Ani, notes de terrain, janvier 2019)

« La nuit, ce sont les jeunes filles qui travaillent. Elles sont plus fortes. Je ne peux pas le faire. » (Jojo, notes de terrain, janvier 2019)

En travaillant derrière les vitrines, les femmes ont l'avantage de pouvoir filtrer les clients. Les études montrent que celles qui ont une longue expérience de travail dans la prostitution deviennent des expertes en matière de tri sélectif des clients (Kinnell, 2008 ; Sanders, 2005). La plupart des femmes ont dit qu'elles refusaient certains clients.

Pearl a installé un miroir latéral tout près de sa vitrine afin d'avoir une vue agrandie sur la rue et de pouvoir observer les passants. Nous l'essayons et ça marche réellement. Elle peut maintenant anticiper sur la personne qui apparaîtra soudainement devant sa fenêtre. (notes de terrain, juin 2019)

« S'ils sont ivres ou s'ils ont déjà causé des problèmes auparavant, je refuse de les prendre comme clients. Une fois à l'intérieur, ils doivent se déshabiller complètement et poser leurs vêtements sur une chaise, au cas où ils seraient armés. » (Sally, notes de terrain, mars 2019)

**Si le client menace de recourir à la violence, les femmes pèsent le pour et le contre.**

Nous demandons aux femmes ce qu'elles font lorsque les clients leur demandent de rembourser leur argent. Toutes répondent de la même manière : « Tu leur donnes ! Que peux-tu y faire ? La police ne t'aidera pas, et s'ils cassent ta vitrine, il te faudra 500 euros pour la réparer. Donc, à la fin, tu perds encore plus d'argent. » (groupe de discussion, notes de terrain, mai 2019)

Dans ce cas, elles choisissent une capacité minimale d'action, à savoir la non-résistance. De la même façon, Anjie explique qu'elle n'a plus de tresses ou de tissages de cheveux. Elle préfère une perruque parce que les clients lui tirent parfois les cheveux.<sup>29</sup>

Lorsque quelque chose de suspect se produit, les femmes essaient de communiquer entre elles, en particulier avec celles des vitrines avoisinantes. Certaines frappent au mur, d'autres laissent leur rideau ouvert et d'autres encore essaient de téléphoner. Mais ces tactiques ne sont pas toujours une réussite, surtout lorsque les autres sont occupées avec un client.

Diamond nous dit qu'elle passe la nuit dans la carrée. La fille qui travaille la nuit est satisfaite de sa compagnie. « Savez-vous combien de fois je l'ai aidée face à des clients cinglés ? Ils ignorent qu'une personne dort derrière le rideau. Si ils sont durs avec elle, j'ouvre le rideau et je crie « hey » avec un air furieux. Très souvent, ils s'en vont sur-le-champ. » (notes de terrain, juin 2019)

Dans certains cas, une femme n'est en effet pas seule dans sa carrée. Une collègue, une amie ou une maquerelle peut se trouver dans l'une des deux pièces, souvent derrière un rideau, de façon à ce que le client ne la voit pas. Elles peuvent dormir ou intervenir si nécessaire. Plusieurs femmes ont affirmé qu'elles se sentent plus en sécurité quand elles ont de la compagnie.

---

<sup>29</sup> Non seulement cela fait mal, mais toucher les cheveux d'une femme sans autorisation est aussi très inapproprié du point de vue culturel pour les femmes subsahariennes.

« Parfois, il y avait quelqu'un à l'arrière pendant que je travaillais. De la même façon, je me retrouvais parfois à l'arrière quand la personne travaillait de jour. C'était bien parce que je pouvais solliciter son aide pour me défendre si j'avais des ennuis avec un client. » (Sally, notes de terrain, mars 2019)

Mabel quant à elle feint la présence de quelqu'un d'autre dans la pièce. « Un homme s'est présenté. Il m'a demandé le prix et j'ai dit 20 euros. Il est entré mais voulait que je referme la porte. Il avait l'intention de me voler. J'ai menti et j'ai appelé ma sœur à l'arrière en hurlant. Il n'y avait personne à l'arrière, mais j'ai fait semblant. Qu'aurais-je pu faire d'autre ? Il n'y a pas de sécurité ici. » (notes de terrain, janvier 2019)

Nous avons découvert que « faire une scène » peut aussi être une tactique pour chasser les « mauvais » clients. On s'en sert pour attirer l'attention des passants et d'autres femmes, mais aussi pour embarrasser ou effrayer les clients.

« Si un client ose faire quelque chose, j'enlève ma perruque et je me mets à courir partout comme une folle. Cela fonctionne. Ils s'enfuient. » Elle imite la scène pendant qu'elle nous la décrit. La scène est très amusante. (Joma, notes de terrain, mai 2019)

Dans certains cas, les femmes se disent prêtes à riposter sans hésiter. L'une d'elles a signalé qu'elle avait une « arme ».

« De quoi devrais-je avoir peur ? Si un client fou entre, je le frappe avec mon sac et je cours dehors. Je peux me battre, je ne suis pas enceinte. » (Roki, notes de terrain, avril 2019)

« Malgré le danger qui est présent dans les rues, c'est l'intérieur de la carrée qui est l'endroit le plus dangereux. Quand on est seule avec un client, on ne sait jamais s'il est là pour autre chose que le sexe. Mais je sais prendre soin de moi et je me défendrai si quelqu'un essaie de faire une bêtise. » (Agnes, notes de terrain, février 2019)

## 4.2 PROSTITUTION ET MIGRATION : la condition migratoire et la communauté subsaharienne

### 4.2.1 Statut légal et accès aux services

Le statut migratoire des femmes a été évoqué à plusieurs reprises dans les conversations et bien que la dichotomie légal-illégal est généralement préférée (Augustin, 2006), la réalité est beaucoup plus complexe. Les femmes ont des titres de séjour de longue ou de courte durée, la citoyenneté, des visas humanitaires, des demandes d'asile en cours, etc. Nous pourrions aussi observer que plusieurs ont un titre de séjour dans d'autres pays européens. Elles peuvent circuler librement dans l'espace Schengen, mais ne sont autorisées à résider ou à travailler que dans leur pays de résidence. Du fait que la prostitution n'est pas légalisée et reconnue officiellement comme « travail », elle est tolérée derrière les vitrines à Bruxelles. Cependant, les femmes n'ont pas facilement accès au système public de soins de santé et se voient refuser les droits fondamentaux de la citoyenneté. En outre, les modifications des lois sur la migration, y compris dans d'autres pays européens<sup>30</sup>, affectent aussi ces femmes.

#### ACCES AUX DROITS ET SERVICES

Des recherches ont montré que le durcissement des lois migratoires a accru la vulnérabilité de certains groupes de migrants (Sassen, 2003), ce qui est également le cas des femmes nigérianes en Europe (Olaniyi, 2011). Ceci peut mener à des expériences d'isolement et de stress liées à la peur de l'arrestation (et de la déportation), y compris dans le quartier des carrées. En particulier celles qui ne possèdent pas de résidence légale ont un accès limité (1) à la justice et à la protection, (2) au travail et (3) aux soins de santé.

Premièrement, nous avons constaté que les femmes ont un accès limité à la justice. L'étiquette « illégal » est souvent utilisée de manière interchangeable ou confondue avec « criminel ». Si elles sont sans papiers, elles ne seront pas traitées comme des victimes d'abus mais comme des personnes ayant enfreint les lois régissant l'entrée, le séjour et le travail, soutient Sassen en ce qui concerne les femmes dans la prostitution (2003).

« Je possède un permis de séjour de France, donc je parle un peu français. Je peux appeler la police quand j'ai des ennuis, elle me comprendra. (...) Parfois, quand les policiers arrivent, ils finissent par arrêter la fille qui a appelé à l'aide. Les Marocains les narguent en disant : "Moi, j'ai un passeport belge, j'ai des papiers belges ; toi, qu'est-ce que t'as ? Appelle la

---

<sup>30</sup> Selon un nouveau décret controversé en Italie, publié par le gouvernement le 24 septembre 2018, la protection humanitaire a été abolie. Depuis 2011, de nombreux Nigériens qui sont passés par la Libye ont obtenu ce type de protection, tout comme certaines femmes subsahariennes qui travaillent dans les carrées. On ne sait pas exactement ce qui se passera maintenant lorsqu'elles voudront renouveler leur permis (chaque année ou tous les deux ans).



police, je n'ai pas peur, il ne se passera rien." La situation est plus difficile pour les filles qui travaillent sans papiers, car elles savent qu'elles ne peuvent pas appeler à l'aide, et les hommes le savent aussi. » (Roxy, notes de terrain, juin 2019)

Ses propos sont confirmés par de nombreuses femmes qui disent ne pas signaler les cas de violence à la police. Ces femmes insistent également sur la barrière linguistique qui complique leur accès à la police. En général, la personne qui décroche le téléphone ne parle que le français.

J'ai demandé à Gold si elle appelait la police quand elle avait des ennuis. « Les policiers ? Ils ne feront rien, (en riant) à part nous demander nos papiers. » (notes de terrain, janvier 2019)

« Il y avait un homme blanc qui était très ivre et qui a fait une grosse chute. Un policier est venu, a couru chercher de l'eau et a appelé ses collègues. Si ça avait été un homme noir, le policier aurait commencé par lui dire : "Papiers, s'il vous plaît !". » (Anjie, notes de terrain, mai 2019)

Les prostituées non enregistrées ou clandestines ont toujours été craintives à l'idée de signaler des cas de violence qu'elles subissent de la part de clients, car elles risquent des sanctions officielles, et même l'expulsion dans le cas des migrantes illégales, d'après Rodriguez (2014). Ce n'est pas sans raison. Les femmes ont expliqué que pour signaler un crime ou un acte de violence (sexuelle), elles doivent montrer leur carte d'identité officielle, ce qui les décourage de le faire, surtout si elles sont sans papiers.

Deuxièmement, les femmes n'accèdent pas facilement au marché du travail formel. Au cours des entretiens certaines d'entre elles ont exprimé leur désir de faire « un autre type de travail ». Toutefois, le marché du travail en Belgique offre peu de débouchés aux personnes issues de l'immigration. En outre, les femmes subsahariennes qui travaillent dans les carrées y sont souvent contraintes par une connaissance insuffisante du français ou du néerlandais, un manque d'expérience professionnelle dont elles peuvent attester, un faible niveau d'études ou des études peu valorisées et/ou une absence de permis de travail valide.

Usi m'appelle et me dit qu'elle a besoin d'un travail. Elle déclare qu'elle est très douée pour le ménage. Pendant qu'elle le dit, elle balaie sa carrée et s'apprête à commencer à travailler. Elle déclare qu'elle peut travailler comme femme de ménage et qu'elle travaillera très dur. Nous la connaissons pendant un certain temps et je lui demande si elle a ses papiers et elle répond par la négative. (notes de terrain, mai 2019)

Les possibilités qui s'offrent aux migrantes se limitent souvent à des emplois de ménagères et à des travaux domestiques qui peuvent être lourds, discriminatoires et très mal payés. De plus, dans le cas où il n'y a pas de contrat officiel, elles sont plus vulnérables à l'exploitation professionnelle. De toutes ces activités informelles, c'est le commerce du sexe qui rapporte le plus, affirme à juste titre Augustin (2006).

« Les jeunes se battent pour leur nourriture et leur famille. Celle qui travaille ici est diplômée au Nigeria, mais elle n'a pas de papiers. Que peut-elle faire d'autre ? » (Keke, notes de terrain, janvier 2019)

Nous demandons à Ani ce qu'elle ferait si les carrées étaient fermés. Elle répond qu'elle a déjà arrêté cette activité auparavant. Elle a passé deux ans à chercher un autre job. Elle est allée à l'école et a obtenu des conseils pour trouver un emploi, mais ça n'a pas marché, alors elle est revenue. (notes de terrain, janvier 2019)

Troisièmement, les femmes expriment leur incompréhension du fonctionnement du système des soins de santé et parfois leur incapacité à y accéder. L'organisation des soins de santé publics en Belgique est assez complexe. Pour être couvert par le système, il est obligatoire de se faire enregistrer selon une procédure administrative assez complexe. Un certain nombre de femmes qui travaillent dans les carrées (en particulier celles qui ont une résidence légale en Belgique) sont intégrées dans ce système et reçoivent des soins adéquats.

« Je vais bien. Je n'ai besoin de rien. Sur le plan médical aussi, je me porte bien. J'ai mes papiers puisque je suis mariée à quelqu'un d'ici, donc je n'ai pas ce genre de problèmes. » (Roki, notes de terrain, avril 2019)

En revanche, un nombre considérable des femmes interrogées révèle que la plupart ne savent pas où aller lorsqu'elles ont des problèmes de santé.

« Il n'y a pas de soutien. Je ne peux aller qu'aux urgences. Mais après, il n'y a pas de suivi si vous n'avez pas de médecin. Je ne veux pas retourner en Italie. Je suis allée au CPAS, mais ils m'ont demandé d'apporter de nombreux documents. » (Gold, notes de terrain, janvier 2019)

Sur le terrain, les chercheuses ont parfois été témoins de conflits ou de manquements liés à la santé, ce qui a mis en évidence l'accès limité aux services formels.

La deuxième dame qui ouvre la porte aujourd'hui demande ce que nous faisons dans la zone. Après le lui avoir expliqué, elle nous fait comprendre qu'elle ne se sent pas très bien. Elle dit ensuite qu'elle ne peut pas me cacher le fait qu'elle a récemment subi un avortement et qu'elle sait très bien qu'elle ne devrait pas encore retourner au travail parce que son corps doit récupérer. Cependant, elle est retournée travailler depuis janvier et ressent maintenant des douleurs au ventre. Elle ressent la douleur quand elle est avec un client et même quand elle est seule. C'est permanent et ça l'inquiète. Elle met ma main sur le côté de mon ventre parce qu'elle veut que je sache exactement où elle a mal. (notes de terrain, février 2019)

Au Nigeria et au Ghana, où les niveaux de corruption sont élevés, les gens apprennent à être prudents face aux autorités. Selon les études, plusieurs parmi elles ont été trompées (par des trafiquants) ou maltraitées par des policiers (dans des pays de transit) durant leur migration en Europe (ONUUDC, 2006). Lorsqu'elles arrivent enfin en Europe, le contact avec les « instances officielles » se fait essentiellement sur la base de la « possession des documents appropriés », et non pas au nom de leur participation équitable dans la société.

« Vous ne pouvez pas faire confiance à la police arabe. Elle est comparable à celle du Nigeria. Les policiers acceptent les pots-de-vin. Ils se joignent aux clients qui nous attaquent. Si le policier est marocain, il s'entretiendra en arabe avec le type et le laissera partir librement. »  
(Usi, notes de terrain, mai 2019)

En général, les femmes affirment ne pas faire confiance à la police pour « être de leur côté ». Il va de soi que cette attitude est surtout liée à leur statut de résidence. Rattaché à l'unité locale de la police chargée de la lutte contre la traite des êtres humains, Johan Debuf explique que dans le passé, la police locale se concentrait sur la chasse aux clandestins. Aujourd'hui, la police a changé d'orientation et le renforcement de la confiance est crucial pour son travail (communication personnelle, 5 octobre 2018). Néanmoins, des dégâts ont été causés entretemps. Celles qui travaillaient dans la zone avant craignent la police et elles en parlent aux nouvelles arrivées. « Il n'y a pas si longtemps, nous y faisons un tour (en civil) et en nous voyant arriver, l'une d'elles s'est enfuie de sa carrée en sandales dans le froid, pourtant nous étions là pour les protéger » (J. Debuf, communication personnelle, 5 octobre 2018).

Tylova (Espace P) affirme : « Les jeunes femmes ont des contrats de location déplorables, mais elles ne viennent pas nous voir parce qu'elles ne nous font pas confiance » (communication personnelle, 6 février 2019). Les femmes qui travaillent dans les carrées ne font pas facilement confiance, même pas aux services de soutien. Les choses se compliquent aussi du fait que les femmes ne parlent généralement aucune des langues nationales et ne savent rien des codes culturels locaux ou des procédures administratives.

D'après les études menées dans plusieurs pays européens, Weitzer (2012) a découvert que les femmes qui travaillent dans la prostitution s'opposent largement à l'exigence de se faire enregistrer auprès des autorités, de peur que l'information ne soit rendue publique. L'enregistrement peut offrir des avantages, mais il entraîne aussi des formes de contrôle (Rodriguez, 2014). Pour ne pas s'y conformer, les femmes qui travaillent dans les carrées se cachent, changent de nom et partagent les mêmes papiers. Les recherches montrent que la méfiance peut être un choix tactique : une capacité minimale d'action et un moyen de garder le contrôle (Simoni, 2014).

## 4.2.2 Un Nigeria en miniature

« Je consomme de la nourriture nigériane. Je regarde des films nigériens sur mon téléphone. J'ai des amies nigérianes et je fréquente une église nigériane. » (notes de terrain, juin 2019)

La plupart des femmes consomment de la nourriture nigériane, regardent des films nigériens, ont des amis nigériens et fréquentent une église nigériane, ce qui illustre la vie ségréguée que mènent certaines des femmes. La plupart des femmes subsahariennes travaillant dans le quartier rouge des carrées sont d'origine nigériane (plus précisément de l'État d'Edo), avec une minorité d'origine ghanéenne. Les Ghanéennes appartiennent toutes à la génération plus âgée des femmes qui sont présentes depuis longtemps.

La diaspora nigériane est constituée de réseaux solides et efficaces qui s'étendent dans toute l'Europe et maintiennent des liens étroits avec le Nigeria. Ces communautés jouent un rôle important pour les migrants nouvellement arrivés en les aidant à s'adapter à leur nouvel environnement culturel. Dans le quartier rouge des carrées, nous avons découvert que les femmes nouent des relations sociales presque exclusivement avec d'autres Nigérianes. Elles partagent des normes culturelles, des expériences linguistiques et migratoires qui facilitent la socialisation. De plus, en raison du racisme et du climat migratoire parfois hostile qui caractérisent la société belge, la communauté peut offrir un sentiment d'appartenance très bénéfique pour les femmes. Les femmes nous ont dit que la plupart d'entre elles fréquentent une église nigériane à Bruxelles ou dans leur ville de résidence.

« Il y a des églises nigérianes partout. Ce n'est pas un problème. Si une nouvelle personne veut aller à l'église, quelqu'un d'autre lui montrera le chemin. » (Nancy, notes de terrain, juin 2019)

Dans le quartier rouge des carrées, d'autres activités économiques coexistent avec la prostitution et attirent les Nigériens dans la zone. Il s'agit entre autres de services qui organisent des transferts d'argent vers le Nigeria, ce qui est très important pour la plupart des femmes qui envoient de l'argent à leur famille. Dans les magasins africains, tout est importé directement du Nigeria, du dentifrice au vin de palme en passant par les avocats frais. Les cuisiniers préparent des repas (soupe au poivre, riz jollof, moi moi, etc.) qui peuvent être livrés aux femmes lorsqu'elles travaillent. Il y a un salon de coiffure et un commerce intérieur de vêtements, maquillage, bijoux, etc. Il a été observé au cours du travail de terrain que les sujets liés à la politique ou à la culture nigériane faisaient souvent l'objet de discussions dans les bars et les magasins.

Le Nigeria est également présent d'une autre manière qu'il ne faut pas négliger. La plupart des femmes possèdent des smartphones avec lesquels elles restent en contact avec leurs amis et leur famille au Nigeria. L'Internet mobile permet les appels vidéo, ce qui donne encore plus de vie à leurs échanges. Quelques fois, les femmes étaient trop occupées au téléphone et n'ont pas eu le temps de parler avec les chercheuses ou

elles leur ont passé leur téléphone pendant qu'elles discutaient avec des petits amis. À travers leurs téléphones les femmes ont également accès aux nouvelles du Nigeria, aux films nigériens et à la musique nigérienne. La prostitution en vitrine implique beaucoup de temps d'attente (Vandecandelaere, 2019).

Pour les femmes qui ne résident pas de façon permanente à Bruxelles, les réseaux diasporiques facilitent la mobilité entre les différentes villes européennes. Si elles n'y passent qu'un séjour temporaire, ces réseaux leur donnent au moins la possibilité de parler leur langue, de pratiquer leur religion et de se procurer des aliments qui leur sont familiers.

Les femmes subsahariennes des carrées créent des alliances entre elles pour différents motifs tels que la protection, la compagnie ou des raisons pratiques comme le logement ou l'organisation d'un lieu de travail. En plus, la plupart des Nigériennes sont originaires de l'État d'Edo dans le Sud-Sud et ont la même langue maternelle.

Certaines expriment un sentiment d'urgence à se regrouper en réponse à leur perception d'un environnement hostile.

Issy : « Les gens ne veulent peut-être pas de nous ici, la police n'a peut-être aucune intention de nous protéger. Si nous ne veillons pas les unes sur les autres, alors qui le fera ? » (notes de terrain, janvier 2019)

Parmi la génération plus âgée de femmes subsahariennes (45 ans et plus) qui ont une résidence stable en Belgique, quelques-unes ont noué des liens plus « officiels ». Suite au décès d'Eunice en 2018, dix femmes nigériennes et ghanéennes se sont réunies plus formellement et se sont adressées à l'ambassade du Nigeria et à l'administration locale pour réclamer de meilleures mesures de sécurité dans la zone.

### **4.2.3 Mobilité transnationale**

La mobilité est une question importante dans le quartier rouge des carrées, avec des conséquences profondes. Il existe un niveau élevé de mobilité (1) à l'échelle intercontinentale, (2) à l'intérieur de l'Europe et (3) aussi dans le quartier rouge. Elle permet aux femmes de s'adapter à certains changements de leur environnement, et elles s'en servent aussi comme moyen d'action, ce qui est parfois source d'encouragement et de libération, mais aussi de déstabilisation et d'inquiétude. La mobilité influence également l'avenir que les femmes s'imaginent pour elles-mêmes.

Pour celles qui viennent du Nigeria, leur pays demeure leur « domicile ». Les femmes qui ont la possibilité de voyager, le font pour voir leur famille, pour des vacances ou pour des affaires. Pendant notre séjour dans la

zone, deux des participantes ont voyagé au Nigeria pour assister à un enterrement et à des cérémonies commémoratives d'un parent. Au Nigeria, le décès d'un parent est un événement très significatif et important sur le plan culturel et peut entraîner de la pression financière sur les frères et sœurs, surtout ceux qui vivent à l'étranger. Les autres membres de la famille s'attendent à ce qu'ils paient pour les festivités qui sont souvent très riches et variées.

D'autres femmes attendaient avec impatience leur prochain voyage au pays, surtout pour voir leurs proches, car certaines d'entre elles ont laissé leurs enfants aux soins des membres de leur famille. Bien que cela puisse être surprenant ou même mal vu dans la société occidentale, c'est une chose courante dans la société nigériane, car les familles (y compris les membres élargis) affrontent généralement la vie ensemble, comme une seule unité (Commisceo, 2019). En raison de lois migratoires strictes, certaines femmes sont confrontées à des formes d'immobilité et, même si elles aimeraient voyager au Nigeria, elles n'en sont pas capables.

En racontant sa journée, Pearl glisse de temps en temps dans un mot italien. Elle explique qu'elle se rend à Clemenceau (marché bruxellois) pour faire la spesa, c'est-à-dire les courses. Elle rit en disant qu'elle oublie parfois vraiment comment on dit en anglais. (notes de terrain, 26 mars 2019)

Comme l'indique cette note de terrain, pour certaines des femmes travaillant dans le quartier rouge de Bruxelles, l'expression « chez elles » signifiait parfois l'Italie, l'Espagne, la France ou même la Grèce. C'est leur premier pays « d'accueil », dont elles connaissent la langue et où elles ont des connaissances. Dans ces trois rues, il n'est pas rare d'entendre des mots espagnols ou italiens, ce qui confirme l'observation générale que la nature itinérante et transnationale du travail sexuel des migrants en Europe (Augustin, 2006). Comme nous l'avons décrit, les réseaux diasporiques facilitent la mobilité et les femmes vont d'un pays à l'autre suivant les opportunités qui s'offrent : se faire de l'argent, trouver un emplacement où travailler et trouver une connaissance qui puisse les aider à accéder à cet emplacement.

Nous avons remarqué que les femmes se déplacent également en réponse à la crise financière. Beaucoup ont quitté d'autres villes européennes pour Bruxelles afin de travailler temporairement dans la prostitution (J. Hendriks et F. Vandeloock, communication personnelle, 10 novembre 2018). Considérant que les personnes prostituées travaillent pour de l'argent (Peršak, 2014), ce n'est pas surprenant ce qui signifie qu'il y a aujourd'hui une « réserve » constante de femmes pour remplir les carrées.

Je demande à Stella ce qui attire les femmes à venir travailler dans le quartier rouge à Bruxelles. « Je pense que c'est l'argent qui les attire. Ici, vous pouvez gagner de l'argent », répond-elle. (notes de terrain, juin 2019)

Cependant, avec la baisse de la clientèle, le coût élevé du logement et les loyers élevés des carrées, les

femmes ne sont pas toujours en mesure de gagner l'argent qu'elles souhaiteraient.<sup>31</sup>

Bien que Lulu ne soit là que depuis quelques mois, elle nous dit aujourd'hui qu'elle retourne en Italie. « Je suis heureuse de partir. Ce qui est encore pire, c'est que pendant que je travaillais ici, je ne gagnais pas d'argent parce que l'activité est au ralenti et qu'il n'y a pas beaucoup de clients. J'ai dû supplier le propriétaire de réduire la dernière tranche du loyer parce que je n'avais pas les moyens de payer, et il a déduit 100 euros de ma facture. »  
(notes de terrain, mai 2019)

Les femmes réagissent également au durcissement des lois sur la prostitution. L'une des femmes que nous avons rencontrées venait d'arriver de France, où elle ne pouvait plus travailler légalement comme prostituée (à la suite des lois abolitionnistes de 2016). Mary à son tour expliqué la raison de son déménagement à Bruxelles :

« Je suis venue d'Espagne il y a six ans. Vous savez, il y avait la crise et le racisme. En Espagne, quand on est noir, on est une prostituée. Ici, au moins quand vous quittez cette zone, vous pouvez être n'importe qui. » (Mary, notes de terrain, février 2019)

Les femmes dénoncent un système de programmes d'intégration et d'aide sociale pour les migrants fondé sur le statut de résident national et l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, car il repose sur le principe que toutes les personnes immigrées s'installent dans le pays. La présente étude a toutefois montré que les femmes interrogées considèrent souvent leur séjour à Bruxelles comme étant temporaire. Elles sont là pour se faire de l'argent et n'ont pas nécessairement l'intention d'investir dans un style de vie trop confortable (en matière de logement, d'interaction avec les habitants, etc.) ou d'explorer leur environnement. Certains affirment que la prostitution attire les femmes parce qu'elle offre souplesse et indépendance (Rodriguez, 2014).

« J'ai l'intention de le faire encore quelques années, jusqu'à ce que j'aie assez d'économies pour monter une entreprise dans l'État d'Edo. » (Jojo, notes de terrain, janvier 2019)

L'accès à la mobilité présente un autre inconvénient. L'ouverture des frontières (au sein de l'espace Schengen) ne se traduit pas par des politiques communes en matière de prostitution, de traite ou de migration, ce qui veut dire qu'il n'existe pas de système uniforme de protection des femmes les plus vulnérables qui sont exposées à l'exploitation. Les maquereilles délocalisent et isolent parfois délibérément

---

<sup>31</sup> La question du loyer est complexe et contradictoire. Il est difficile de déterminer combien les propriétaires exigent comme loyer pour une carrée, car une partie de la somme est versée de manière non officielle (Myria, 2018 ; J. Hendriks et F. Vandeloock, communication personnelle, 10 novembre 2018). Plus important encore, on ignore quelle devrait être la norme pour un loyer raisonnable. D'après la loi belge, c'est un délit de demander un loyer disproportionné. Les propriétaires affirment que l'espace est utilisé à des fins commerciales, ce qui les autorise à demander un loyer plus élevé. Qu'est-ce qui a précédé l'autre, la sous-location ou l'augmentation du loyer ? Laquelle des deux a amené l'autre ?

les femmes afin d'entraver les enquêtes policières (J. Hendriks et F. Vandeloek, communication personnelle, 10 novembre 2018).

Certaines femmes déclarent avoir travaillé ailleurs en Belgique, comme dans le quartier rouge d'Anvers. L'une d'elles a signalé qu'elle travaillait dans un bar de la rue d'Aerschot, mais à ce moment-là il y avait toujours des femmes subsahariennes dans ce quartier rouge. Ceci est potentiellement pertinent et pourrait expliquer les régimes de travail que certaines femmes ont transportés dans le quartier rouge des carrées, comme le travail par quarts plutôt qu'en solo.

Comme constaté précédemment dans le travail de terrain, les locataires du quartier rouge des carrées n'ont pas toutes un endroit fixe. L'organisation est adaptée à la vie mobile des femmes et ce système offre de la souplesse à certaines, mais est source d'incertitude pour d'autres.

Lorsque nous rencontrons Isabella dans la rue, nous lui demandons comment elle va maintenant qu'elle a perdu sa carrée. « les soldats vont, les soldats viennent, les casernes demeurent, » répond-elle en souriant. Elle a déjà trouvé une nouvelle carrée et mentionne qu'elle y gagne plus d'argent. (notes de terrain, mai 2019)

#### 4.2.4 Différences internes

##### TROIS GROUPES

Les femmes d'origine subsaharienne qui travaillent derrière les vitrines ne forment pas un groupe homogène.<sup>32</sup> La diversité est devenue évidente au fil des nombreux entretiens et conversations. Bien que leur place dans la marge en tant que femmes migrantes de couleur travaillant dans la prostitution puisse générer des expériences similaires, il s'agit des personnes distinctes dont les relations avec les autres s'inscrivent dans des processus d'identification complexes. Les femmes se distinguent selon certaines catégories, dont celles qui suivent, en particulier :

- **l'âge** : les femmes ont entre +/- 18 et +/- 60 ans. L'écart est évident entre la « génération plus âgée » des femmes de plus de 50 ans et la « nouvelle génération » des femmes de 18 à 30 ans.
- **l'origine** : les femmes sont nées au Nigeria ou au Ghana et entretiennent des relations étroites avec leur pays d'origine. Nous avons rencontré une seule femme venant d'un autre pays d'Afrique subsaharienne.
- **le statut migratoire** : les femmes possèdent différents statuts (résidence de longue durée, de courte durée ou attestation de statut en attente), délivrés par différents pays européens.

---

<sup>32</sup> Dans son étude ethnographique sur le quartier (2014), Tylova fait une distinction entre deux « vagues » des femmes, celles du Ghana et celles du Nigeria. Au sein du groupe des Nigériennes, elle souligne la diversité des expériences.



- **la situation familiale** : les femmes ont des situations familiales différentes en ce qui concerne l'état civil et les enfants. Pour celles qui ont fondé leur propre famille, les proches peuvent vivre soit avec elles, soit dans un autre pays européen ou au Nigeria.
- **durée dans la zone** : les femmes que nous avons rencontrées ont travaillé dans le quartier rouge des carrées pendant des durées allant de 1 semaine à plus de 10 ans.

Ces catégories influencent les processus de formation de groupes. Au risque d'être réductrice, la présente étude distingue trois groupes principaux.

- (1) La première génération de femmes arrivées depuis les années 1990. Elles sont âgées de 45 à 65 ans, d'origine nigériane ou ghanéenne, et vivent en permanence en Belgique, souvent en compagnie d'une famille. Quelques-unes d'entre elles ont rejoint Utsopi, un collectif de travailleurs et travailleuses du sexe basé à Bruxelles. Parmi les femmes citées/mentionnées dans ce rapport, nous considérons que Kosi, Ani, Megan, Beauty, Lulu, Edith, Momo, Hilary, Bella, Erica, Didi et Agnes appartiennent à ce groupe.
- (2) Les jeunes Nigérianes qui travaillent la nuit et ont une 'expérience limitée de l'Europe'. La plupart partagent le même logement ou vivent à l'intérieur d'une carrée. Il est clair que certaines dans ce groupe sont des victimes potentielles de la traite. Parmi les femmes citées/mentionnées dans ce rapport, nous considérons que Rose, Maya, Sally, Stella et Usi appartiennent à ce groupe.
- (3) Les femmes dans la trentaine et la quarantaine. Il s'agit de victimes de la traite qui ont néanmoins déjà remboursé leurs dettes. Elles sont venues d'autres pays européens (principalement d'Italie et d'Espagne) pour travailler dans le quartier rouge à Bruxelles. Parmi les femmes citées/mentionnées dans ce rapport, nous considérons que Issy, Mabel, Gold, Jojo, Keke, Pearl, Diamond, Celia, Anjie, Joma et Isabella appartiennent à ce groupe.

Cependant, certaines femmes se trouvent à l'intersection de ces groupes. Roki, Violet, Lucy et Roxy, par exemple, se situent quelque part entre les groupes 2 et 3.

#### TENSIONS INTRAGROUPES

Durant leur temps dans le quartier, les chercheuses ont noté des tensions entre les groupes et au sein de ceux-ci. D'après la théorie de l'identité sociale, les conflits de groupe s'expriment par la comparaison des individus d'un groupe à ceux d'un autre, et consistent à favoriser son groupe, à exagérer ou généraliser certains aspects de l'autre groupe, et à ne retenir que les informations négatives concernant l'autre groupe (Turner, 1975). Par exemple :

- L'existence de stéréotypes négatifs à l'égard des filles nigérianes/bénoises, véhiculés surtout par les Ghanéennes.

- Les femmes plus âgées estiment que la présence de jeunes femmes crée une concurrence déloyale.
- Les femmes qui travaillent déjà dans le quartier rouge n'étaient pas accueillantes pour les nouvelles venues, comme l'illustrent les notes de terrain suivantes.

« Nous devons faire quelque chose quant à ces réfugiées qui viennent prendre notre place », explique Didi en s'adressant aux autres femmes. Elle fait allusion aux femmes arrivées plus récemment d'Italie et d'Espagne. (notes de terrain, mai 2019)

Certaines tensions sont liées à la stigmatisation associée à la prostitution. Les jeunes femmes désapprouvent la présence de femmes plus âgées dans la profession.

Joma nous dit qu'elle veut gagner un peu plus d'argent avant de retourner au Nigeria pour se marier et s'installer. À propos des femmes « plus âgées » dans les carrées, elle commente : « Elles sont tellement vieilles et sont là depuis si longtemps, sans aucune honte. La plupart d'entre elles n'ont pas d'enfants ou n'en ont qu'un seul, et la plupart du temps le père est introuvable ou inconnu. Nous ne serons pas comme elles, nous quitterons ce style de vie bien avant d'atteindre leur âge. » (notes de terrain, mai 2019)

Certains facteurs circonstanciels créent une concurrence entre les femmes et contribuent aux tensions :

- La clientèle se fait rare. Cette tendance est visible dans tous les quartiers rouges de Belgique (Vandecandelaere, 2019) mais elle est accentuée par l'insécurité qui règne actuellement dans le cas du quartier rouge des carrées.
- Il y a moins de vitrines disponibles. Au cours des deux dernières années, de nombreuses carrées ont été fermées.
- La législation n'est pas respectée et il existe une ambiguïté quant à savoir qui est autorisée à « se poster ». Certaines femmes profitent de cette confusion pour faciliter ou bloquer l'accès à certains groupes.
- Les femmes subissent une pression constante qui les contraint à gagner de l'argent. Bien qu'elles n'aient pas de revenu fixe ou garanti, elles doivent payer le loyer et mensuel et prendre en charge leur subsistance et leur vie professionnelle. Cependant, nombre d'entre elles subviennent aux besoins de leur famille au pays.

Turner montre que les conflits intergroupes sont biaisés et subjectifs et, dans une certaine mesure, servent à améliorer l'estime de soi (Turner, 1975). Des recherches montrent que les femmes qui travaillent dans la prostitution sont enclines à perdre l'estime d'elles-mêmes (Campbell et O'Neill, 2006). Cette vulnérabilité est plus accentuée chez les femmes subsahariennes qui travaillent dans les carrées, en raison des facteurs suivants :

- (1) l'idée que la plupart d'entre elles ont été victimes de la traite (voir 4.3.4);

- (2) la prévalence du harcèlement de la part des résidents ou passants ;
- (3) la stigmatisation intériorisée (voir 4.1.3). La prostitution est considérée comme un comportement moralement déviant, même au Nigeria (Alobo et Ndifon, 2014)

Dans ce contexte, les conflits peuvent être interprétés comme un moyen désespéré de relever l'estime que l'on a de soi-même.

Aujourd'hui, nous revoyons Beauty. La première fois nous l'avions rencontrée, elle venait d'arriver dans la zone. Nous lui avons demandé si elle s'était fait des amies dans le coin. « Je ne veux pas de contact avec les autres femmes. Je n'ai pas besoin d'amies. Je ne veux pas être impliquée dans des ennuis ou des bagarres », a-t-elle répondu. (notes de terrain, avril 2019)

Elle choisit de ne pas « se lier » avec les autres femmes subsahariennes car, à peine deux semaines après son arrivée, elle a déjà compris qu'il s'agit d'une communauté divisée qui pourrait lui causer des « problèmes ».

Quand nous interrogeons Celia au sujet de ce qui pourrait améliorer la situation dans la zone, elle nous a répondu : « Nous ne sommes pas unies. Si nous pouvions nous exprimer d'une même voix, ce serait bien. Si nous pouvions nous organiser. » (notes de terrain, mars 2019)

## 4.3 PROSTITUTION ET POLITIQUE : le modus operandi du quartier rouge des carrées

### 4.3.1 La législation communale

En 2011, Schaerbeek et Saint-Josse ont élaboré une approche conjointe pour encadrer l'activité de prostitution dans le quartier rouge des carrées, mais elle n'a malheureusement pas abouti à un résultat bénéfique pour tous (voir 3.2.3). L'approche s'inscrivait dans la cadre d'une politique de contrôle qui tolère la prostitution et avait pour but d'améliorer le bien-être des femmes, d'éliminer le proxénétisme et de minimiser les nuisances liées à cette activité. Les unités de police chargées de la lutte contre la traite (tant au niveau fédéral que local) sont favorables à une telle approche. Elles ont besoin de la visibilité qu'offre le quartier rouge et font valoir que si l'activité tombe dans la clandestinité, il sera plus difficile de repérer les victimes (J. Debuf, communication personnelle, 5 octobre, 2018; J. Hendriks et F. Vandeloock, communication personnelle, 10 novembre, 2018).

Du côté de Schaerbeek, les responsables locaux et acteurs de terrain relèvent plusieurs raisons à cet échec : (1) la priorité a été accordée au quartier rouge de la rue d'Aerschot (qui se posait comme plus urgent vu la condition insalubre des salons et la forte nuisance pour les habitants) (É. Haquin, communication personnelle, 18 octobre 2018), (2) l'imposition de la législation d'urbanisme de la carrée, c'est-à-dire le fait que seule la femme figurant sur le contrat de location peut y travailler s'est révélée difficile (J. Debuf, communication personnelle, 5 octobre 2018), (3) des mesures pour améliorer la sécurité n'ont pas été déployées (A. Vlaemyck, communication personnelle, 5 octobre 2018) et (4) la commune de Saint-Josse a décidé d'abandonner l'approche commune. Plusieurs intervenants ont toutefois exprimé leur doute quant à la possibilité de trouver une solution réalisable.

#### SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

En 2013, la commune de Saint-Josse s'est désolidarisée de la démarche commune d'amélioration du quartier rouge existant. Au lieu de cela, elle a étudié la possibilité de construire une version bruxelloise de Villa Tinto (un grand bordel réglementé à Anvers) légèrement en dehors du quartier, mais le projet a échoué en raison des dépenses élevées qu'il exigeait (Bruzz, 2018). Au contraire, explique le bourgmestre Emir Kir, la commune a organisé des interventions dans la zone pour freiner les activités de prostitution afin de restaurer son caractère résidentiel (Bruzz, 2018). Ces mesures s'inscrivent dans une logique de tendances plus globales qui se concentrent sur l'exclusion de la prostitution des espaces publics (Vermeulen et Peršak, 2014).

De même, de nouveaux règlements ont été rédigés, des propriétés qui comprenaient des carrées au rez-de-

chaussée ont été achetées<sup>33</sup> et un nouveau complexe abritant des appartements sociaux et une garderie a été construit par la commune. Plusieurs intervenants ont indiqué que ces mesures n'étaient pas apolitiques : la prostitution visible en présence d'écoles et d'autres services pour enfants est considérée par la loi comme une perturbation de l'ordre public. Bien que nous ayons constaté que les femmes nouvellement arrivées ignoraient ces changements, d'autres en sont préoccupées et accusent le bourgmestre.

« Le bourgmestre turc cause des ennuis. » (Keke, notes de terrain, janvier 2019)

« Le maire n'a pas le droit de nous imposer ses croyances et sa religion. Nous sommes en Belgique et non en Turquie. Pourquoi construirait-il une crèche au milieu des carrées, sachant très bien que ces derniers sont là depuis très longtemps ? » (Agnes, notes de terrain, février 2019)

L'approche de Saint-Josse se heurte à des résistances. Les deux dernières adaptations de la réglementation policière concernant la prostitution en vitrine ont fait l'objet d'un recours introduit par un groupe de travailleuses et travailleurs du sexe devant le Conseil d'Etat qui a abouti à une annulation. Certaines des dispositions étant perçues comme disproportionnées, notamment celles qui exigeaient l'interdiction de travailler la nuit (2016) et la fermeture soudaine de quarante carrées (2018), ou sans aucune pertinence, notamment la motivation invoquée de lutter contre la traite des personnes relève de l'autorité fédérale.

Celia affirme qu'elle a participé activement à la lutte contre le nouveau règlement : « Je fais partie du groupe qui a contribué financièrement pour payer un avocat afin de combattre la décision d'Emir Kir de fermer les carrées », nous dit-elle. (notes de terrain, mars 2019)

Toutefois, l'annulation des règlements a l'effet inverse de créer un environnement de laisser-faire où « tout est permis ». Le certificat de conformité (voir 3.2.3) n'est plus requis.

Au début du travail de terrain, en janvier 2019, les douze dernières carrées de la rue de la Rivière de Saint-Josse ont été fermées (communications personnelle responsables locaux/acteurs de terrain), limitant le quartier rouge à seulement trois rues et laissant les femmes à la recherche de nouveaux endroits où se « poster ». Cependant, les femmes s'adaptent aux changements qui sont apportés.

« Certaines traînent dans la rue, à la recherche de clients. Lorsqu'elles trouvent un client, elles demandent à d'autres filles de leur prêter leur espace. » (Diamond, notes de terrain, janvier 2019)

---

<sup>33</sup> En 2019, la municipalité a acheté un total de 21 immeubles dont le rez-de-chaussée était utilisé comme une carrée. (DH, 2019)

Après avoir perdu sa carrée, Issy nous raconte à téléphone que hier elle est allée travailler dans un bar près de Rogier, un quartier de Bruxelles où se pratique la prostitution de rue et de bar. (notes de terrain, juin 2019)

En plus, il y a beaucoup de rumeurs et de spéculations :

« Je sais qu'ils vont passer à l'acte. J'ai un petit ami belge qui m'a fait savoir que d'ici 2021 ils fermeront les carrées. » (Mabel, notes de terrain, janvier 2019)

« La rumeur dit que tout sera fermé d'ici la fin du mois de décembre de cette année. Mais je ne pense pas qu'ils puissent faire cela sans nous donner le temps de trouver d'autres options. » (Celia, notes de terrain, mars 2019)

## SCHAERBEEK

Dans les petits tronçons qui terminent la rue des Plantes et la rue Linné, où Saint-Josse devient discrètement Schaerbeek, les femmes ont besoin d'un certificat de conformité pour travailler dans les carrées, conformément à la réglementation communale. Ceci concerne 33 des 96 carrées.

Pour obtenir le certificat, elles doivent présenter une longue liste de documents (voir annexe H) et se conformer à certaines exigences. Même si ces mesures sont mises en place pour protéger les femmes, elles sont parfois ressenties de manière très différente. Comme le montrent les notes de terrain suivantes, la procédure de demande administrative et la flexibilité limitée du certificat peuvent être vécues comme onéreuses et peu pratiques pour les femmes.

« C'est trop difficile ! Ils exigent beaucoup de papiers. Je ne comprends pas pourquoi ils rendent les choses si difficiles. Au moins de l'autre côté, ils te laissent tranquille. Vous devez payer 250 euros juste pour démarrer la procédure. Mais si vous voyagez avant de l'avoir terminée, vous devez recommencer en payant de nouveau. En plus, je suis la seule personne autorisée à exploiter cet espace. C'est plus facile à Saint-Josse. Ici, si je m'absente un mois, je ne peux pas me faire remplacer. Je suis la seule qui puisse utiliser l'emplacement. Là-bas, vous pouvez vous faire remplacer, mais il n'y a plus de place. Il n'y a plus de carrées disponibles à Saint-Josse. » (Bella, notes de terrain, mai 2019)

« C'est beaucoup de travail. De nombreux documents, non seulement pour moi mais aussi pour mon propriétaire. Beaucoup de documents. Il faut s'y rendre à plusieurs reprises. Ils

demandent beaucoup de documents, et aussi ceux du propriétaire. » (Erica, notes de terrain, mai 2019)

Dans le quartier rouge voisin de la rue d'Aerschot, des femmes immigrées venues principalement d'Europe de l'Est travaillent dans des 'salons'. Ils sont considérés comme des locaux commerciaux qui permettent le partage d'espaces de travail et le travail par quarts. Il n'est pas facile de comprendre l'existence de législations différentes à moins de 100 mètres d'écart.

Lorsque nous lui demandons si elle a des recommandations, Stella répond : « Ils devraient autoriser plus de filles à utiliser la même vitrine. Comme les blanches dans l'autre rue, qui sont deux ou trois. C'est logique, c'est plus sûr. Les noires peuvent uniquement se poster seules. Une seule par vitrine. » (notes de terrain, juin 2019)

#### EXIGENCES DU LIEU DE TRAVAIL

Les carrées de Schaerbeek sont soumises à certaines mesures de sécurité (par exemple, l'obligation de disposer d'un extincteur), tandis que celles de Saint-Josse ne font l'objet d'aucune surveillance en raison de l'annulation de la réglementation locale (communication personnelle avec les intervenants). En outre, en raison d'un « problème technique », Saint-Josse ne peut pas imposer certaines exigences matérielles qui ont été adoptées dans le règlement commun d'urbanisme pour la prostitution en rue (voir annexe E). Au moment de l'adoption du règlement en 2011, les carrées de Saint-Josse étaient déjà classées comme des carrées, contrairement à celles de Schaerbeek. Il est donc juridiquement impossible d'imposer ces exigences (É. Haquin, communication personnelle, 28 novembre 2019). À l'intérieur des carrées, les chercheuses ont été témoins de situations diverses. Certaines carrées sont en bon état, d'autres sont carrément négligées. Toutefois, les chercheuses n'ont constaté aucune différence significative entre les carrées de Schaerbeek et celles de Saint-Josse. Dans l'ensemble, les femmes prennent bien soin des espaces dont elles disposent. Certaines vont même jusqu'à ajouter des décorations à leur carrée, telles que des éclairages colorés, des rideaux transparents, des perruques accrochées au mur, des sex toys exposés, etc.

#### 4.3.2 Réglementation informelle

Le quartier rouge a évolué et s'est transformé selon d'autres dynamiques que celles prévues en 2011, surtout la nuit. L'activité de la prostitution est désormais organisée de manière informelle et autorégulée, comblant ainsi un vide législatif qui existe pour différentes raisons dont certaines ont déjà été abordées :

1. La prostitution n'est pas régulée au niveau national.
2. Les municipalités ne peuvent intervenir que sur des questions d'ordre public et de sécurité.
3. Le règlement de police de Saint-Josse n'est plus de vigueur.
4. Les règlements ne parviennent pas à être imposés à Schaerbeek, surtout la nuit.

## COUT

Les municipalités perçoivent des taxes sur les carrées, en fonction de leur finalité économique. Cela représente environ 1200 euros par an à Schaerbeek et environ 3000 euros à Saint-Josse. Les prix de location fixés par les propriétaires tiennent également compte de l'usage commercial des locaux et les prix varient de 1000 à 3000 euros par mois pour les deux pièces - d'après les témoignages. Certaines paient la moitié du prix de location, d'autres un montant fixe ou un pourcentage de leur revenu chaque semaine ou weekend.

Pearl passe la nuit dans la carrée pour l'instant parce qu'elle essaie d'économiser de l'argent. Elle dit que le fait de garder les 200 euros qu'elle payait comme loyer lui permet d'économiser beaucoup d'argent. (notes de terrain, juin 2019)

Les femmes disent qu'elles demandent environ 20 euros par client, mais ce prix fluctue selon le type de service sexuel rendu, le client spécifique (connu) ou le désespoir pour gagner de l'argent quand les clients sont rares.

## FLEXIBILITE

La plupart des femmes travaillent soit le jour soit la nuit. Cependant, certaines alternent les quarts de nuit et de jour (selon les disponibilités) ou enchaînent parfois les deux. La nuit, les jeunes femmes se rendent dans la zone en espérant trouver des vitrines libres où travailler. Une nuit, alors que les chercheurs se trouvaient dans un bar du quartier, une jeune femme est entrée : la nouvelle qu'elle avait besoin d'une vitrine pour travailler a rapidement circulé. Peu de temps après, elle a été accompagnée à une vitrine où elle pouvait « se poster ».

## DIFFERENTS ROLES

Les femmes (et certains hommes) du quartier rouge jouent des rôles différents dans le domaine de la prostitution : faciliter l'accès, assurer la sous-location, fournir de la nourriture et d'autres services, organiser les transferts d'argent, veiller à la sécurité, etc.

Les recherches ont montré que les femmes migrantes actives dans la prostitution dépendent en général d'intermédiaires. C'est également le cas pour d'autres formes de travail informel, car les nouveaux arrivants utilisent les réseaux et les informations des migrants arrivés avant eux (Wagenaar, Amesberger, et Altink, 2017). Les femmes nouvellement arrivées ont expliqué qu'elles sont arrivées par l'intermédiaire d'une sœur, d'une tante ou d'une amie. Elles dépendent de cet intermédiaire pour organiser le transport, trouver un endroit où loger et un endroit pour se « poster ». Celles qui sont dans la zone depuis longtemps sont mieux placées pour faciliter le travail des autres. Nombre de celles qui louent officiellement les carrées ont tendance



à les sous-louer officieusement à d'autres. Les femmes qui ont cessé de travailler dans la prostitution et certains hommes d'en dehors de la communauté subsaharienne contribuent également à faciliter l'activité.

« Nous les aidons en leur donnant un endroit où travailler. Elles doivent gagner de l'argent pour s'occuper de leur famille. » (Jojo, notes de terrain, janvier 2019)

C'est l'après-midi et il y a beaucoup de monde dehors. Nous sommes en compagnie de Mary et un homme l'interpelle dans la rue et lui parle d'un contrat. Il s'agit d'un homme belge d'un certain âge, et il nous demande ce que nous faisons dans la zone. Je lui explique brièvement, puis il me dit : « J'aide les filles. Je le fais depuis longtemps. Maintenant que certaines carrées sont fermées, il y a des filles qui n'ont plus de place pour travailler. Je leur apporte mon soutien. Je leur trouve des contrats de colocation. Elles peuvent alors partager une carrée à trois au lieu de deux. Où d'autre pourraient-elles aller ? » (notes de terrain, février 2019)

## HIERARCHIE

Dans son étude de 2014, Tylova souligne les relations asymétriques et les différences de pouvoir entre les femmes qui travaillent dans les carrées. Elle affirme que leur statut social est déterminé par leur origine, leur statut juridique, leur degré d'autonomie et leur âge (2014). En conséquence, l'organisation de l'activité de la prostitution a un certain caractère hiérarchique. Cela est dû en partie à la nature hiérarchique de la culture de la plupart des sociétés subsahariennes : on y accorde du respect aux plus âgés. La personne la plus âgée d'un groupe est souvent vénérée et honorée et, dans une situation sociale ou familiale, elle est accueillie et servie en premier. En revanche, elle a la responsabilité de prendre les décisions qui servent au mieux les intérêts du groupe. Le statut est également déterminé par le niveau d'études, les connaissances, la maternité et la richesse (Comiscoe, 2019). Ceci a été illustré lors du travail de terrain par la façon dont les femmes s'adressaient à la chercheuse nigériane. Selon leur propre position, elles l'appelaient « sœur » (leur égale) ou « tante » (leur supérieure). Ces hiérarchies (associées aux relations familiales) déterminent l'ordre social traditionnel (Falola, 2000), dont on retrouve des traces évidentes dans le quartier rouge.

Les femmes occupent des postes différents, ce qui affecte leur agentivité (c'est-à-dire leur capacité d'action). Dans le quartier des carrées, une capacité d'action élevée peut se traduire par le choix du moment du travail (de jour ou de nuit), la possibilité de disposer d'un contrat de location (et donc d'un lieu de travail stable et légal) et la capacité de sous-louer et de générer un revenu alternatif. En revanche, une capacité d'action réduite signifie qu'une femme n'a la possibilité de travailler que la nuit (quand c'est moins sûr) et qu'elle dépend des autres pour avoir accès à une carrée, ce qui lui donne peu de sécurité d'emploi et la rend sujette à la fluctuation des prix à payer pour se « poster » (et donc vulnérable à l'exploitation).

### 4.3.3 Service de soutien au travail du sexe

Espace P offre une assistance de première ligne aux travailleuses et travailleurs du sexe. Bien que cette structure desserve l'ensemble de la capitale bruxelloise, y compris les personnes travaillant dans des formes privées de prostitution, son bureau est bien situé dans le quartier rouge des carrées. Dans le cadre de la prévention en matière de santé publique, la structure propose des tests gratuits de dépistage des MST, distribue des préservatifs et des lubrifiants, et offre des consultations gynécologiques (T. Tylova, communication personnelle, 6 février 2019). Elle peut orienter les patients vers le système de soins de santé conventionnel, mais aussi contribuer à évoquer la procédure d'aide médicale d'urgence, qui est disponible pour les migrants sans domicile légal mais difficile d'accès, ou tout simplement éclairer les femmes sur le fonctionnement du système de santé (I. Jaramillo, communication personnelle, 20 mai 2019).

Comme nous l'avons déjà dit, il est essentiel d'établir un climat de confiance pour pouvoir atteindre les femmes. Depuis 2013, Espace P a résolument commencé à s'adresser aux les femmes d'origine subsaharienne avec qui ils n'avaient aucune relation préalable. Certains mardis soir, une ou deux assistantes sociales, qui parlent anglais, vont dans la rue pour essayer de prendre contact avec les femmes. Lors des entretiens, les femmes (qui connaissent les services Espace P) l'appellent « cet endroit », « ces gens », « Espace E » ou « Payoka ».

Nous leur demandons si elles connaissent Espace P ou 'ces femmes qui viennent distribuer des préservatifs', ce que généralement elles comprennent mieux. Toutes les cinq disent oui. Elles se disent heureuses du fait que les femmes parlent anglais et affirment qu'elles y sont allées pour se faire tester. « Au moins, ils essaient », dit Usi (notes de terrain, mai 2019)

Cependant, malgré l'emplacement de la structure Espace P, toutes les femmes avec lesquelles les chercheuses étaient en contact ne la connaissent pas, notamment celles qui viennent d'arriver. Elles ont peut-être reçu des préservatifs, mais elles ne se sont souvent pas rendues au bureau, qui est discrètement situé dans la rue des Plantes.

Même si Espace P a tout d'abord adopté une approche axée sur la prévention en matière de santé publique, l'organisme est ouvert à toutes les questions des travailleuses et travailleurs du sexe et offre une aide sociale élargie. Cela s'est avéré très difficile. Tylova (Espace P) a dit : « Il y a environ 7 ans, j'ai commencé à aborder les femmes selon une approche purement médicale et seulement depuis 3 ou 4 ans, je suis en mesure d'établir des liens plus solides avec les femmes les plus âgées, mais pas avec les jeunes. En plus, nous savons que, sur le plan administratif, elles sont parfois perdues dans le système » (communication personnelle, 6 février 2019).

#### 4.3.4 Exploitation malveillante et traite des êtres humains

Les migrants comptent sur des tiers pour obtenir un emploi et une maison et pour négocier leurs interactions avec les autorités, mais ils courent le risque de devenir dépendants et donc vulnérables à l'exploitation (Wagenaar, - Amesberger et Altink, 2017). Le quartier rouge est régi par différents « régimes de collaboration », mais nous n'avons pas suffisamment de détails sur ce qu'ils signifient. Il est également difficile d'évaluer l'équité d'un accord financier, surtout pour ce qui est des loyers. De nombreuses femmes que nous avons rencontrées ont exprimé un certain stress financier lié au prix élevé à payer pour travailler dans les carrées.

Les propriétaires imposent des loyers élevés, ce qui compromet la capacité des femmes à se débrouiller toutes seules. On ignore comment les choses en sont arrivées là, ou ce qui s'est produit en premier : l'augmentation du loyer (qui a motivé le travail en quarts) ou l'augmentation des prix en raison de l'utilisation partagée de la carrée (qui a fait que les propriétaires de maisons/intermédiaires ont demandé un loyer plus élevé).

« Je paie 1800 euros pour mon carrée. C'est magnifique. J'ai de la chance. Je sous-loue ma carrée la nuit. D'autres le font, je ne suis pas la première. Je ne peux pas me permettre de faire autrement. Mon appartement me coûte aussi 850 euros. Je me retrouve à dépenser un total de 3000 euros par mois. » (Megan, notes de terrain, février 2019)

Le travail de terrain a mis en lumière des indications portant à croire que le loyer pourrait en moyenne être plus élevé pour les femmes subsahariennes (+/- 2000 euros) que pour les femmes belges (+/- 1000 euros). En outre, les impôts qui devraient incomber aux propriétaires sont parfois payés par des femmes mal informées (une travailleuse du sexe belge, communication personnelle, 16 février 2019). Les femmes migrantes sont vulnérables à l'exploitation dans la mesure où elles n'ont pas accès à la justice ou elles ignorent l'existence de l'exploitation. Comme l'a déclaré Debuf lors d'un entretien : « Les filles qui ne disposent pas d'une adresse légale en Belgique doivent souvent payer plus cher parce qu'elles ne peuvent pas déposer une plainte formelle par peur de la police » (communication personnelle, 5 octobre 2018).

« À l'origine, ce sont les Ghanéennes qui exploitaient les Nigérianes ; par la suite, les Nigérianes se sont mises à exploiter d'autres Nigérianes », explique Tylova (communication personnelle, 6 février 2019). Il existe des formes évidentes d'exploitation malveillante au sein du groupe des femmes subsahariennes. L'existence de conflits de groupes et l'organisation hiérarchique de l'activité de la prostitution ne sont pas un problème en soi, mais elles créent un environnement particulièrement peu surveillé et sujet aux abus.

Isabella s'est fait dire par la locataire légale de la carrée qu'elle ne peut plus travailler en vitrine. La femme lui a dit qu'elle ne travaillait pas assez et ne gagnait pas suffisamment

d'argent. Son amie Anjie nous dit que ce n'est pas juste parce que ce n'est pas sa faute qu'il n'y a pas assez de clients. (notes de terrain, mai 2019)

La question de la traite des êtres humains était présente de plusieurs façons et, bien qu'elle n'ait jamais été le principal sujet des conversations, elle a souvent surgi d'une manière spontanée. De nombreux commentaires et références faisaient référence à l'histoire de la traite des femmes. La grande majorité des femmes subsahariennes du quartier rouge qui sont d'origine nigériane viennent de l'État d'Edo, la plaque tournante de la traite des êtres humains au Nigeria, et comme les possibilités de migration légale des femmes dans cet État sont quasi inexistantes, on peut supposer que la plupart ont vécu une expérience similaire de la traite. Alors que bon nombre d'entre elles ont « acheté » leur liberté et sont affranchies de la servitude liée aux dettes, elles portent en elles les marques d'un passé particulièrement violent qui influencent leurs choix et leurs décisions. La recherche montre que les femmes sont vulnérables aux problèmes de santé mentale associés à la traite, comme la dépression, l'anxiété et le TSPT (Altun, 2017). Ces marques du passé pourraient aussi être la source de certains des comportements démontrant la colère, l'hostilité et l'irritabilité qui ont été observés dans les carrées tout au long du travail de terrain.

Depuis l'intérieur de la carrée de Beauty, on peut apercevoir une femme avec une coupure sur le visage debout à l'extérieur. Nous lui demandons ce qui s'est passé. Beauty évoque une bagarre qui a eu lieu. Une femme avait cassé une bouteille et voulait s'en servir pour s'attaquer à une autre femme, mais pendant la bagarre, c'est elle-même qui s'est blessée en se faisant gravement entailler par le morceau de verre. (notes de terrain, mai 2019)

Au cours du travail de terrain, les chercheuses ont fait des observations qui suggéraient des cas potentiels de traite des personnes, car certaines des jeunes femmes (d'un âge estimé entre 16 et 20 ans) ont refusé de participer à l'étude. Elles avaient l'air effrayé et étaient visiblement surveillées par quelqu'un dans la rue, depuis une autre vitrine ou un rideau dans la même carrée. L'atmosphère anarchique qui règne dans la zone en fait indéniablement un endroit propice aux trafiquants, en particulier la nuit.

« J'essaie de gagner ma vie, mais il y a trop de concurrence de la part des maquerelles nigérianes. Tout le monde sait ce qui se passe dans la zone, y compris la police, mais personne ne fait rien. Il vaudrait mieux que les carrées soient définitivement fermées. De cette façon, aucune d'entre elles ne pourra plus travailler et les choses seront au moins équitables. » (Kosi, notes de terrain, janvier 2019)

Tylova soupçonne que certaines femmes sont à la fois victimes et maquerelles : « Il y a aussi des victimes qui se rendent compte qu'elles peuvent rembourser leur propre dette plus rapidement en exploitant d'autres personnes » (communication personnelle, 6 février 2019).

Les équipes de lutte contre la traite des êtres humains de la police fédérale et locale, le PAG-ASA et Espace

P, confirment la présence de réseaux de traite dans la zone. Les cas récents (2014 et 2017), qui sont abordés en détail dans le rapport 2018 de Myria, nous informent sur la manière dont ces réseaux fonctionnent :

- Dans le cas de Madam J, les crimes de traite des êtres humains ont eu lieu entre 2014 et 2016. Selon le rapport, le réseau a fait passer clandestinement des dizaines de filles, dont plusieurs mineures, du Nigeria vers la Belgique et d'autres pays européens pour les exploiter dans la prostitution. Le réseau opérait au niveau international et déplaçait les victimes chaque fois qu'il soupçonnait avoir été détecté par la police. Des échanges de victimes ont été également effectués entre différentes maquerelles en Belgique, en Italie, en Espagne et en Suède. Ces victimes ont été recrutées dans la ville de Benin City et ont voyagé en passant par la Libye. Des rituels juju ont été entrepris pour s'assurer qu'elles demeureraient loyales au Nigeria et en Europe. Une fois à Bruxelles, les filles ont été mises au travail dans les carrées. Ce cas révèle que les « maquerelles » ou sponsors résident parfois dans d'autres pays européens, et il est donc difficile de les détecter (Myria, 2018).
- Mama L. a été arrêtée en 2017 pour avoir contribué à l'exploitation de 56 filles nigérianes, dont elle avait introduit clandestinement certaines en Belgique. Elle avait elle-même travaillé dans les carrées pendant de nombreuses années et en 2017, elle sous-louait environ 27 carrées et tirait de gros profits (Myria, 2018). Il s'agit d'un cas intéressant qui illustre comment les programmes d'immigration l'emportent parfois sur les droits des victimes (Campbell et O'Neill, 2006). Alors que la communication officielle signalait une trentaine de victimes sauvées, vingt-cinq d'entre elles ont en fait été arrêtées et relâchées avec un ordre de quitter le territoire. Toutes ces expériences peuvent laisser des traces et influencer les interactions futures avec les autorités.

## 4.4 QUATRE DIFFICULTÉS

Après avoir décrit les expériences des femmes subsahariennes en rapport avec le contexte socio-politique complexe, nous devons maintenant nous poser la question suivante : qu'est-ce que cela nous apprend ? Il est évident que le contexte troublant et chaotique dans lequel les femmes travaillent présente de nombreux défis pour elles. Cependant, comme nous l'avons découvert, le groupe des femmes subsahariennes n'est pas homogène. Ce groupe de migrantes comprend différentes « générations » dont les liens avec la société d'accueil et la communauté migrante diffèrent. Leur bien-être est ensuite conditionné par d'autres priorités et intérêts. Néanmoins, nous avons pu identifier certains « problèmes » auxquels quelques-unes ou la totalité des femmes sont confrontées au quotidien. Dans les paragraphes qui suivent, nous énumérons les difficultés les plus importantes et décrivons de quelle manière elles les affrontent avec ou sans succès. Il est important de révéler ces dynamiques au moment d'évaluer les possibilités de changement ou les lacunes dans les services de soutien. Nous pouvons identifier quatre difficultés principales :

### LA SECURITE

La double nature publique et privée de la prostitution en vitrine expose davantage les femmes à la violence. Les échanges sexuels ont lieu à l'intérieur, où elles sont le plus souvent seules avec un client. Les vitrines, qui leur offrent la visibilité nécessaire pour solliciter la clientèle, les relient à leur environnement direct : les rues, les résidents et les passants, etc. Les femmes nous ont raconté d'innombrables histoires de harcèlements, de vols et de violences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur carrée. Comme nous l'avons décrit, la principale préoccupation de toutes les participantes était le sentiment d'insécurité qui prévaut dans la zone. Les femmes ne se sentent pas assez protégées par la police dont elles ne comprennent pas toujours la langue ou en qui elles n'ont pas entièrement confiance, surtout en raison de leur réactivité lente et peu de présence en général. Pour cette raison, elles ne signalent pas les cas de violence et se tournent parfois vers d'autres acteurs pour obtenir une protection

Les femmes ont développé des tactiques et des stratégies pour se protéger : compagnie mutuelle, possession d'armes, protection moyennant paiement, mise en fuite de clients au moyen de la peur, riposte, etc. Ces moyens sont efficaces pour prévenir les vols ou les viols. Cependant, elles ne peuvent pas éradiquer la violence et l'expérience subjective de l'insécurité crée énormément de stress. Pour un groupe qui préfère normalement rester à l'écart de toute forme d'autorité, l'appel à la présence policière dans les rues est remarquablement fort.

### LES QUESTIONS RELATIVES A LA SANTE

Certaines femmes n'ont pas accès aux services de soins de santé de base. Pour celles qui travaillent dans la

prostitution, un métier qui par nature comporte de nombreux risques pour la santé, l'accès aux soins de santé est primordial. La plupart d'entre elles ne comprenaient pas le fonctionnement du système de soins de santé en Belgique, en particulier celles qui ne possèdent pas de résidence légale dans ce pays. Bien que pour bon nombre, Espace P soit apparu comme une référence, plusieurs parmi elles n'étaient pas au courant de l'existence de cet organisme. De plus, lorsqu'elles étaient orientées vers d'autres services (comme un médecin généraliste), certaines femmes ne suivaient pas ces recommandations. Cette désobéissance résulte peut-être de l'existence de barrières linguistiques, mais nous pensons aussi qu'elle est en partie motivée par la culture. Au Nigeria, il est très rare de voir une personne se rendre à l'hôpital toute seule. L'information sur la santé reproductive et la sexualité sans risque est également nécessaire pour les femmes, car nombreuses sont celles qui ne sont pas suffisamment instruites sur ces questions (T. Tylova, communication personnelle, 6 février 2019). Au sein de la communauté subsaharienne, les femmes s'entraident et s'informent mutuellement. Cependant, les renseignements transmis ne sont pas toujours exacts et rien ne garantit que tout le monde soit suffisamment pris en charge (en raison de la grande mobilité et de l'exploitation interne).

#### LE STRESS LIE AU TRAVAIL

L'une des principales préoccupations des femmes était d'ordre financier. Elles ont déploré le prix trop élevé du loyer et le fait qu'il n'y ait pas assez de clients pour gagner la quantité d'argent qu'elles souhaitaient. Quelques-unes ont exprimé la difficulté de joindre les deux bouts (couvrir leurs dépenses mensuelles). Nous pensons que cet état de choses contribue à créer une atmosphère compétitive et des tensions au sein du groupe. Les femmes se battent (parfois littéralement) pour leurs espaces et leurs clients. Les résultats ont également montré que certaines réglementations et décisions politiques suscitaient des inquiétudes. La confusion et l'incertitude quant à l'avenir de la zone suscitaient beaucoup de colère chez certaines femmes. Enfin, deux autres facteurs qui contribuent au stress « au travail », mais qui sont davantage liés à la condition migratoire, sont le manque d'accès à d'autres emplois et la peur d'être expulsée pour les personnes sans papiers.

#### LA DISCRIMINATION ET LA STIGMATISATION (PERÇUE)

En lien étroit avec la question de la sécurité, il y a aussi l'expérience plus subjective de « ne pas être la bienvenue ». La plupart des participants ont donné au moins un ou plusieurs exemples de situations ou d'événements dans lesquels elles ont été stigmatisées ou ont subi une forme de discrimination, y compris lors de leurs rencontres avec la police.

Les expériences les plus flagrantes qui inspirent un tel sentiment sont les harcèlements de la part des enfants et des jeunes qui jettent des œufs sur les femmes ou qui brisent leurs vitrines. Ces attaques restent impunies et laissent des empreintes profondes sur les victimes. Les femmes ont également révélé leur conflit interne

concernant le travail dans la prostitution. Plusieurs d'entre elles ont exprimé des sentiments de culpabilité et de honte à ce sujet, car la prostitution n'est pas considérée comme une profession respectable dans la société nigériane. Il est toutefois important de noter qu'une minorité de femmes s'attaque à la stigmatisation en adhérant à un collectif qui soutient les droits des travailleurs du sexe.

De plus, le sentiment de « ne pas être la bienvenue » est alimenté par l'environnement matériel dans lequel se trouve le quartier rouge. S'inspirant de Hayward, Di Ronco qualifie à juste titre le quartier de parfait exemple d'un « espace de privation » (2014), situé en marge de l'espace urbain et politique et négligé par les institutions. La plupart des femmes trouvent du réconfort dans la communauté subsaharienne qui leur offre compagnie et familiarité, en particulier celles qui se sentent moins « chez elles » en Belgique. Elles se déplacent aussi facilement d'un pays à l'autre, grâce aux réseaux transnationaux des communautés subsahariennes établies dans d'autres parties de l'Europe.



## V : Conclusions et Recommandations

Le présent rapport est le résultat d'une étude ethnographique menée au sujet des femmes subsahariennes travaillant dans la prostitution dans le quartier rouge des carrées à Bruxelles en 2019. La nécessité de l'étude a émergé à la suite de certains événements qui se sont produits, suscitant des préoccupations pour la société : plusieurs cas de traite de personnes et un problème général de sécurité dans le quartier, qui a abouti au meurtre d'une jeune femme nigériane en juin 2018.<sup>34</sup> Les femmes travaillant derrière les vitrines mènent une vie isolée. Schaerbeek et d'autres acteurs travaillant dans ce contexte ont exprimé leurs préoccupations et leur désir d'apporter du *soutien*. Du point de vue des droits de l'homme, le défi consiste désormais à apporter ce « soutien » d'une manière adéquate qui profite au bien-être des femmes.

Nous avons formulé trois questions principales auxquelles cette recherche a tenté de trouver une réponse. Ces questions sont très larges afin de permettre une approche holistique du sujet et d'éliminer toute hypothèse préexistante.

- (1) Quelles sont les expériences des femmes subsahariennes travaillant dans la prostitution dans le quartier rouge des carrées ? Pour comprendre les expériences des femmes, il était nécessaire de voir les choses de leur point de vue. Cela part de la conviction que l'inclusion des voix des personnes marginalisées aboutira à une compréhension plus approfondie et honnête des problèmes sociaux. Dans les résultats, nous décrivons comment les femmes perçoivent, vivent et s'adaptent à trois réalités contextuelles : l'environnement où se trouve le quartier rouge, la communauté diasporique dont elles font partie et la législation spécifique existante en matière de prostitution.
- (2) Quelles sont les difficultés auxquelles elles sont confrontées et comment les surmontent-elles ? Nous avons discuté des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées, vivant et travaillant dans ce contexte et nous avons examiné l'impact de certaines de ces questions sur leur bien-être. Nous avons ainsi découvert, face à ces questions, comment les femmes mettent à profit leur agentivité (capacité d'action) pour préserver activement leur bien-être.
- (3) Quels changements peut-on apporter pour améliorer leur bien-être ? Une analyse minutieuse des résultats a donné lieu à une compréhension plus approfondie du problème, ce qui permettra de formuler des recommandations adéquates à l'intention des politiques et des pratiques.

---

<sup>34</sup> L'idée de l'étude SWIPSER préexistait : le projet était rédigé au moment du meurtre.

Pendant six mois, nous sommes allés sur le terrain, où nous avons fait des observations dans la zone et mené des entretiens avec les femmes selon une approche ethnographique. De plus, nous avons parlé à plusieurs intervenants qui possèdent une longue expérience dans la zone.

Nous avons pu identifier quatre défis principaux : la sécurité, les questions relatives à la santé, le stress lié au travail et la discrimination et la stigmatisation (perçue).

## 5.1 Principales conclusions

### **LE TISSU SOCIAL, CULTUREL ET ÉCONOMIQUE DE LA ZONE OÙ SE SITUE LE QUARTIER ROUGE DES CARRÉES EST COMPLEXE, MARGINALISÉ ET CONFLICTUEL.**

Vingt ans après que Serge Patoul a qualifié la zone d'insulte à ses citoyens (1998), elle demeure encore aujourd'hui un quartier très problématique. Il y a une forte densité/concentration de résidents et d'utilisateurs de l'espace qui sont marginalisés et pauvres. La présence d'activités commerciales, comme les bars, le trafic de drogue et la prostitution, en font également un lieu de passage. Il existe des tensions entre des groupes d'origines ethniques différentes. Les contextes sociaux et le capital politique de la population vivant à proximité (Vermeulen et Peršak, 2014) ont une grande influence sur la façon dont la prostitution est vécue. La zone est sale et les bâtiments sont mal entretenus. Conflits, harcèlements et crimes manifestes se produisent tous les jours. Il existe une tension entre le caractère commercial et résidentiel de la zone. L'existence de deux administrations locales et de deux politiques différentes en matière de prostitution est source de confusion et entraîne une situation d'anarchie. La négligence structurelle de la zone et de ses habitants a des effets défavorables sur les femmes qui travaillent derrière les vitrines.

Aucun véritable changement pour les femmes ne peut être envisagé si rien ne change dans cet environnement, car la marginalisation qui le caractérise ne se traduit pas par une influence politique, ce qui permet à la ville de poursuivre sa politique d'engagement minimal et de tolérance du statu quo (Weitzer, 2014).

### **IL EXISTE UN MANQUE DE SÉCURITÉ POUR LES FEMMES**

La prostitution est une activité à haut risque qui expose les femmes à différentes formes de violence. Dans le cadre du quartier rouge des carrées, elles sont très fréquemment la cible de violences physiques, émotionnelles et sexuelles. La stigmatisation et la discrimination entraînent en outre des harcèlements quotidiens : bris de vitrines, crachats, prise de photos, etc. De plus, elles sont souvent victimes de vols. Au fond, il semble y avoir une violation du code de base ou de la compréhension de la prostitution : le « problème » le plus courant dans les carrées est la présence d'hommes qui refusent de payer pour les services sexuels qu'ils reçoivent. La police est absente dans les rues et réagit lentement aux infractions. En

fait, les femmes ne font pas confiance à la police pour « être de leur côté » et elles ne signalent pas les actes de violence ou n'ont pas recours à la justice. Cette absence de sécurité a donné lieu à des pratiques d'auto-défense inquiétantes. Bien que les femmes aient développé des tactiques de survie, elles ne peuvent pas empêcher la violence de se produire, ni éviter le sentiment subjectif d'insécurité qui nuit à leur bien-être au quotidien.

## **LES FEMMES SUBSAHARIENNES DU QUARTIER ROUGE DES CARRÉES ONT DES EXPÉRIENCES ET DES BESOINS DIVERS**

Les femmes partagent les mêmes conditions migratoires. Nées en Afrique de l'Ouest, elles ont émigré en Europe où elles portent le double stigmata de femme immigrée et de prostituée. Toutefois, elles ont des expériences très hétérogènes et il est important de comprendre qu'il n'existe aucune réponse claire aux questions en jeu. Les interventions et les services doivent être adaptés à la personne.

Les distinctions faites en trois groupes sont généralisatrices mais aident à comprendre certaines des complexités. Le premier groupe identifié est celui des femmes ghanéennes et nigérianes plus âgées qui travaillent pendant la journée et qui possèdent un statut de résidence en Belgique. Le deuxième groupe (plus récemment arrivé) est celui de femmes, la plupart dans la trentaine, qui ont été victimes de la traite vers l'Europe et qui ont longtemps vécu dans un autre pays européen. Elles viennent la plupart du temps pour des raisons économiques et pour des séjours de courte ou longue durée, et elles travaillent de jour comme de nuit. Le troisième et dernier groupe est nettement plus jeune et travaille la nuit. Ces jeunes femmes jouissent d'un statut inférieur dans la communauté, ont des capacités d'action réduites et sont plus susceptibles d'être victimes de la traite aujourd'hui.

Les femmes définissent leur bien-être selon différentes catégories ou différents paramètres. Tout d'abord, toutes les femmes travaillent dans les vitrines dans le but de se faire de l'argent. Cependant, les motifs sous-jacents sont déjà nombreux, certains étant beaucoup plus d'ordre individuel et d'autres liés au bien-être de la famille ou de la communauté dans le pays d'origine. Les femmes ont des rapports différents avec la société d'accueil et leurs perspectives et objectifs d'avenir en Belgique diffèrent également. Certaines sont attachées à d'autres pays européens qu'elles considèrent davantage comme leur « domicile ». Cela a des implications sur les processus d'intégration et l'apprentissage des langues. D'autres envisagent leur avenir au Nigeria. Enfin, les femmes ont également des motivations et aspirations personnelles : certaines désirent avoir une famille, d'autres n'en veulent pas.

Entre ces groupes, il existe des hiérarchies internes qui créent un ordre salubre (dans un contexte très chaotique), mais exposent aussi les femmes à l'exploitation, surtout dans ce contexte de privation. Il est de notoriété publique qu'au sein des réseaux nigériens de traite des êtres humains, les ex-victimes de la traite

se mettent elles-mêmes à exploiter les femmes qui arrivent nouvellement. En outre, des pratiques plus « innocentes » d'exploitation ou de facilitation, par exemple la sous-location selon le principe Yemeshe, peuvent se révéler déraisonnables et devenir malveillantes. Ces hiérarchies, répétons-le, ne sont pas nécessairement nuisibles, mais elles présentent tout de même des défis pour les médecins. Même s'il est important de respecter une certaine culture de groupe afin d'obtenir la confiance et l'accès, certaines femmes peuvent bloquer l'accès à d'autres.

De plus, les femmes n'ont pas la même perception de la prostitution. Celles qui la désapprouvent souffrent d'une stigmatisation intériorisée et ne s'identifient pas ou ne s'associent pas au discours sur les droits des travailleuses et travailleurs. En revanche, un petit groupe exprime le désir d'une plus grande reconnaissance et d'un plus grand respect pour le genre de travail qu'elles exercent.

### **IL EXISTE UN GROUPE DE FEMMES « EN MOUVEMENT » POUR LESQUELLES LES SERVICES DE SOUTIEN NE SONT PAS ADAPTÉS ET ACCESSIBLES**

De nombreuses participantes ne considèrent pas Bruxelles ou la Belgique comme leur domicile. Elles ont, pour la plupart, passé plusieurs années dans un autre pays européen qui les a accueillies à leur arrivée, puis ont déménagé à Bruxelles pour des raisons économiques. Quelques-unes de ces femmes ont un statut de résidence en Italie, en Espagne ou même en Grèce et n'envisagent pas forcément de séjourner longtemps dans le quartier rouge des carrées.

Cette perspective tient également au fait que pour beaucoup d'entre elles, la prostitution n'est pas un choix de vie, mais plutôt une activité temporaire qui leur rapporte de l'argent, après quoi elles espèrent « refaire leur vie », peut-être au Nigeria ou ailleurs en Europe. Elles ne sont pas intéressées par l'intégration. Qui plus est, en raison de lois migratoires strictes, elles préfèrent se déplacer inaperçues pour protéger leur liberté de mouvement.

Cette pratique a des conséquences importantes, car elles parviennent ainsi à échapper à la loi et donc souvent à la protection et aux soins. Il s'agit d'une situation à risque pour les femmes qui travaillent dans la prostitution et qui sont par conséquent très vulnérables aux différentes formes de violence, tant l'exploitation malveillante que les risques pour la santé. Elles n'ont pas accès à la justice. Espace P joue un rôle essentiel en offrant un soutien confidentiel de première ligne à bas seuil ainsi que des visites médicales à l'intérieur des carrées. Toutefois, ces soins ne sont pas assez fréquents pour couvrir les besoins.

La forte mobilité n'allège pas le travail du personnel de santé et de la police dans l'établissement de relations de confiance et la protection des plus vulnérables, ce qui a également pesé sur le travail de terrain effectué dans le cadre de l'étude.

## LES CADRES POLITIQUES ACTUELS RÉGLEMENTANT LES CARRÉES NE RÉPONDENT PAS AUX BESOINS DES FEMMES

Les mesures réglementant les carrées ne sont pas exécutées ou appliquées. La plupart des femmes ne sont pas au courant de la législation ou, à tout le moins, ne la comprennent pas bien, et le quartier obéit à une organisation autoréglémentée et informelle.

En dépit de la volonté politique d'appliquer ces mesures ou de l'absence de cette volonté, nous estimons que ce qui en découle est avant tout une conséquence de la nature inadéquate et obsolète des mesures dans leur conception. Si l'on se souvient de la prémisse de base des carrées, à savoir qu'une femme loue et travaille officiellement dans la carrée, il ressort clairement de nos constatations qu'elle n'est plus adaptée à la situation du public principal qui y travaille, plus spécifiquement les femmes subsahariennes. Le caractère mobile, précaire et autoréglémenté de la zone est aujourd'hui à l'origine de l'échec de ce modèle. Les recherches montrent que les marchés de la prostitution sont très flexibles et en constante évolution. S'accrocher à un modèle qui a fait son temps peut se révéler contre-productif pour le bien-être des personnes qui y travaillent.

Cette conception des carrées peut être considérée comme idéale pour éviter les nuisances, ce qui est important au regard du caractère résidentiel de la zone. Par ailleurs, elle élimine la nécessité d'une intervention de tiers. Les femmes n'ont besoin de personne d'autre pour faire leur travail. Ce dernier point est important, car cela signifie que les femmes sont moins vulnérables à l'exploitation malveillante. C'est une stratégie qui a bien fonctionné pour les femmes belges (et qui fonctionne toujours pour celles qui sont présentes).

Toutefois, la situation est différente aujourd'hui. Tout d'abord, la nuisance problématique dans la zone provient surtout du trafic de drogue et des bars qui attirent des gens turbulents dans le quartier. Le caractère résidentiel est peut-être menacé, mais pas seulement par la prostitution. Ensuite, les femmes subsahariennes ont des besoins différents, notamment pour ce qui est de leur condition migratoire :

- Elles dépendent d'autres personnes pour accéder à un lieu de travail (condition migrante)
- Elles ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles sont seules
- Les loyers ont augmenté
- Elles ont plus de pression pour gagner de l'argent parce qu'elles doivent généralement subvenir aux besoins de leur famille
- Il y a plus de femmes qui recherchent des carrées où travailler
- Elles voyagent constamment et préfèrent un système plus souple

Il reste à dire que ce n'est que lorsque le « soin » sera convenablement traduit en des actions que les femmes se sentiront protégées dans leur dignité. Cela signifie qu'il faut placer leur bien-être et leur liberté d'action au centre de toute nouvelle pratique ou politique. En outre, seul un dialogue continu entre les décideurs politiques, les services de soutien, les membres de la communauté et les femmes elles-mêmes permettra d'apporter une réponse adéquate en vue d'un *vivre ensemble* qui profite à tous dans un quartier rouge des carrées en constante évolution.

## 5.2 Implications et recommandations pour les politiques, la pratique et la recherche

Une première observation critique découlant de cette recherche est la reconnaissance de la complexité de la zone dans laquelle se situe le quartier observé et de l'hétérogénéité du groupe. Il n'existe pas de solutions claires ou simples à la plupart des problèmes rencontrés et il est important de prendre en compte les nombreuses différences au sein du groupe des femmes subsahariennes et le tissu socioculturel complexe du milieu dans lequel elles travaillent.

De plus, comme la prostitution en Belgique relève de la compétence de plusieurs autorités, il est crucial que les différents niveaux de gouvernance (justice, bien-être, urbanisme, etc.) collaborent selon une vision collective qui place le bien-être des femmes au centre. Faute de quoi, les actions et les politiques risquent d'entraver (involontairement) le progrès des uns et des autres.

Il y a trois « problèmes » principaux qui compliquent l'accès aux femmes. Tout d'abord, comme le rapport le décrit en détail, la zone n'est pas sûre, surtout la nuit. Cela complique le travail des praticiens sur le terrain, car celles-ci doivent également veiller à leur propre sécurité. Deuxièmement, la présence de réseaux de traite des êtres humains entrave inévitablement l'accès aux femmes qui sont exploitées. Enfin, bien que l'isolement et la méfiance soient souvent développés comme des stratégies de survie et ne sont pas nécessairement considérés comme « problématiques » par les femmes, ils interfèrent avec les tentatives pour les atteindre et leur apporter du soutien.

L'établissement d'un climat de confiance avec les femmes est essentiel au succès de toute intervention dans le quartier. Cependant, c'est particulièrement difficile avec ce groupe et cela fera toujours partie d'un processus continu et à forte intensité. Il est important que la police et les intervenantes soient honnêtes au sujet de leurs intentions et adoptent des attitudes culturellement sensibles et sans jugement dans leurs interactions avec les femmes.

### LE QUARTIER

Nous croyons qu'il est nécessaire de s'attaquer à certains problèmes qui caractérisent le quartier dans laquelle se trouvent les carrées. Nous avons identifié trois problèmes importants qui contribuent à la privation du quartier et créent des tensions sociales qui transcendent la seule activité de prostitution. Pour que des changements réels (et nécessaires) aient lieu, des investissements véritables devraient être faits pour faire du quartier un endroit sûr et propre où tous peuvent résider et travailler.

Tout d'abord, il y existe une population dense et la cohabitation des différents groupes socioculturels à faible statut socio-économique conduit parfois à des tensions entre des groupes. Dans ce contexte très diversifié, où la confiance dans la police et les systèmes de gouvernance formels est faible et où les personnes s'appuient sur des structures de soutien informelles, les frontières réelles ou perçues entre eux et les autres sont accentuées. Et cela peut avoir des conséquences importantes sur les sentiments de communauté, de sécurité et d'appartenance. Cependant, il y a peu d'intérêt institutionnel dans le quartier pour faire face à ces tensions ou à l'exclusion sociale en général. Nous croyons que le quartier a besoin d'interventions politiques visant à améliorer la cohésion sociale et à répondre aux griefs des résidents. Cela peut se faire en initiant des partenariats et des projets avec des organisations socioculturelles ou des initiatives de développement communautaire. De plus, l'engagement de médiateurs culturels et de travailleurs de rue dans le quartier pourrait avoir des résultats bénéfiques. Nous recommandons de le faire en collaboration avec les partenaires existants sur le terrain (p. ex. Espace P). Deuxièmement, il existe une tension entre le caractère résidentiel et commercial de la zone, car les bars, la prostitution et le trafic de drogue perturbent indéniablement, dans une certaine mesure, un cadre de vie paisible. Pour remédier à cette situation, nous recommandons que les signes manifestes de nuisance, en particulier la violence liée au trafic de drogue ou à l'abus d'alcool public, soient observés de près et fassent l'objet de réactions rapides de la police et des acteurs de terrain. Troisièmement, le déversement illégal d'ordures, le vandalisme et des mauvaises odeurs ont une influence négative sur le sentiment de dignité des personnes qui vivent ou se déplacent dans le quartier. Cela pourrait être amélioré par l'entretien et le nettoyage réguliers et par des interventions qui revitalisent l'espace public. Nous suggérons également une politique de tolérance zéro pour le déversement illégal d'ordures.

La réévaluation générale de la zone est étroitement liée à la question de la sécurité. Selon la célèbre « théorie des fenêtres brisées » de Wilson et Kelling, les formes visibles de criminalité et de vandalisme (dans le contexte urbain) peuvent être interprétées comme des signes de contrôle social et institutionnel faible, invitant ainsi plus d'activités informelles et criminelles (1982).

## SECURITE

Nous ne pouvons pas suffisamment souligner qu'il est urgent de s'attaquer aux problèmes de l'(in)sécurité dans le quartier. À cette fin, il est d'abord et avant tout important d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de maintien de l'ordre respectueuses et culturellement sensibles qui ne nuiront ou n'harcèleront pas à les femmes, ni leurs clients. En raison de la complexité sociale et culturelle du groupe concerné, nous recommandons fortement la mise en place de formations appropriées pour les policiers et les membres des forces de l'ordre, ainsi que le recours à des services de médiateurs/interprètes culturels si nécessaire.



A court terme, un protocole de sécurité pour prévenir la violence et faciliter le signalement des crimes devrait être développé pour les femmes travaillant dans les carrées. Cela nécessitera une présence policière accrue dans le quartier, surtout la nuit. Les femmes ont explicitement demandé des patrouilles régulières et la présence de policiers en uniforme dans les rues. Nous pensons que cela pourrait directement perturber le sentiment d' « anarchie » du quartier et éliminer une partie de la violence. De plus, contrairement à la situation actuelle où les femmes ont indiqué qu'il faut 45 minutes ou plus pour que la police arrive, il devrait y avoir un système d'intervention plus rapide des services appropriés. Cela permettra alors d'instaurer et de rétablir la confiance des femmes dans la police.

A long terme, d'autres mesures de sécurité devraient être mises en place après une réflexion approfondie et en dialogue avec les femmes travaillant dans les carrées. Il s'agit par exemple de l'installation de boutons d'alarme à l'intérieur des carrées qui attirent l'attention à l'extérieur, ou de l'installation de caméras de sécurité fonctionnelles dans les rues. Ce sont deux mesures qui ont été suggérées par les femmes elles-mêmes. En outre, nous recommandons fortement la création d'une procédure de plainte simple et directe pour les victimes de violence physique et sexuelle qui peut également être faite de manière anonyme, sans crainte de déportation ou de représailles. Un exemple en est le M. (Meldpunt Misdaad Anoniem), qui a vu le jour aux Pays-Bas en 2002 sur le modèle du concept de « crime stoppers » mis en œuvre au Royaume-Uni et aux États-Unis. Après tout, la sécurité des femmes et la valeur de la vie humaine devraient primer sur les préoccupations liées à l'immigration.

## SERVICES DE SOUTIEN

Les services de soutien manquent de personnel et de fonds pour faire face à toutes les complexités de ce groupe. Bien que l'attitude holistique et sans jugement de l'Espace P soit efficace, elle n'atteint pas toutes les femmes. Il est fondamental que des fonds et de soutien supplémentaires soient fournis aux services de soutien et aux organismes partenaires afin d'accroître et de maintenir des services de soutien de première ligne accessibles et non discriminatoires. Cela est nécessaire pour réduire les risques liés à la prostitution/migration, y compris l'exclusion sociale, les problèmes de santé et l'exploitation malveillante.

L'accessibilité des services de première ligne qui fournissent des soins (de santé) de base gratuits et anonymes peuvent être améliorées en prolongeant les heures d'ouverture de leurs bureaux et en étendant les initiatives de sensibilisation dans la rue par les médecins et les travailleurs sociaux, y compris la nuit. Compte tenu de la mobilité et de la situation précaire de certaines femmes, un travail de proximité cohérent et intensif est très important et nécessite surtout plus de ressources humaines.

Étant donné le faible niveau d'éducation de nombreuses femmes subsahariennes qui travaillent dans les

carrées et de leurs connaissances insuffisantes en matière de santé génésique, il est important d'investir dans l'éducation à la santé sexuelle et de promouvoir l'utilisation de préservatifs et de contraceptifs pour prévenir la grossesse, le VIH et autres maladies sexuellement transmissibles (MST). Après avoir découvert la mobilité élevée des femmes, cela devrait faire part d'un effort continu.

Nous pensons en outre qu'il est important que l'assistance et les conseils concernant d'autres aspects qui déterminent le bien-être des femmes soient disponibles de manière plus proactive. Il peut s'agir de questions comme le logement, les réseaux sociaux, l'éducation ou les conseils juridiques. Les travailleurs sociaux sur le terrain jouent un rôle clé dans l'établissement d'un climat de confiance et dans la référence aux autres services si nécessaire.

Nous sommes d'avis qu'un éventuel partenariat avec des ONG plus compétentes dans le traitement des migrants en transit serait bénéfique, par exemple pour l'échange d'expertise et de services liés aux soins de santé et d'informations sur le droit migratoire. Cela pourrait potentiellement se faire avec le HUB de Bruxelles qui est actuellement organisé par Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, la Croix-Rouge et la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiées. Parallèlement, les médiateurs culturels pourraient être des personnages clés pour atteindre plus efficacement les femmes, que ce soit pour les faire travailler sur le terrain ou pour des consultations basées sur leur expertise.

## LEGISLATION

Nous pensons qu'il est vital que les deux municipalités - Schaerbeek et Saint-Joost - rouvrent les négociations pour parvenir à une vision commune pour le quartier des carrées où les deux municipalités peuvent travailler ensemble en partenariat. La région de Bruxelles-Capitale pourrait jouer un rôle important dans ce processus et soutenir les gouvernements locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles réglementations locales de police et d'urbanisme.

Nous recommandons que les réglementations en vigueur à Schaerbeek basées sur l'utilisation du certificat de conformité soient évaluées et adaptées au public subsaharien. Des politiques plus claires et plus réalistes/désirables, seront plus faciles à mettre en œuvre et à contrôler, ce qui permettra aux ONG et à la police d'intervenir davantage pour s'attaquer aux problèmes qui se posent dans ce quartier, comme les réseaux de traite, les diverses formes de violence et l'exclusion sociale. Nous recommandons également que les universitaires collaborent avec les gouvernements pour repenser les politiques tout en utilisant des données probantes fondées sur la recherche (comme le projet SWIPSER), qui placent le bien-être des femmes au centre. Bien que cela nécessite une réflexion plus approfondie, nous conseillons de revoir le modèle législatif du carrée pour permettre plus d'un shift de travail par jour et en tenant compte de la mobilité des

femmes.

Bien que la participation des femmes au processus décisionnel soit essentielle, nous nous demandons si les théories contemporaines qui suggèrent une « gouvernance collaborative » (Wagenaar, Amesberger, et Altink, 2017) ou une « autorégulation avec des normes de qualité » (Vermeulen, 2007) sont la meilleure option dans le quartier des carrées, compte tenu des hiérarchies internes et des exploitations internes du groupe.

## MESURES DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Cette recherche a montré une fois de plus que la lutte contre les réseaux de traite nigériens doit se faire au niveau européen. Conformément au protocole des Nations unies contre la traite des êtres humains et à la communication de la Commission européenne de 2017 sur le suivi de la stratégie européenne de lutte contre la traite des êtres humains (2012-2016), l'UE devrait continuer à promouvoir et à faciliter la collaboration entre les forces de police pour ce faire. A cette fin, « team Afrika » fédérale belge de lutte contre la traite, qui a joué un rôle vital dans ces collaborations transnationales pour son expertise et ses expériences, devrait être renforcée et plus substantiellement soutenue. Nous recommandons également une politique européenne commune en matière d'accueil et de protection des victimes, qui garantisse les droits humains fondamentaux de toutes les victimes.

La nuit, il ne fait aucun doute que les femmes victimes de la traite sont obligées de travailler dans les fenêtres des carrées. Il est donc urgent d'adopter une approche plus proactive en matière de détection des victimes. Les clients, les femmes qui travaillent dans la prostitution, les professionnels de la santé et la police ont tous un rôle et une responsabilité importants à jouer à cet égard. Les centres spécialisés comme PAG-ASA devraient participer plus étroitement au processus, surtout en raison de leur expertise dans les complexités de la victimisation, p. ex. lorsque les femmes ne se reconnaissent pas comme victimes. En outre, compte tenu de l'implication de la famille/communauté et de l'utilisation du juju, nous soutenons que certaines victimes ne sont pas en mesure de dénoncer leurs trafiquants. Pourtant, c'est une condition préalable à l'obtention d'une protection. Ces femmes devraient également être protégées, traitées avec dignité et informées sur leurs droits. Les mesures de la lutte contre la traite ne devraient jamais conduire à la détention des victimes de la traite, ce qui est encore une pratique courante.

Pour briser la logique de l'exploitation interne - certaines femmes travaillant dans la prostitution commencent à en exploiter d'autres - nous croyons qu'il est important d'offrir des alternatives d'emploi réalistes aux femmes qui veulent (graduellement) quitter la prostitution. Les femmes qui en ont assez de travailler dans la prostitution n'ont souvent pas acquis d'autres compétences et expériences professionnelles

et n'ont pas droit à des prestations de chômage ou à une pension en raison de la nature informelle de la prostitution. Elles sont donc facilement tentées de continuer dans le « milieu » de la manière dont elles y ont été initiées, c'est-à-dire par l'exploitation. Beaucoup de ces femmes ont pu adopter le statut de résident et, par conséquent, des projets spécialisés (qui prennent en considération les complexités du groupe cible) pourraient être mis sur pied par l'intermédiaire du VDAB/le Forum/Actiris et du CPAS pour créer des carrières alternatives. De même, les campagnes de sensibilisation qui s'adressent aux femmes subsahariennes travaillant dans les carrées pour les informer des conséquences juridiques et psychosociales de la traite d'êtres humains sur elles-mêmes et sur les autres sont actuellement inexistantes. Cela pourrait être développé grâce à la participation d'ONG comme Casa Rut ou Piam Onlus en Italie, toutes deux cogérées par d'anciennes victimes nigérianes de la traite qui, au fil des ans, sont devenues des porte-parole de la lutte contre la traite des êtres humains en provenance du Nigeria.

## Références

- Achebe, A (2004). The Road to Italy: Nigerian Sex Workers at Home and Abroad *Journal of Women's History*, 15(4) 178-185
- Alobo, E., et Ndifon, R. (2014). Addressing Prostitution Concerns in Nigeria: issue, problems and prospects. *European Scientific Journal*, 1857-7881.
- Agustín, L. M. (2013). The conundrum of women's agency: Migration and the sex industry. In *Sex work now* (pp. 137-161). Willan.
- Aronowitz, A. A. (2014). To punish or not to punish: What works in the regulation of the prostitution market. *Reframing prostitution. From discourse to description, from moralisation to normalisation*, 223-251.
- Attoh, F. (2009). Trafficking in Women in Nigeria: Poverty of Values or Inequality? *Journal of Social Sciences*, 19(3), 167-171.
- Barker, C. (2003). *Cultural studies: Theory and practice*. Sage.
- Campbell, R., et O'Neill, M. (2006). Introduction. In R. Campbell, et M. O'Neill, *Sex Work Now*. UK: Willan Publishing.
- Deboosere, P., Eggerickx, T., Van Hecke, E., et Wayens, B. (2009). The population of Brussels: a demographic overview. *Synopsis, CFB No. 3*
- De Certeau, M. (1984). *The practice of everyday life* (S. Rendall, Trans.).
- Diener, E., Suh, E., & Oishi, S. (1997). Recent findings on subjective well-being. *Indian journal of clinical psychology*, 24, 25-41.
- Di Ronco, A. (2014). Regulating street prostitution as a public nuisance in the "culture of consumption": a comparative analysis between Birmingham, Brussels and Milan. In Vermeulen, *Reframing Prostitution*.
- Ellis, S. (2016). *This present darkness: a history of Nigerian organized crime*.
- Elabor-Idemudia, P. (2003). Race and gender analyses of trafficking: A case study of Nigeria. *Canadian Woman Studies*, 22(3/4), 116.
- Hubbard, P. (1999). *Sex and the City: Geographies of Prostitution in the Urban West*. Aldershot: Ashgate.
- Hubbard, P., et Teela, S. (2003). Making Space for Sex Work: Female Street Prostitution and the production of Urban Space. *International Journal of Urban and Regional Research*, 75-89.
- Kinnell, H. (2006). *Murder made easy*. In *Sex Work Now*.
- Kinnell, H. (2008) *Violence and Sex Work in Britain*, Cullompton: Willan.
- Maria Augustin, L. (2006). The conundrum of women's agency: migrations and the sex industry. In *S. W. Now*.
- Meheus, A. (1999). *Van opjaagbeleid tot gedoogbeleid: de aanpak van prostitutie in Nederland en Vlaanderen doorgelicht*. . Antwerpen: Maklu.

- Okojie, C., Okojie, O., Vincent-Osaghae, G., et Kalu, V. (2003). Report of field survey in Edo State, Nigeria. Program of Action Against Trafficking in Minors and Young Women from Nigeria into Italy for the Purpose of Sexual Exploitation.
- Olaniyi, R. (2011). Global Sex trade and Women Trafficking in Nigeria. *Journal of Global Initiatives: Policy, Pedagogy, Perspective*.
- Osakue, G. (1997). Exposing age-old problems: trafficking in women in Nigeria.
- Peršak, N. (2014). Economic factors of prostitution: Money, nature, crisis. In G. Vermeulen, et N. Peršak, *Reframing Prostitution: From Discourse to Description, from Moralisation to Normalisation?* (pp. 101-119). Anwtwerp/Apeldoorn/Portland: Maklu.
- Pitcher, J. (2006). Support Services for women working in the sex industry. In *Sex Work Now*. UK.
- Plambech, S. (2017). Sex, deportation and rescue: economies of migration among Nigerian sex workers. *Feminist Economics*, 134-159.
- Reinschmidt, L. (2016a). Prostitution in Belgium: Federal legislation and regulation at the local level (p. 7). Frankfurt: Observatory for sociopolitical developments in Europe.
- Rodriguez, M. (2014). Prostitution in world cities (1600s-2000s). In G. Vermeulen, et N. Peršak, *Reframing Prostitution*.
- Rodriguez, M. (2016). Ideas and practices of prostitution around the world.
- Samyn, S., (2018). Indentured sex work migration from Edo state to Europe: navigation in violent contexts. Universiteit Gent: Masterproef.
- Sanders, T., O'Neill, M., et Pitcher, J. (2017). *Prostitution: Sex work, policy et politics*. Sage.
- Sanders, T. (2004). The risks of Street Prostitution: Punters, Police and Protesters. *Urban Studies*, 1703- 1717.
- Sanders, T. (2005) *Sex Work: A Risky Business*, Cullompton: Willan.
- Sanders, T., Macioti, P., Grenfell, P., et Platt, L. (2017). *Sex Work and Mental Health*. University of Leicester.
- Sassen, S. (2003). A universal harm: making criminals of migrants.
- Saunders, B., Kitzinger, J., et Kitzinger, C. (2015). Anonymising interview data: challenges and compromise in practice. *Qualitative Research*, 616-632.
- Showden, C. R. (2011). *Choices women make: Agency in domestic violence, assisted reproduction, and sex work*. U of Minnesota Press.
- Siegel, D. (2012). Mobility of sex workers in European cities. *European journal on criminal policy and research*, 18(3), 255-268.
- Simoni, V. (2013). I swear an oath. Serments d'allégeances, coercitions et stratégies migratoires chez les femmes nigérianes de Benin City.
- Suh, E., Diener, E., Oishi, S., & Triandis, H. C. (1998). The shifting basis of life satisfaction judgments across cultures: Emotions versus norms. *Journal of personality and social psychology*, 74(2), 482.
- Tiberius, V. (2014). How theories of well-being can help us help. *Journal of Practical Ethics*, 2(2).

- Thorbek, S. (2002). Introduction: Prostitution in a global context: changing patterns. In S. Thorbek, et B. Pattanaik, *Transnational Prostitution: Changing patterns in global context* (pp. 1-9). London: Zed Books.
- Turner, J. (1975). Social comparison and social identity: Some prospects for intergroup behaviour. *European Journal of Social Psychology*.
- Tylova, T. (2014). La construction de l'identité sociale des personnes prostituées d'origine africaine à Bruxelles. Université libre de Bruxelles: thèse Sociologie.
- Vandecandelaere, H. (2019). En vraag niet waarom; Sekswork in België. Berchem: Epo. Vermeulen, G. (2007). European quality labels in prostitution as an illegal sector.
- Vande Velde, L., De Vrieze, S., et De Proost, S. (2007). Prostitutiebeleid in Antwerpen, Brussel en Charleroi. In G. Vermeulen (Red.), *Betaalseks: naar regulering of legalisering van niet-problematische prostitutie?* (pp. 309-357). Antwerpen: Maklu.
- Vermeulen, G., et Peršak, N. (2014). *Reframing Prostitution: From Discourse to Description, from Moralisation to Normalisation?* Antwerp/Apeldoorn/Portland: Maklu.
- Wagenaar, H., Amesberger, H., et Altink, S. (2017). *Designing Prostitution Policy: Intention and Reality in Regulating the Sex Trade*. Bristol: Policy Press.
- Weitzer, R. (2009). *Sex For Sale*.
- Weitzer, R. (2014). Europe's legal red-light districts: Comparing different models and distilling best practices. In N. Peršak, et G. Vermeulen, *Reframing Prostitution; From discourse to description, from moralisation to normalisation?* (pp. 53-69). Antwerp/Apeldoorn/Portland: Maklo.
- White, S. C. (2008, April). But what is wellbeing? A framework for analysis in social and development policy and practice. In *Conference on regeneration and wellbeing: research into practice*, University of Bradford (Vol. 2425).
- Wilson, J. Q., & Kelling, G. L. (1982). Broken windows. *Atlantic monthly*, 249(3), 29-38.
- Zibouh, F., et Martiniello, M. (2015). *The Migration of Nigerian Women to Belgium. New Dynamics in Female Migration and Intergration*.

## REPORTS

- Amnesty International. (2016). *Amnesty International policy on state obligations to respect, protect and fulfil the human rights of sex workers*.
- Bailly, N. (2015). *Prostitutie: Studie uitgevoerd in 2013-2014 in het kader van de Brussels interministeriële conferentie sociaal-gezondheid onder het voorzitterschap van de minister-president van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*. Brussel: BOPV.
- Brusselse Hoofdstedelijke Raad. (1998, May 28) *Bulletin van de interpellaties en mondelinge en dringende vragen - Gewone zitting*.
- Commisceo Global (2019) *Nigeria - Language, Culture, Customs and Etiquette*. Retrieved from <https://www.commisceo-global.com/resources/country-guides/nigeria-guide>

Gsir, S. (2017). Les nouveaux migrants à Saint-Josse. EYAD asbl.

IBSA. (2016). Zoom sur les communes: Saint-Josse Ten Noode.

IBSA. (2016). Zoom sur les comunes: Schaerbeek.

Myria. (2018). Jaarverslag Mensenhandel en mensensmokkel 2018: Minderjarig, in hoogste nood. Opbouwwerk Brussel. (2002). Omgevingsanalyse en programmalijnen.

Renovas. Stadsvernieuwingscontract Brabant-Noord-Sint-Lazarus. Retrieved from <https://www.renovas.be/home/herwaardering-van-de-wijken/brabantnoord-sint-lazarus-2018-2022-home/Perimeter-359/>

Seinpost Adviesbureau. (2008). Prostitutie Brussel in Beeld.

United Nations Human Rights [2000] Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons Especially Women and Children. Retrieved from <http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/ProtocolTraffickingInPersons.aspx>

UNODC (2006). Measures to Combat Trafficking in Human Beings in Benin, Nigeria and Togo.

United States Department of State (2018). Trafficking in Persons Report – Nigeria. Consulté sur <https://www.refworld.org/docid/5b3e0ab6a.html> [accessed 22 January 2020]

## **PRESS**

De Morgen (2018, 17 juin). 17-jarige verdachte bekend moord op 23-jarige prostituee Eunice. Consulté sur <https://www.demorgen.be/nieuws/17-jarige-verdachte-bekent-moord-op-23-jarige-nigeriaanse-prostituee-eunice~b9e0660d/>

De Standaard (2018, 31 mai). Leden Nigeriaans prostitutienetwerk krijgen celstraffen tot 14 jaar. Consulté sur [https://www.standaard.be/cnt/dmf20180531\\_03538474](https://www.standaard.be/cnt/dmf20180531_03538474)

DH (2019, 24 avril). Saint-Josse : Six immeubles anciennement occupés par des carrées accueilleront des logements. Consulté sur <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/saint-josse-six-immeubles-anciennement-occupes-par-des-carrees-accueilleront-des-logements-5cc03e0d7b50a602945a8a8e>

HLN (2018, 31 mai). Nigeriaans prostitutienetwerk 'Mama Leather' betwist groot deel van feiten. Consulté sur <https://www.hln.be/nieuws/binnenland/nigeriaans-prostitutienetwerk-mama-leather-betwist-groot-deel-van-feiten~a9cfe502>

HLN (2018, 21 juin). 17-jarige vast voor moord op prostituee. Consulté sur <https://www.hln.be/de-krant/17-jarige-vast-voor-moord-op-prostituee~aa7cbcac/>

Robert, F. (1998, 18 mai). Le Soir. Consulté sur [https://www.lesoir.be/art/la-petite-commune-de-saint-josse-compte-ses-vitres\\_t-19980518-Z0F8E9.html](https://www.lesoir.be/art/la-petite-commune-de-saint-josse-compte-ses-vitres_t-19980518-Z0F8E9.html).

Romans, S. (2018, June 7). De Morgen. Het trieste lot van de vermoorde Nigeriaanse prostituee Eunice (23): prooi van haar pooister. Consulté sur [https://www.demorgen.be/nieuws/het-trieste-lot-van-de-vermoorde-nigeriaanse-prostituee-eunice-23-prooi-van-haar-pooister~b0f24d490/?utm\\_source=link&utm\\_medium=app&utm\\_campaign=shared%20content&ut](https://www.demorgen.be/nieuws/het-trieste-lot-van-de-vermoorde-nigeriaanse-prostituee-eunice-23-prooi-van-haar-pooister~b0f24d490/?utm_source=link&utm_medium=app&utm_campaign=shared%20content&ut)

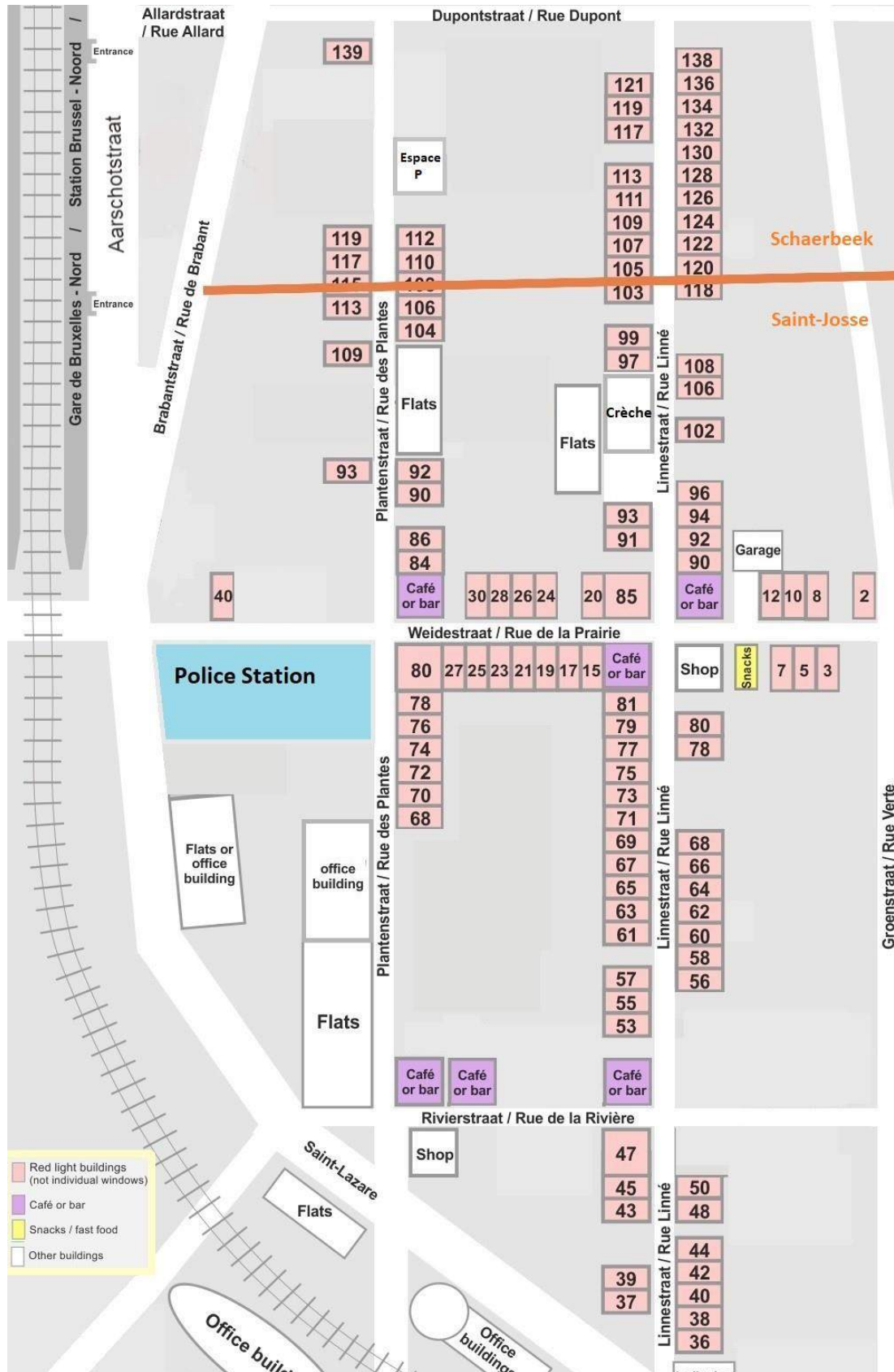


m\_content=free

Vileyn, D. et Difficile, L. (2018, 8 novembre). Sinds Wanneer is er prostitutie in de Aarschotstraat? Bruzz. Consulté sur <https://www.bruzz.be/videoreeks/donderdag-8-november-2018/video-jouw-vraag-sinds-wanneer-er-prostitutie-de>

# Annexes

## A. Carte du quartier



## B. Dépliants pour le recrutement des participantes

### Sub-Saharan Women In Prostitution: Schaerbeek Ethnographic Research

#### Who are we?



Sarah Adeyinka and Sophie Samyn are researchers at Ghent university where they conduct research on migration. They both have prior experiences in working with migrants in several countries including Nigeria, Italy and Germany. Through conducting interviews and listening to people's stories, they learn about the experiences of migrants and their untold stories. Their work is supervised by Prof. dr. Ilse Derluyn and Prof. dr. Sami Zemni.

#### What do we want to know?

The researchers would like to know about the reality and experiences of African women working in prostitution here in Brussels and that may include questions like: How did you travel here? What is it like for you to work and live here? Are you facing any particular challenges?

The researchers will always respect you and will only use information with your consent. You are free to choose not to answer questions or to withdraw from participation at any time. We do not need to know your real name.

#### Why?

The commune of Schaerbeek, where part of the red light district is located, commissioned this study to the university. They would like a better understanding of your experiences and life and work situation. Through the interviews the researchers will conduct, any discovered challenges and/or support that you need will be documented so as to inform the commune on working towards lasting solutions.

#### What will happen to the information?

All the information collected will be anonymized so they will not include your name or any personal details that could identify you, and they will be stored safely at Ghent university. In the final report for the Commune which will be a public document. Your experiences and suggestions will be included, as well as the researchers' recommendations. You can have insight in the final report.



Ghent University - Department of Social Work and Social Pedagogy

[Sarah.Adeyinka@ugent.be](mailto:Sarah.Adeyinka@ugent.be) 0473921409

[Sophie.Samyn@ugent.be](mailto:Sophie.Samyn@ugent.be) 0473922015

### A5-pamphlet

## WE WANT TO HEAR YOUR VOICE !

### What should be better here?

Do you have friends? Can you see the doctor when you are sick? Do you feel safe?

Please participate and answer some of our questions → Talk to us if you see us around or give us a call (whatsapp)!



[Sarah](mailto:Sarah) 0473921409 &

[Sophie](mailto:Sophie) 0473922015

#### What will happen to the information?

All the information collected will be anonymized. We will not ask for your name or any personal information that could identify you, and they will be stored safely at Ghent university. In the final report for the Commune of Schaarbeek which will be a public document, your experiences and suggestions will be included, as well as our recommendations.

**Ghent University - Department of  
Social Work and Social Pedagogy**

Front of small pamphlet

Back of small pamphlet

### C. Dépliant avec le réseau d'orientation

<b>Cheurt Heart for Africa team</b> Christian NGO that offers support for women in prostitution (Antwerp)	Heart4Africa Team: +32465517172 Cheurt (24/7): +32 484076976
<b>Espace P</b> Health care and (social and administrative) assistance for sex workers	Plantenstraat 116, 1030 Schaarbeek 02 219 98 74
<b>Meeting/Voyage (Brussels)</b> Thursday 13.30 – 16.30 juridical advice concerning residence and work permits for people without documents (without appointment).	Rue d'Ophem, 54 1000 Bruxelles C/o VOYAACH 02/502.1140
<b>Advocentrum migratie (CAW Antwerpen)</b> Social and juridical assistance, also for people without legal residence.	0323353405 Lange Stuvvenbergstraat 54-56 2060 Antwerpen
<b>Medimigrant</b> Individual support to people in precarious residence status who have medical needs.	Gaucheretstraat 164, 1030 Brussel 02 274 14 33 Free number for medical advice : 0800/14.960 (leave a message and they call back)
<b>Dokters van de wereld/Médecin du monde</b> For anyone who cannot afford a doctor, dentist or psychologist.	Medische wachtpost ATHENA (evening and weekend) (Site Cesar de Paepe) – Celleroersstraat 11, 1000 Brussel - 02 506 70 37
	Antwerpen: Duinstraat 102, 2060 Antwerpen 03 231 36 41 Free doctor (open consultation): Monday, Wednesday and Friday at 8:30.

<b>Carte Médicale Urgente</b> Provided by OCMW/CPAS specifically for people without legal residence. Makes it possible to use conventional medical care for free.	OCMW Schaarbeek 70 Boulevard Auguste Reyers 1030 Schaarbeek 0474/628 245 (responsable de service) 02/240.30.80 (permanences téléphoniques ; lundi 10h30-12h ; mercredi : 13h-14h30)
<b>PAG-ASA vzw</b> If you are a victim of human trafficking or want to report a case of Human Trafficking.	OCMW Antwerpen - sociaal centrum Plein Lamorinièrestraat 137 2018 Antwerpen 03 292 83 30 Celleroersstraat 168 1000 Brussel tel +32 (0)2 511 64 64 fax: +32 (0)2 511 58 68 Info@pag-asa.be www.pag-asa.be
<b>Almer Jeunes</b> Centre de planning familial Medical assistance for wanted or unwanted pregnancy. Also for women without legal residence/document. Screenings, psychological guidance, juridical guidance, gynecologist appointments etc.	Rue de Saint-Jean Népomucènes 28 1000 Bruxelles
<b>Sexual Violence</b>	<a href="https://www.seksuele geweld.be/">https://www.seksuele geweld.be/</a> Chat in English (they will refer you)

#### D. Liste de questions

La liste des questions d'entretien a été constamment adaptée au cours du travail sur le terrain. La liste n'a jamais été utilisée littéralement mais a servi de ligne directrice pour les chercheuses.

##### QUESTIONS (version June 2019):

How are you experiencing living and working here?

How are you doing?

##### **Migration trajectory**

How long have you been in Europe/the carrés?

Have you lived somewhere else?

##### **Working situation**

How are working conditions here?

What could be better? (compared to other places of prostitution that you know)

##### **Living situation**

You live close to the carrés?

The place where you sleep, does it feel like home?

Do you go to church?

##### **Relationships**

Do you have close friends here?

##### **Security**

Do you feel safe here?

Would you tell us about a situation you experienced where you felt unsafe?

##### **Knowledge of the procedure for victims of trafficking**

Do you see any alternatives for another life here in Belgium?

##### **Perception of the police**

Why do you think the police comes to this area?

##### **Agency**

What happens if a client comes and you don't want to see him?

What are some of your plans for the future?

##### **Support**

Do you have a doctor or a nurse to see when you are sick?

Are you satisfied with your life?

##### **Knowledge of the carrés and regulations**

What are some of the things you had to do to rent this carré?

E. Règlement Communal d'Urbanisme sur les lieux de prostitution en vitrine (2011)

**Règlement Communal d'Urbanisme  
sur les lieux de prostitution en vitrine**

**Article 1<sup>er</sup>. Objet**

Le présent règlement d'urbanisme a pour objet de régler certaines caractéristiques des immeubles dont l'affectation commerciale est utilisée comme carrée ou salon de prostitution et des abords de ces immeubles.

Le permis d'urbanisme délivré en application du présent règlement n'est destiné qu'à vérifier l'adéquation des lieux avec l'activité qui y est exercée, il ne représente en aucun cas une autorisation ou une forme de consentement quelconque par rapport à cette activité.

**Article 2. Définitions**

Au sens du présent règlement, il convient d'entendre par :

*Salon de prostitution en vitrine* : Toute construction, immeuble ou partie d'immeuble composé d'un salon dans lequel une ou plusieurs personnes se prostituent et d'une ou de plusieurs vitrines donnant sur la voirie, derrière la ou lesquelles cette ou ces personnes se présentent. Ces personnes se succèdent jour et nuit.

*Carrée* : toute construction, immeuble ou partie d'immeuble composé d'une ou plusieurs vitrines derrière la ou lesquelles la personne qui se prostitue est l'exploitante de la carrée.

*Vitrine* : surface vitrée et transparente derrière laquelle une personne prostituée se trouve.

*Chambre* : Lieu où concrètement le service sexuel a lieu. Par définition, les carrées n'en comptent qu'une seule.

**Article 3. La vitrine**

Les vitrines respectent les conditions suivantes :

- a. Les vitrines de ces immeubles doivent être orientées à front de la rue référencée dans l'adresse faisant l'objet de la demande, en ce compris toute voie accessible au public. Les salons de prostitution en vitrine ou carrées ne peuvent avoir aucune connexion interne avec d'autres immeubles sauf si ceux-ci font l'objet d'un permis d'urbanisme sur les lieux de prostitution en vitrine.
- b. La largeur de la vitrine en façade est d'au moins 70 cm. Si le salon de prostitution contient plusieurs chambres, la largeur de la vitrine doit être d'au moins 90 cm par chambre.
- c. Il ne peut y avoir de vitrines aux étages ni dans les caves.
- d. Une porte d'entrée, vitrée ou non, ne peut servir de vitrine.

**Article 4. La ou les chambres**

1. La chambre a une superficie minimale de 7 m<sup>2</sup> et est équipée d'un lavabo avec eau chaude et eau froide.
2. Chaque chambre est isolée du reste de l'immeuble par des parois inamovibles.
3. Le salon de prostitution comprend au maximum autant de chambres que la taille de la ou des vitrines le permet, conformément à l'article 3.

**Article 5. Infrastructure requise en plus de la chambre**

Une toilette accessible à la clientèle est obligatoire.

**Article 6. Infrastructures requises pour les salons de prostitution en vitrine comprenant plus d'une chambre**

1. Les salons de prostitution en vitrine qui possèdent plusieurs chambres comportent les espaces suivants à destination exclusive des travailleurs :
  - a. Une salle commune avec une superficie d'au moins 6m<sup>2</sup> ;
  - b. Une salle d'eau avec douche.
2. Afin de préserver les affectations des étages autres que celle de salon de prostitution en vitrine, un accès privatif distinct et aisé doit être installé vers ces étages.
3. En façade, l'immeuble est équipé d'éclairages permettant d'illuminer le rez-de-chaussée de la façade et d'assurer l'éclairage du trottoir complémentaire. Cet éclairage est maintenu en état et fonctionne en permanence à partir de la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour, du moins tant que l'établissement reste ouvert

F. Règlement le plus récent de police relatif à la prostitution en vitrine à Saint-Josse-ten-Noode (2018)<sup>35</sup>



#014/28.05.2018/A/00030

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Emir Kir, *Bourgmestre-Président* ;  
Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, *Échevin(e)s* ;  
Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Prémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriella Mara, *Conseillers communaux* ;  
Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Mohamed Azzouzi, *Échevin(e)* ;  
Abdesselam Smahi, Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Döne Dayyaran, Pauline Wamotte, *Conseillers communaux*.

Séance du 28.05.18

---

**#Objet : Règlement de police afférent à la prostitution en vitrine ; modification.#**

---

Séance publique

Le Conseil,

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment en son article 121 ;

Vu le règlement de police afférent à la prostitution en vitrine tel qu'adopté par le Conseil communal en sa séance du 30 mai 2016 ;

Considérant que, conformément à l'article 121 de la Nouvelle Loi Communale, les Communes peuvent adopter des règlements complémentaires à la loi du 21 août 1948 supprimant la réglementation officielle de la prostitution ;

Qu'au travers de ces règlements complémentaires, l'autorité communale dispose d'un large pouvoir d'appréciation pourvu qu'elle s'en tienne à la moralité et à la tranquillité publique sans réglementer l'activité de prostitution en tant que telle ;

Que la Commune de Saint-Josse-ten-Noode, dans un souci de maintien et de préservation de la tranquillité et de la moralité publiques, a, de longue date, concentré l'activité de prostitution dans les rue des Plantes, rue de la Rivière, rue Linné et rue de la Prairie ;

Que cette concentration n'a, du reste, jamais été contestée ;

Considérant qu'il convient de limiter l'exercice de la prostitution aux numéros de police repris dans l'article 2 du présent règlement ;

Qu'en effet, un certain nombre de mutations immobilières ou d'affectation sont intervenues dans le quartier depuis deux ans ;

Considérant que le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Considérant qu'il convient d'avoir égard au fait que, même si cette zone voit se concentrer l'exercice de la prostitution sur le territoire de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode, il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire d'y prévenir les atteintes à la moralité publique ;

Qu'en effet, ce quartier voit se côtoyer, indépendamment de l'affectation urbanistique d'habitation, des résidents, des commerçants et leurs clients, des prostituées et leurs clients ;

Que de plus, ce quartier est un lieu de passage important entre la gare du Nord, les grands axes de la Petite Ceinture, la place Rogier, le métro et la rue Royale ;

Qu'également ces rues comprennent, ou sont à proximité immédiate de, la CAPAC, rue des Plantes, d'un

---

<sup>35</sup> Ce règlement a été annulé par le Conseil d'État en avril 2019.



commissariat de police à l'angle de la rue de la Prairie et de la rue des Plantes, de logements dans le cadre du contrat de quartier « Méridien » à l'angle de la rue de Brabant et de la rue de la Prairie avec un équipement collectif au rez-de-chaussée, d'une piscine, d'une école, d'une salle de sport, d'une maison de jeune, d'une maison d'enfants « les hirondelles » située rue Verte, du service des travaux d'intérêts collectifs de la Mission Locale situé rue Verte ;

Considérant l'ouverture prochaine d'un complexe des Habitations à Bon Marché rue Linné et rue des Plantes, comportant 50 logements de une à trois chambres ainsi que la création d'une crèche au rez-de-chaussée qui accueillera trente-six enfants ;

Considérant que ces habitations accueilleront des familles tennodoises à partir du 2 juillet 2018 alors que la crèche accueillera des enfants exclusivement tennodois à partir du 3 janvier 2019 dont l'inauguration a été effectuée le vendredi 4 mai 2018 et dont la réception provisoire a été réalisée le 8 mai 2018 ;

Considérant que des parents accompagnés de leurs très jeunes enfants devront traverser les rues avoisinantes pour se rendre quotidiennement en leur logement ou en la crèche précitée, dont, et de manière non limitative, tant de la gare du Nord que de la rue Royale ;

Considérant que l'exposition en vitrine de personnes prostituées en tenue à tout le moins légère et la présence d'objets et d'accessoires à caractère sexuel est susceptible de choquer les personnes qui ne recherchent pas les services sexuels proposés, a fortiori s'agissant de jeunes enfants accompagnés de leurs parents, et de porter atteinte à la moralité publique ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans un but de protection de la moralité publique, d'interdire l'exercice de la prostitution en vitrine sur les lieux de pénétration vers la crèche ;

Considérant que ces lieux de pénétration sont situés exclusivement sur le territoire de la commune de la manière suivante :

- rue de la Prairie : en son entièreté ;
- rue des Plantes : en son entièreté jusqu'aux numéros de police 102 et 111 ;
- rue Linné : en son tronçon entre les numéros de police 85 à 99 et 86 à 114.

Considérant qu'il convient donc d'interdire en ces lieux l'exercice de la prostitution en vitrine ;

Qu'une telle interdiction n'est manifestement pas disproportionnée au but poursuivi de préservation de la moralité publique et ne porte pas une atteinte excessive à l'exercice de leurs professions par les personnes prostituées ;

Qu'il n'existe pas de mesures moins attentatoires au droit à l'exercice de leur profession par les personnes prostituées ;

Qu'en toute hypothèse, quand bien même de telles mesures existeraient, quod non, la circonstance que d'autres mesures auraient été envisageables n'implique pas que celles qui ont été prises soient irrégulières ou disproportionnées à l'objectif poursuivi ;

Vu les rapports et procès-verbaux de police faisant état de troubles à la sécurité et à la moralité publiques générés par de nombreuses carrées dont en matière de traite humaine ;

Considérant que la traite humaine est par définition contraire à la moralité publique ;

Considérant que le présent règlement poursuit l'objectif de prévenir les effets néfastes de la prostitution sur la moralité publique tout en donnant un délai raisonnable aux exploitants visés par le présent règlement pour anticiper son entrée en vigueur ;

Considérant que l'autorité communale souhaite avoir la possibilité, en certaines occasions exceptionnelles, soit lorsque des événements ou activités qu'elle autorise sont organisés dans les quatre rues précitées (marché, braderie, journée sans voiture, fête de quartier,...), de privilégier et préserver la moralité publique en ordonnant la fermeture des carrées pour une durée limitée, commençant au plus tôt deux heures avant le début officiel de l'activité ou de l'évènement et se terminant au plus tard deux heures après sa fin officielle ;

Considérant que c'est au Collège des Bourgmestre et Echevins qu'il revient de prendre la décision de fermer les carrées pour une durée limitée en raison d'un évènement ou d'une activité organisée par un organisme public ou privé ;

Considérant que si la fermeture momentanée des carrées est susceptible d'avoir des répercussions sensibles

pour leurs exploitants, l'adoption d'une telle mesure serait exceptionnelle ;  
 Considérant que la fermeture en question supposera également que les exploitants en aient été avertis quinze jours à l'avance ;

Que toutefois, la tenue de registre des personnes prostituées par la Commune étant interdite, il est nécessaire de procéder par voie d'affichage de la délibération du Collège dans le délai précité ;

Considérant que la violation des obligations prévues par le présent règlement sera punie de peines de police, conformément à l'article 121 de la Nouvelle Loi Communale ;

Arrête :

Le règlement de police afférent à la prostitution en vitrine est modifié comme suit :

Article 1. L'article 1<sup>er</sup> du règlement de police du 30 mai 2016 afférent à la prostitution en vitrine est remplacé par ce qui suit :

« Article 1. Au sens du présent règlement, on entend par :

1° Carrée : toute construction, bien immeuble, partie d'immeuble se situant au rez-de-chaussée composé d'une vitrine visible depuis la voie publique derrière laquelle s'expose une personne en vue de se prostituer ;

2° Vitrine : surface vitrée transparente vouée à l'exposition d'une personne prostituée. ».

Article 2. A l'article 2 du même règlement les modifications suivantes sont apportées :

« La prostitution est interdite sur le territoire de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode, sauf dans les carrées situées aux numéros de police suivants :

- rue Linné : n°36, 37, 38, 40, 44, 45, 48, 50, 51, 57, 58, 61, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 75, 76/78, 77, 79, 80, 81. ».

Article 3. Le présent règlement entre en vigueur à compter du premier janvier 2019.

22 votants : 15 votes positifs, 7 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
 (s) Patrick Neve

Le Bourgmestre-Président,  
 (s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Saint-Josse-ten-Noode, le 30 mai 2018

Par ordonnance :  
 Le Secrétaire communal,

Patrick Neve



Le Collège des  
 Bourgmestre et Echevins,  
 L'Echevin(e) délégué(e),

Philippe Boiketé

G. Règlement de police le plus récent relatif à la prostitution en vitrine à Schaerbeek (2013)

#015/25.09.2013/A/0064#

EXTRAIT du Registre aux Délibérations du CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK

**Séance du 25 septembre 2013**

**Objet n° 64** de l'ordre du jour

PRÉSENTS: M. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président; MM. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs, Échevins; Mme Cécile Jodogne, Conseiller communal; MM. Etienne Noel, Saït Köse, Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme Adelheid Byttebier, Échevins; MM. Georges Verzin, Jean-Pierre Van Gorp, Emin Ozkara, Mohamed Lahlali, Mmes Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, MM. Halis Kökten, Ibrahim Dönmez, Mme Derya Alic, Conseillers communaux; M. Frederic Nimal, Echevin f.f.; Mme Filiz Güles, MM. Abobakre Bouhjar, Yvan de Beauafort, Mme Angelina Chan, MM. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Yves Goldstein, Hasan Koyuncu, Mmes Döne Sönmez, Jamila Sanhayi, Debora Lorenzino, MM. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mme Lorraine de Fierlant, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Joëlle van Zuylen, M. Quentin van den Hove, Mme Berrin Saglam, M. Bram Gilles, Mme Asma Mettioui, M. Thomas Eraly, Conseillers communaux; M. Jacques Bouvier, Secrétaire communal.

ABSENTS: Mmes Mahinur Ozdemir, Catherine Moureaux, Sophie Querton, Barbara Trachte, Conseillers communaux.

**#Objet : Règlement de police relatif à la prostitution en vitrine - Motification de la motivation du règlement de police #**

LE CONSEIL COMMUNAL  
*Approuvé à l'unanimité.*

Vu les articles 117, 119, 119bis, 133 et 135, §2 de la Nouvelle Loi communale ;  
Considérant que dans le quartier de la rue d'Aerschot et ses alentours, la qualité de vie s'est encore détériorée au cours de ces dernières années ;  
Que cette détérioration est en grande partie liée au développement et à l'augmentation de la prostitution ;  
Que les nombreuses actions mises en place dans le quartier ne suffisent plus à enrayer le phénomène de manière satisfaisante ;  
Considérant que les activités de prostitution entrent en conflit avec la fonction d'habitation ;  
Qu'elles entrent également en conflit avec les fonctions ou activités scolaires et de jeunesse ;  
Que les endroits où l'on se livre à la débauche et/ou à la prostitution sont de nature à compromettre la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique ;  
Considérant que certaines activités « connexes » à la prostitution (carrousel de voitures, nuisances sonores, bagarres, intimidations et toutes autres formes de criminalité - traite des êtres humains, pratiques de blanchiment, extorsion, trafic d'armes et de drogues,...) entrent également en conflit avec la fonction d'habitation ;  
Qu'ainsi, il est notoire que les types d'établissements visés par le présent règlement constituent généralement un débouché pour les filières de traite des êtres humains et qu'il convient de lutter de manière active contre ce phénomène ;  
Que toutes ces nuisances sont attestées, notamment, par l'étude « Bruxelles en image (commandée par la Région bruxelloise), par les nombreux rapports de police, par les résultats étonnants des opérations Trash, par le diagnostic communal réalisé à Schaerbeek, par le « Portrait de santé » du quartier Aerschot-Brabant coordonné par l'association Samenlevingsopbouw, par l'étude des nuisances sonores réalisée par l'IBGE, par les constats du dispositif Latitude Nord ;  
Que la commune de Schaerbeek souhaite que la qualité de vie et la sécurité s'améliorent dans ce quartier ;  
Qu'il est donc nécessaire de prendre des mesures visant à lutter contre toutes les formes de nuisances publiques générées par les activités précitées, ceci devant permettre de mieux garantir le maintien l'ordre public et, ainsi, d'assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques ;  
Que, dans cette perspective, les activités des personnes prostituées en vitrines seront par conséquent limitées à certaines zones territoriales, avec un nombre limité d'immeubles et de vitrines ;  
Que chacun des propriétaires et/ou exploitants d'un salon de prostitution en vitrine qui aura été autorisé devra être identifié et justifier tant d'un extrait de casier judiciaire de type 2 que d'un certificat de conformité délivré par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune ;  
Que les personnes prostituées devront, en outre, être identifiées et, pour les personnes non belges, titulaires d'un permis de travail en règle ;  
Que les mesures décidées s'appliqueront également aux carrées dans les conditions ci-après définies ;  
Considérant que ces mesures ont également pour but de lutter contre le développement d'activités de prostitution en vitrine dans d'autres quartiers de la commune, ceci afin d'éviter que ceux-ci ne souffrent, à leur tour, d'une diminution de la qualité de vie de leurs habitants ;

DECIDE

d'arrêter le règlement suivant :

Article 1er. Définitions.

Au sens du présent règlement, il convient d'entendre par :

Salon de prostitution en vitrine : Toute construction, immeuble ou partie d'immeuble composé d'un salon dans lequel une ou plusieurs personnes se prostituent et d'une ou de plusieurs vitrines donnant sur la voirie, derrière la ou lesquelles cette ou ces personnes se succèdent jour et nuit.

Carrée : toute construction, immeuble ou partie d'immeuble composé d'une ou plusieurs vitrines derrière la ou lesquelles la personne qui se prostitue est l'exploitante de la carrée.

Vitrine : surface vitrée et transparente derrière laquelle une personne prostituée se trouve. Personne prostituée : personne qui, moyennant rémunération, se livre à des attouchements impudiques avec quiconque.

Exploitant : personne physique en son nom propre ou personne physique représentant la personne morale qui exploite la carrée ou le salon de prostitution en vitrine.

Article 2. Organisation géographique.

Afin d'assurer la moralité et la tranquillité publique, l'exploitation d'un établissement dans lequel une ou plusieurs personnes s'adonnent à la prostitution en vitrine est interdite sur le territoire de la commune de Schaerbeek, à l'exception des carrées et salons de prostitution en vitrine situés aux adresses énumérées ci-dessous.

Les salons de prostitution en vitrine :

Rue d'Aerschot, numéros 12, 30, 36, 40, 42, 44, 46, 50, 52, 64, 70, 72, 74, 76, 78, 82, 98, 100, 102, 114, 116, 118, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 152, 154, 156, 158, 164, 168, 170, 172, 180, 184, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 210, 212, 214, 218.

Les carrées :

· Rue des Plantes, numéros 104, 106, 108, 110, 112, 113, 114, 115, 117, 119, 121, 122, 139.

· Rue Linné, numéros 103, 105, 107, 109, 111, 113, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138.

Article 3. Exploitation

§1. Il ne peut y avoir qu'un seul exploitant par adresse.

§2. La carrée ne peut être occupée que par une seule personne. La personne prostituée doit être l'exploitante de la carrée. Elle ne peut en aucun cas laisser sa place à une autre personne.

Article 4. Certificat de conformité

§1. Il est interdit, dans les immeubles aux adresses reprises à l'article 2 du présent règlement, d'exploiter, de faire exploiter, de créer ou de maintenir un salon de prostitution en vitrine ou une carrée sans être en possession d'un certificat de conformité, ou en infraction aux conditions du certificat de conformité et/ou en contradiction aux clauses de ce règlement. Les fonctionnaires de police sont chargés de faire respecter cette interdiction.

§2. Le certificat de conformité est un certificat délivré par le Collège des Bourgmestre et Echevins qui doit uniquement constater l'appropriation d'une construction, d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble et l'aménagement de celui-ci pour l'usage escompté, c'est-à-dire la prostitution en vitrine, en considération des conditions posées et des attestations appropriées, ainsi qu'assurer que l'activité en question n'est pas en infraction avec la loi belge. Ce certificat ne représente en aucun cas une autorisation ou une forme de consentement quelconque par rapport à l'activité exercée dans les lieux en question.

§3. La demande d'obtention d'un certificat de conformité pour l'exploitation d'un salon de prostitution en vitrine ou d'une carrée doit être introduite par l'exploitant auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'aide d'un formulaire réglementaire, dont modèle en annexe, et ce, par un envoi recommandé à la poste.

§4. Le certificat de conformité est valable pour cinq ans. Pour tout renouvellement, une nouvelle demande doit être systématiquement introduite par le titulaire du certificat.

§5. Le Collège des Bourgmestre et Echevins détermine la procédure à suivre pour introduire la demande et les annexes, pour le suivi du dossier et l'examen des pièces, ainsi que pour la délivrance ou le refus du certificat de conformité.

La demande doit mentionner, sous peine d'irrecevabilité, les informations suivantes :

1. La copie de la carte d'identité de l'exploitant du salon de prostitution en vitrine ou de la carrée, ainsi qu'un numéro de téléphone valide.
2. L'extrait de casier judiciaire de type 2 de l'exploitant.
3. La copie du permis de travail de l'exploitant non belge.
4. La copie de la carte d'identité du ou des propriétaire(s) de l'immeuble destiné, au moins en partie, à la prostitution en vitrine et, s'il s'agit d'une personne morale, l'identité de la personne qui représente valablement cette personne morale.
5. Si le propriétaire et/ou l'exploitant est une personne morale, la preuve de l'inscription au registre du commerce et des sociétés et un extrait de l'acte constitutif de la société au Moniteur belge.
6. S'il est assujetti, le numéro de TVA de l'exploitant.
7. Si l'exploitant est une personne morale, la preuve de l'inscription au registre du commerce et des sociétés, un extrait de l'acte constitutif de la société au Moniteur belge, l'extrait complet du guichet d'entreprise et la liste des associés actifs et non actifs.
8. Si l'exploitant est le locataire du salon de prostitution, il doit apporter la preuve que son

- propriétaire a été avisé au préalable de sa demande et fournir une copie du contrat de bail.
9. En cas de reprise d'un lieu de prostitution existant, le nouvel exploitant doit apporter la preuve que l'ancien exploitant abandonne l'exploitation en question et préciser la date effective de la reprise de l'exploitation.
  10. Un extrait de la matrice cadastrale de l'immeuble en cause.
  11. Une copie du permis d'urbanisme.
  12. L'attestation légale RC objective incendie si le salon ou la carrée fait plus de 50m<sup>2</sup> au sol, sinon, l'attestation d'assurance incendie normale.
  13. L'attestation d'assurance RC exploitation.
  14. Si l'exploitant engage du personnel, l'assurance accidents de travail.
  15. La copie du panneau affichant le jour de fermeture.
  16. L'attestation de contrôle électrique.
  17. L'attestation de contrôle des extincteurs.
- Une demande incomplète est considérée comme irrecevable. Le titulaire de la demande en est informé par courrier. Si, dans les 60 jours qui suivent cette notification, la demande n'est pas valablement complétée, la demande est retirée de plein droit et ce, sans notification.
- § 6. L'exploitant :
- a. Doit être en possession d'un extrait du casier judiciaire de type 2 vierge
  - b. Doit avoir 18 ans accomplis
  - c. Ne peut avoir été titulaire, dans les cinq dernières années, d'un certificat de conformité qui ait fait l'objet d'un retrait, comme prévu dans l'article 5§1 de ce règlement.
- § 7. Conditions requises en vue d'obtenir un certificat de conformité :
1. L'exploitant d'un salon de prostitution loue directement, sans intermédiaire et au prix convenu dans le contrat de bail, aux personnes prostituées. Dans les carrées, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble, l'exploitant loue directement sa carrée au propriétaire et ne peut en aucun cas se faire remplacer par une tierce personne.
  2. L'exploitant ne peut louer une même chambre à plusieurs personnes prostituées durant la même plage horaire.
  3. L'exploitant est tenu d'informer les services de police de l'identité de toutes les personnes exerçant une activité rémunérée au sein de son établissement, et ce avant l'entrée en fonction de ces personnes dans son établissement.
  4. L'exploitant doit s'assurer que l'on ne trouve, dans son établissement, aucune personne mineure ni aucune personne exerçant une activité rémunérée qui ne soit pas en possession d'une carte de résident valable et d'un permis de travail.
  5. L'immeuble respecte les normes de sécurité, d'hygiène et de confort prévues dans le règlement d'urbanisme sur les lieux de prostitution en vitrine et est en conformité avec les règles en vigueur concernant la sécurité incendie.
  6. Aucune infraction urbanistique n'est constatée à la partie d'immeuble destinée au salon de prostitution ou à la carrée.
- § 8. Ce certificat de conformité est applicable sans préjudice des règles générales de bonnes pratiques de commerce liées à d'éventuelles consommations de boissons et/ou de denrées alimentaires.
- § 9. Le certificat de conformité est attribué personnellement à l'exploitant et ne peut en aucun cas être cédé. Un exploitant qui veut reprendre les activités suite à la cessation d'activité d'un autre exploitant doit introduire une nouvelle demande de certificat de conformité auprès de la commune.
- § 10. Les immeubles dont tout ou partie des surfaces habitables sont destinées à l'exploitation d'un salon de prostitution en vitrine ou d'une carrée doivent être conformes au règlement d'urbanisme communal relatif aux lieux de prostitution en vitrine.
- Dans l'hypothèse où le règlement d'urbanisme communal relatif aux lieux de prostitution ne serait pas en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, les obligations découlant du présent paragraphe seront considérées comme suspendues jusqu'au moment de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme communal susvisé.
- § 11. Pendant tout le temps que le salon de prostitution en vitrine ou la carrée est en activité, les fonctionnaires de police peuvent visiter, sans assistance, toutes les parties de l'établissement, y compris les dépendances, que ces locaux aient été ou n'aient pas été déclarés affectés au salon de prostitution en vitrine ou à la carrée. Au cours de ces visites, les fonctionnaires de police peuvent se faire communiquer, sans déplacement, le permis d'urbanisme, la liste des personnes exerçant une activité rémunérée au sein de l'établissement ainsi que le certificat de conformité et tous les documents exigés dans celui-ci. Ces visites font systématiquement l'objet d'un rapport de police.
- Article 5. Sanctions
- § 1. Sans préjudice des dispositions de l'article 119 bis de la Nouvelle Loi communale, le Collège des Bourgmestres et Echevins peut suspendre, retirer ou refuser un certificat de conformité si :
1. Le certificat de conformité a été délivré sur base de données erronées ou incomplètes.
  2. Le titulaire du certificat de conformité ne remplit ou ne respecte pas ou plus une des conditions du certificat.
  3. L'exploitant ne garantit pas un état de propreté adéquat.
  4. L'exploitant ne respecte pas les conditions de visite prévues à l'article 4§11.
  5. L'exploitant n'a pas introduit de demande de certificat de conformité dans le délai prévu à l'article 8 ou,

en cas de reprise d'un lieu de prostitution existant, dans les trois mois après la date effective de reprise de l'exploitation.

6. L'exploitant n'a pas obtenu son certificat de conformité dans l'année qui a suivi l'introduction de sa demande.

§ 2. Le Collège des Bourgmestre et Echevins peut, pour l'une des raisons ci-dessus, et si l'exploitant n'est pas en possession d'un certificat de conformité valide, procéder à une fermeture administrative, conformément à l'article 119 bis de la Nouvelle Loi communale.

§ 3. Les modalités des sanctions administratives visées à l'article 119 bis de la Nouvelle Loi communale s'appliquent à ce règlement. Si les rapports de visite font apparaître des manquements à l'article 4§7 et suivants, la sanction minimale encourue est de 200 euros. En cas de cumul de plusieurs manquements et/ou de récidive, le rapport est automatiquement transmis au collège des Bourgmestre et Echevins en vue d'une suspension temporaire ou d'un retrait définitif du certificat de conformité.

§ 4. En cas d'infraction à l'article 4§7.4, même sans cumul ou récidive, le rapport est automatiquement transmis au collège des Bourgmestre et Echevins pour retrait définitif du certificat de conformité.

Article 6. De la domiciliation

Il est strictement interdit à toute personne d'élire domicile dans un salon de prostitution ou une carrée.

Article 7. Délais

A dater de la réception du dossier complet et définitif, le Collège des Bourgmestre et Echevins dispose de 120 jours pour délivrer ou refuser le certificat de conformité.

Article 8. Entrée en vigueur.

Le présent règlement entre en vigueur le 1er septembre 2011.

Les exploitants d'immeubles existants utilisés pour le salon de prostitution en vitrine ou la carrée, doivent, dans les trois mois après l'entrée en vigueur de ce règlement, introduire une demande auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins afin d'obtenir un certificat de conformité, et obtenir ce certificat dans l'année suivant l'entrée en vigueur du présent règlement. Dans le cas contraire, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut procéder à une fermeture administrative du salon de prostitution, comme convenu dans l'article 5§2.

**Délibéré, en séance publique, à Schaerbeek, le 25 septembre 2013.**

Par le Conseil:

Jacques Bouvier  
Secrétaire communal

Bernard Clerfayt  
Bourgmestre-Président

H. Formulaire de demande du conformité (NL)



G E M E E N T E S C H A A R B E E K

**Aanvraag van conformiteitsattest  
voor de uitbating van een raamprostitutieruimte**

Elke persoon die een ruimte voor raamprostitutie (salon voor raamprostitutie of peeskamer) wil uitbaten op het gemeentelijke grondgebied van Schaarbeek moet in het bezit zijn van een conformiteitsattest dat is afgeleverd door het College van Burgemeester en Schepenen.

Dit conformiteitsattest wordt afgeleverd volgens de voorwaarden die zijn bepaald in de politieverordening betreffende de raamprostitutie.

Het wordt alleen afgeleverd aan natuurlijke personen die optreden in eigen naam.

Elke verandering van uitbater leidt automatisch tot de nietigverklaring van het conformiteitsattest dat aan de vorige uitbater is toegekend.

Indien de uitbater een rechtspersoon is, zal de houder van het conformiteitsattest de rechtspersoon geldig vertegenwoordigen.

Dit conformiteitsattest is vijf jaar geldig. Na afloop van die vijf jaar moet de houder van het conformiteitsattest opnieuw een aanvraag indienen bij het College van Burgemeester en Schepenen voor een nieuw conformiteitsattest dat op zijn beurt geldig is voor de volgende vijf jaar.

Dit conformiteitsattest is van toepassing onverminderd de algemene regels voor goede handelspraktijken verbonden aan eventuele consumpties van drank en/of voedingswaren.

Naam:..... Voornaam:.....  
Geboortedatum: ...../...../..... Geboorteplaats:.....  
Rijksregisternummer:.....  
Identiteitskaartnummer:.....  
Adres:  
Straat.....nr.....bus:.....  
Postcode:..... Gemeente:.....  
Geldig telefoonnummer:.....

Adres van het voor de uitbating beoogde pand:  
Straat.....nr.....bus:.....  
Postcode:..... Gemeente:.....

Eigenaar(s) van het voor de uitbating beoogde pand:  
Naam:..... Voornaam:.....  
Geboortedatum: ...../...../..... Geboorteplaats:.....  
Rijksregisternummer:.....  
Identiteitskaartnummer:.....  
Adres:  
Straat.....nr.....bus:.....  
Postcode:..... Gemeente:.....

Gemeentebestuur van Schaarbeek - Gemeentehuis - Colignonplein - 1030 Brussel

Huurprijs voor de vitrine(s): .....

Documenten die bij deze aanvraag te voegen zijn:

- kopie van de identiteitskaart van de uitbater;
- uittreksel uit het strafregister model 2 van de uitbater;
- arbeidsvergunning van de uitbater;
- btw-nummer van de uitbater indien hij btw-plichtig is;
- kopie van de identiteitskaart van de eigenaar(s) van het pand of, voor een rechtspersoon, van de persoon of personen die deze rechtspersoon geldig vertegenwoordigt/vertegenwoordigen.
- Indien de eigenaar en/of uitbater een rechtspersoon is:
  - het bewijs van inschrijving in het handels- en vennootschapsregister;
  - een uittreksel van de oprichtingsakte van de vennootschap gepubliceerd in het Belgisch Staatsblad;
  - lijst van de actieve en niet-actieve vennoten;
- kopie van de stedenbouwkundige vergunning voor de uitbating van een salon voor raamprostitutie of een peeskamer;
- uittreksel van de kadastrale legger van het pand in kwestie;
- bewijs dat de eigenaar op de hoogte is gebracht van deze aanvraag;
- huurovereenkomst ingeval het pand wordt gehuurd.
- Bij overname van een bestaand salon of een bestaande peeskamer:
  - bewijs dat de vorige uitbater afstand doet van zijn conformiteitsattest;
  - effectieve datum van de overname;
- wettelijk attest objectieve BA brand (indien meer dan 50 m<sup>2</sup>);
- normale brandverzekering (indien minder dan 50 m<sup>2</sup>);
- verzekering BA uitbating;
- arbeidsongevallenverzekering (indien personeel in dienst);
- volledig uittreksel van het ondernemingsloket (getuigschrift van kennis van bedrijfsbeheer/distributieattest);
- kopie van het bord met de sluitingsdag;
- bewijs van elektriciteitskeuring;
- bewijs van controle van de brandblusapparaten;
- brandweerrapport;